Le développement durable à Saint-Ubalde

Un projet en marche

Plan de développement durable

Rapport final

Présenté par

Bio-Flamme,
Harold Tremblay, ing.f.

à

Municipalité de Saint-Ubalde

Avril 2012

Table des matières

1. Introduction et mise en contexte 1
2. Le Développement durable à Saint-Ubalde 2
3. Le processus d'élaboration du Plan de développement durable de Saint-Ubalde 3
4. La Vision du développement durable à Saint-Ubalde 4
5. Problématiques et enjeux en rapport avec le développement durable à Saint-Ubalde 5
5.1 Démographie 6
5.2 Emplois et activité économique 7
5.3 Qualité de vie au travail 8
5.4 Qualité de vie personnelle et familiale et services de proximité 9
5.5 Qualité de vie en rapport avec les services municipaux 10
5.5.1 Les services municipaux de base 10
5.5.2 Loisirs, sports et activités culturelles et les liens inter-générations 10
5.6 Qualité de vie en rapport avec le milieu naturel 13
6. Orientations de la municipalité de Saint-Ubalde en rapport avec les différents enjeux et thématiques évoqués 14
7. L'aménagement du territoire (répartition des usages et des fonctions) 16
7.1 Le milieu urbanisé 16
7.2 Le milieu résidentiel rural et de la villégiature 18
7.2.1 Le milieu résidentiel rural (rangs) 18
7.2.2 Le milieu résidentiel rural (villégiature) 19
7.3 Le milieu agricole 22
7.4 Le milieu forestier, sa conservation, son aménagement 24
7.4.1 Forêt et protection de la biodiversité 24
7.4.2 Forêt et acériculture 25
7.4.3 Forêt, activités récréo-touristiques et villégiature 26
8. La gestion, la protection et la conservation des ressources hydriques 28
8.1 La protection des sources d'eau potable 28
8.1.1 Aqueduc et eau potable 29
8.1.1.1 Risques liés aux activités agricoles 30
8.1.1.2 Risques rattachés aux activités humaines 31
8.1.1.3 Risques rattachés à la vétusté du système d'aqueduc. 32
8.1.2 Eau potable des résidences localisées en milieu résidentiel rural 34
8.1.2.1 Risques rattachés aux activités agricoles et industrielles 34
8.1.2.2 Risques rattachées aux systèmes sanitaires et septiques 35
8.1.2.3 Risques liés à l'utilisation des plans d'eau 42
8.1.2.4 Risques liés aux perturbations des milieux riverains 44
8.2 La protection des plans d'eau 47
9. Contribution des différents secteurs d'activité à la vitalité de la municipalité et possibilités de développement 48
9.1 La gestion des territoires agricoles 48
9.1.1 Les enjeux et les défis dans le secteur agricole 48
9.1.2 Contribution du secteur agricole à l'économie de la municipalité 49
9.1.3 Développement des activités agricoles et protection de l'environnement 49

9.2 La gestion des territoires forestiers, publics, privés et municipaux.....51
9.2.1 Contribution du secteur forestier au maintien de la vitalité de la municipalité 51
9.2.1.1 Forêt, sylviculture et aménagement forestier.....51
9.2.1.2 Forêt, transformation du bois.....52
9.2.1.3 Forêt, source de bois-énergie.....53
9.2.1.4 Les érablières et l'acériculture.....53
9.2.1.5 Forêt, cueillette de produits forestiers non ligneux.....55
10. Contribution du secteur de la villégiature et du tourisme au maintien de la vitalité de la municipalité.....56
10.1 Les enjeux et les défis dans le secteur de la villégiature et du tourisme.....57
10.2 Le développement de la villégiature.....58
10.3 Le développement des activités récréatives et du tourisme.....59
10.4 Apport du tourisme et de la création du Parc régional de Portneuf à l'économie de la région.....61
10.5 Les services d'hébergement et de restauration.....62
10.6 Un solidarité essentielle entre les acteurs du développement touristique.....62
10.7 Une offre touristique qui permet de se démarquer : Des clientèles ciblées .63
10.8 L'utilisation des « véhicules récréatifs » à moteur (bateaux, véhicules tout-terrain, motoneiges, etc.).....63
11. Contribution du secteur manufacturier et industriel au maintien de la vitalité de la municipalité.....65
11.1 Possibilités de création d'emplois dans le secteur manufacturier et des transports.....66
11.2 Enjeux et défis du secteur manufacturier.....67
12. Contribution du secteur des services aux citoyens au maintien de la vitalité de la municipalité.....68
12.1 Services civiques.....68
12.2 Commerces et services professionnels.....68
12.3 Le modèle coopératif dans le développement de l'économie locale.....69
13. La gestion de l'énergie.....71
13.1 Promotion de la production et de l'utilisation des énergies renouvelables.....71
13.2 Utilisation des résidus forestiers à des fins de production d'énergie.....72
13.2.1 Chauffage des bâtiments institutionnels.....72
13.2.2 Chauffage de bâtiments et procédés, secteur industriel et commercial ..74
13.2.3 Chauffage, Secteur résidentiel.....75
13.3 Projet d'implantation du chauffage à la biomasse forestière à Saint-Ubalde .75
13.4 Utilisation des résidus agricoles à des fins de production d'énergie.....77
13.5 Économies d'énergie.....78
13.5.1 Économies d'énergie Éclairage urbain.....79
13.5.2 Économies d'énergie Équipements mobiles.....79
14 La gestion des services municipaux : 80
14.1 La gestion de l'eau et des effluents sanitaires.....80
14.2 La gestion des matières résiduelles (ÉcoCentre, Compostage, Recyclage).....80
14.2.1 La situation régionale.....80
14.2.2 La situation à Saint-Ubalde.....81

14.3 Entretien routier, déplacement des résidants et transport (Chemins forestiers) 84
14.3.1 Programme de réfection du réseau routier 84
14.3.2 Brise-vents et réduction des coûts d'entretien d'hiver 84
14.3.3 L'utilisation des VTT sur les chemins publics. 85
14.3.4 Programme d'amélioration des chemins privés 85
14.3.5 Programme de transport collectif et de covoiturage 86
15. Plan d'actions thématiques 86
ANNEXES....87
ANNEXE 1 : Carte des affectations du territoire de Saint-Ubalde 88
ANNEXE 2 : Guide des bonnes pratiques agro-environnementales....89
ANNEXE 3 : Guide terrain, Saines pratiques d'intervention en forêt privée....91
ANNEXE 4 : Guide de reconnaissance des types écologiques. Région écologique 3 c. Hautes collines du Bas Saint-Maurice 92
ANNEXE 5 : Exemple d'engagements individuels de propriétaires représentant un Plan de protection du lac. Source : Guide du riverain, Lac Blanc, CAPSA....93
ANNEXE 6 : Exemple de règlements adoptés par l'Association des riverains du lac Émeraude 95
ANNEXE 7 : Informations sur les types de bâtiments, leur localisation, leurs systèmes d'approvisionnement en eau potable et les systèmes sanitaires....97
ANNEXE 8: Liste des documents « Guides d'intervention » à placer à la Bibliothèque municipale et à la bibliothèque de l'école La Morelle 98

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Liste des organismes de Saint-Ubalde actifs dans la communauté

Tableau 2 : Nombre de résidences saisonnières et permanentes par lac sur le territoire de Saint-Ubalde

Tableau 3 : État des rives des lacs évalués sur le territoire de la municipalité de Saint-Ubalde.

Tableau 4 : Principales interventions de l'Association des riverains du lac Blanc en rapport avec le maintien de la qualité de l'expérience des villégiateurs

Tableau 5 : État d'avancement des correctifs apportés aux installations septiques déficientes

Tableau 6 : Liste des principaux producteurs acéricoles et mode de mise en marché

Tableau 7 : Principales entreprises industrielles de Saint-Ubalde

Tableau 8 : Liste des institutions publiques et nombre d'employés

Tableau 9 : Liste des commerces et petites entreprises de services

Tableau 10 : Résumé des principales données relatives aux consommations et aux besoins d'énergie de chauffage des différents bâtiments institutionnels à Saint-Ubalde

Tableau 11 : Consommation d'énergies fossiles - Procédé et chauffage - Secteur industriel et commercial

Tableau 12 : Consommation d'énergie – Chauffage et procédé Institutionnel – Industriel - Résidentiel

Tableau 13 : Consommation carburants véhicules Services municipaux

Tableau 14 : Évolution des quantités de déchets à Saint-Ubalde (2008-2011)

Liste des Figures

Figure 1 : Utilisation des bâtiments à Saint-Ubalde – Secteur urbain

Figure 2 : Périmètre d'urbanisation de Saint-Ubalde et services municipaux

Figure 3 : Localisation du puits d'eau potable de la municipalité de Saint-Ubalde par rapport à son environnement immédiat

Figure 4 : Évolution du nombre de mètres cubes d'eau pompés annuellement de 2006 à 2011

Figure 5 : Localisation du système d'égout collecteur à Saint-Ubalde et des étangs de traitement des eaux usées.

Figure 6 : Évolution de la transparence de l'eau au cours des mois d'été au Lac Blanc

Figure 7 : Carte des zones prioritaires à réhabiliter au Lac Blanc dans le cadre d'un projet pilote.

1. Introduction et mise en contexte

La municipalité de Saint-Ubalde est une municipalité rurale de 1 400 habitants permanents qui forment 435 ménages. On retrouve également sur le territoire de la municipalité quelques 403 résidences secondaires principalement localisées en bordure des lacs. En 2011, ces dernières représentaient 44 % de la valeur du rôle d'évaluation de la municipalité, actuellement de l'ordre de 140 millions $. Bien qu'elle soit située à mi-chemin entre la ville de Québec et la Ville de Trois-Rivières, à environ 100 km de chacune d'elles, son économie est peu ou pas influencée par l'économie de ces deux centres urbains. Contrairement à la situation qui prévaut pour plusieurs municipalités situées à plus faible distance de ces villes, Saint-Ubalde ne peut représenter une alternative de logement pour les travailleurs de ces centres. La municipalité ne doit donc compter pour son développement que sur la venue de nouveaux résidents attirés par les emplois disponibles ou encore pour s'y établir dans un environnement champêtre, lors de la retraite. Les principales activités économiques qu'on y retrouve sont liées à l'agriculture, à la forêt, à l'activité manufacturière, aux services et à la villégiature. On y retrouve de nombreux plans d'eau importants pour la pratique d'activités récréatives. Les lacs Blanc, Émeraude, Carillon, Perreault, Sainte-Anne et À la Perchaude sont les plus connus.

La municipalité de Saint-Ubalde est engagée depuis plusieurs années dans des activités visant à améliorer la qualité de vie de ses habitants et à développer des approches de développement qui s'inscrivent dans le sens du développement durable. Plusieurs décisions prises par la municipalité au cours des dernières années sont de bons exemples de cette orientation. Il en est de même chez plusieurs citoyens corporatifs de la municipalité.

Avec la multiplication de ses initiatives, le Conseil municipal sent le besoin de mieux définir ses objectifs généraux et de situer ses différentes actions en fonction des enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui touchent les différents secteurs d'activité. C'est dans ce contexte qu'elle veut se doter d'un politique de développement durable qui réponde aux aspirations de sa population permanente et saisonnière et des visiteurs qui séjournent sur son territoire.

Elle désire donc se doter, dans le cadre d'un processus de consultation des différents groupes de citoyens qui habitent, séjournent et travaillent sur son territoire, d'un **Plan de développement durable** qui puisse s'appuyer sur ses nombreux acquis dans ce domaine et sur les différents plans, politiques, règlements ou autres qui existent déjà, tant au niveau local que régional (Plan d'urbanisme, Schéma d'aménagement, Plan directeur de l'eau, Politique de conservation de l'eau, Plan de gestion des matières résiduelles, Politique de protection du territoire agricole, etc) afin que les principaux principes et orientations qui les sous-tendent soient intégrés au Plan de développement durable de la municipalité.

Dans le cadre de l'élaboration de ce Plan, on favorisera l'adoption d'une approche systémique dans le processus décisionnel de la municipalité qui assurera la prise en compte des trois facettes du développement durable (Environnement, économie et social) ainsi que le respect des critères de développement durable.

2. Le Développement durable à Saint-Ubalde

« Un Plan d'action axé sur le concret et le maintien de la vitalité de la municipalité »

La municipalité de Saint-Ubalde couvre un vaste territoire qui présente une grande diversité en termes de tenure et d'utilisation du territoire. De la même façon, la population qui l'habite ou le fréquente présente une grande diversité en rapport avec son mode d'attachement à ce territoire et en fonction des activités qu'elle y pratique. Dans un tel contexte, le Plan de développement durable en cours d'élaboration, pour avoir une portée réelle sur l'avenir de la municipalité, devra être ancré dans cette réalité.

En ce sens, pour respecter l'application concrète des principes du Développement durable, le **Plan de développement durable** doit en bout de ligne constituer **une forme de planification des usages du territoire assortie de règles d'usage adaptées aux différentes situations rencontrées en vue de répondre de façon équilibrée aux besoins des « populations » actuelles et futures.**

Milieu diversifié
Le territoire de la municipalité de Saint-Ubalde comprend des zones résidentielles et commerciales, des zones industrielles, des zones agricoles, des zones de villégiature et des zones forestières privées et publiques. La Carte présentée en ANNEXE 1 donne un aperçu de ces différentes zones.

Groupes de population diversifiés
Ces différentes parties du territoire sont occupées et utilisées par différents groupes de population qui composent la communauté permanente et de passage :

- Les résidents des zones résidentielles et commerciales (Centre urbain résidentiel);
- Les entrepreneurs et travailleurs des zones industrielles (Centre urbain industriel);
- Les entrepreneurs et travailleurs des zones agricoles;
- Les résidents des zones de villégiature et résidentielles rurales;
- Les villégiateurs et voyageurs de passage;

Chacun de ces groupes de population seront appelés à contribuer par leur gestes, chacun dans leur zone et domaine d'intervention, à faire du Développement durable, une réalité à Saint-Ubalde. Il est important de souligner que globalement, la population qui vit en permanence à Saint-Ubalde et qui constitue la « Communauté villageoise »

elle aussi est représentée par différents groupes qui pourront influer, par leurs actions, chacun à leur façon, sur l'adoption et la mise en application du Plan de développement durable :

- Les dirigeants et élus de la municipalité
- Les organismes actifs dans l'organisation d'activités sociales
- Les entrepreneurs
- Les travailleurs
- Les familles
- Les aînés
- Les jeunes

3. Le processus d'élaboration du Plan de développement durable de Saint-Ubalde

Dans le contexte où, depuis quelques années, plusieurs consultations ont permis de bien cerner les aspirations de la population en rapport avec l'adoption d'une stratégie de développement, la démarche suivante a été proposée au Conseil municipal qui l'a entérinée :

1. En s'appuyant, entre autres, sur le Plan stratégique de développement 2009-2014 de Saint-Ubalde, élaboré en étroite collaboration avec la SADC de Portneuf, sur le document de Planification stratégique concertée de la MRC de Portneuf, sur le Schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf, la démarche vise d'abord l'**élaboration d'un document préliminaire incorporant la Vision du Développement durable à Saint-Ubalde ainsi que les principaux enjeux qui y sont rattachés.**

2. Présentation et discussion, avec le Conseil municipal et les groupes représentatifs de la municipalité, de cette vision et de ces enjeux préliminaires en rapport avec les différentes thématiques identifiées ayant une incidence sur la qualité de vie des citoyens et le développement durable de la municipalité dans les domaines institutionnel, résidentiel, industriel, agricole, forestier et de la villégiature, dans le contexte de l'ensemble régional.

3. Révision des textes préliminaires pour tenir compte de ces discussions et définition préliminaire des orientations, des objectifs et des éléments d'un plan d'action devant servir de base à la mise en application du Plan de développement durable de la municipalité.

4. Séances de consultations publiques auprès des différents groupes de citoyens représentatifs de la vie municipale sur les objectifs poursuivis en vue de l'élaboration de plans d'actions thématiques permettant de considérer les différentes problématiques et enjeux identifiés. Des comités sectoriels seront formés au besoin.

2. Ce développement de l'économie locale s'appuie sur le renforcement du tissus socio-économique inter-générations entre les jeunes et les moins jeunes en profitant de l'expérience de ces derniers et sur le dynamisme de la génération montante. Cette approche coopérative (ou de coopération inter-générationnelle) favorise une implication accrue des travailleurs tant pour la création d'entreprises traditionnelles de production de biens que pour la création d'entreprises d'économie sociale et de services. Il en résulte une forme de solidarité entre les différents acteurs du milieu qui favorise à la fois le développement de l'activité économique, le maintien et le développement des services de proximité et de santé ainsi que l'augmentation de l'offre d'activités culturelles et de loisirs offertes aux citoyens.

3. Les citoyens de Saint-Ubalde et les populations qui séjournent ou visitent la région ont accès et bénéficient d'un environnement de qualité qui s'améliore sans cesse, tant au niveau des paysages que des ressources naturelles du territoire, support de nombreuses activités récréatives et de détente.

4. Tous les développements envisagés, que ce soit sur le plan social ou économique, sont orientés pour assurer une gestion durable du territoire et de ses ressources naturelles et humaines. Le Développement durable devient une valeur transversale qui prévaut dans tous les projets initiés par la municipalité et l'ensemble de ses citoyens, à toutes les étapes de leur réalisation.

5. Problématiques et enjeux en rapport avec le développement durable à Saint-Ubalde

En s'appuyant sur cette Vision du développement durable à Saint-Ubalde, les principaux enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés au développement durable de la municipalité de Saint-Ubalde sont exprimés ici suivant quelques thématiques retenues en fonction de **leurs incidences sur « le maintien de la vitalité de la communauté » et conséquemment, sur « la qualité de vie des citoyens »**. En raison de la problématique principale qui affecte la municipalité de Saint-Ubalde, comme bien d'autres municipalités de la région, soit le risque de dévitalisation et d'exode des jeunes, plusieurs des enjeux principaux ont été libellés en référence à ces problématiques. À partir de ces enjeux, il a été possible de dégager un certain nombre d'objectifs qui seront à la base des plans d'actions thématiques qui seront élaborés par la suite.

Au cours de cette étape, on identifiera les responsabilités du ou des services de la municipalité et d'autres organismes municipaux, institutionnels et industriels en rapport avec la réalisation des différentes actions potentielles identifiées et le suivi de leur mise en application en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable de la municipalité, tant sur le plan environnemental, que sur les plans social et économique.

5. Le Plan de développement durable de Saint-Ubalde composé du texte principal et du Plan d'actions thématiques proposé sera soumis au Conseil municipal pour approbation et adoption.

4. La Vision du développement durable à Saint-Ubalde

La population de Saint-Ubalde a l'avantage de vivre dans un environnement relativement naturel qu'elle tient à conserver et à utiliser au meilleur escient pour assurer son développement économique et social pour les générations actuelles et futures.

Consciente du risque de dévitalisation qui frappe plusieurs petites communautés, la population de Saint-Ubalde veut se donner les moyens de répondre à ses besoins en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de qualité de l'environnement, d'équité sociale et de services de proximité.

Plusieurs gestes ont été posés au cours des dernières années en ce sens, ce qui a permis de maintenir la vitalité de la communauté. La municipalité veut maintenant se doter d'un Plan d'action plus articulé s'appuyant sur les principes du développement durable en vue de concrétiser, à moyen terme, la **Vision de son développement**.

Cette **Vision du développement du développement durable de Saint-Ubalde** repose en partie sur de nombreuses activités de consultation qui ont été menées à quelques reprises au cours des dernières années (1995 et 2009) auprès des différents groupes représentatifs de la population dans le cadre de l'élaboration et de la révision du Plan stratégique de développement de la municipalité. Cette Vision de l'avenir qui est souhaitée à terme peut se résumer comme suit :

1. La qualité de vie dans la municipalité de Saint-Ubalde s'améliore pour l'ensemble des citoyens grâce au développement de l'activité économique qui s'appuie sur la création de valeur ajoutée dans les domaines manufacturier, agricole, forestier et de la villégiature et sur une diversification des produits et services offerts. Cette création de valeur ajoutée et cette diversification de l'offre constituent des orientations de base visant à se démarquer et ainsi à développer le pouvoir d'attraction de la municipalité.

5.1 Démographie

Par rapport à d'autres municipalités de la région, la population de Saint-Ubalde, à la suite d'un déclin d'environ 5 % de 1996 à 2001, est par la suite demeurée relativement stable jusqu'en 2006. Il y a donc eu une stabilisation de la situation qu'il faut maintenant chercher à maintenir et à améliorer. Par contre, selon les résultats du dernier recensement publiés par Statistique Canada en 2011, la population de Saint-Ubalde serait de 1 403 personnes. Cette donnée diffère de celle publiée par l'Institut de la Statistique du Québec qui établi la population de Saint-Ubalde à 1 441 résidents, soit une légère diminution par rapport au chiffres de 2006 où la population était évaluée à 1 458 personnes. Une analyse plus poussée de ces résultats permettrait de voir dans quelles classes d'âge de la population cette baisse s'est fait sentir et d'en identifier les causes plus spécifiques (cohorte de jeunes quittant pour les études, personnes âgées allant vivre leur retraite en ville, par exemples). Si le nombre de résidents peut être difficile à déterminer précisément, il apparaît par contre assez clairement que l'âge moyen a tendance à augmenter au fil des ans et qu'il sera important de **trouver les moyens d'inciter les jeunes à revenir vivre dans leur milieu après leurs études et même d'attirer de jeunes familles à venir s'y établir.**

Une politique familiale
À la faveur d'un programme gouvernemental visant à favoriser les familles, la municipalité s'est dotée d'une Politique familiale. Elle a été la première municipalité de la région à adhérer à ce programme en 2005. Cette politique vise à ce que la municipalité, dans toutes ses décisions et projets, garde bien présente à l'esprit cette préoccupation du mieux-être des familles afin de les inciter à demeurer ou à venir s'établir à Saint-Ubalde. Un comité d'action a été formé à cette fin. L'installation d'une table à langer pour les jeunes enfants et l'installation de rampes d'accès afin de favoriser le déplacement des personnes âgées ou handicapées sont des exemples des gestes concrets posés lors de l'aménagement des nouveaux locaux du Service des loisirs, grâce à l'action de ce comité. Après 6 ans de fonctionnement, la politique est actuellement en révision et un sondage a été expédié à tous les résidents de la municipalité, y compris les villégiateurs, afin de connaître leurs opinions et suggestions sur les services offerts à Saint-Ubalde et sur les services supplémentaires qui pourraient y être implantés. La Politique sera dorénavant la « Politique familiale et des aînés ».

Ce sondage sert non seulement à obtenir les informations requises mais également à sensibiliser les résidents actuels sur les services auxquels ils peuvent avoir accès; du même coup, ce sondage pourra avoir un effet déclencheur sur les résidents-villégiateurs quant à la possibilité de venir s'installer à Saint-Ubalde comme résidents permanents.

Des programmes d'aide à l'installation
Un programme d'aide à l'installation de nouveaux résidents ont été mis sur pied à Saint-Ubalde au cours des dernières années. D'une part, un programme de subvention développé par le Comité de développement de Saint-Ubalde Inc. et la municipalité de

Saint-Ubalde, en collaboration avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf, prévoit le versement d'une subvention de 10 000 $ pour la construction de nouvelles résidences ayant une valeur minimale de 125 000 $ et répondant aux critères de sélection du programme.

D'autre part, dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a procédé à une nouvelle caractérisation du territoire agricole et adopté, dans le cadre de la Loi 159, une orientation qui permet désormais la construction de résidences dans certaines zones du territoire agricole. D'une part, lorsque le nouveau plan et règlement d'urbanisme seront en vigueur à l'automne 2012, il sera possible d'établir une résidence sur des lots de plus de 5 hectares situés dans la zone des « aires agricoles viables de 5 hectares et plus »; la construction d'une nouvelle résidence par lot sera également autorisée sur des lots de 10 hectares et plus situés dans la zone des « aires agricoles viables » de 10 hectares et plus. Enfin, dans les « ilots agricoles déstructurés », la construction de nouvelles résidences et même de morcellement des terrains sera également autorisé. D'ici à l'adoption du nouveau Plan d'urbanisme à l'automne, il sera toujours possible, entretemps, pour un contribuable propriétaire d'un lot visé par cette loi, de déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ à cet effet. Dans tous les cas, tous les règlements en vigueur en rapport avec le lotissement continueront de s'appliquer.

La municipalité de Saint-Ubalde a adhéré à ces nouvelles orientations en reconnaissant « constructibles » un soixantaine de lots situés sur le réseau routier existant et faisant l'objet d'un entretien régulier. Les propriétaires de ces terrains ont été avisés de cette nouvelle possibilité et pourront se prévaloir de ces nouvelles orientations pour vendre leur propriété, y établir une résidence ou encore, dans le cas des « ilôts déstructurés », pour développer des projets de lotissement. Des rencontres d'information devraient être organisées avec ces propriétaires afin de leur exposer les orientations de la municipalité en rapport avec le développement de ces terres et d'identifier les possibilités de collaboration permettant leur mise en valeur.

Il sera donc maintenant possible pour de jeunes familles ou autres types de résidents de se prévaloir de cette nouvelle possibilité d'établissement pour démarrer une petite entreprise agricole ou simplement pour s'implanter en milieu rural.

5.2 Emplois et activité économique

Mais au-delà des services offerts dans une municipalité, pour attirer les jeunes familles à venir s'y établir, il faut faire en sorte qu'il soit possible pour l'ensemble des citoyens, et en particulier les jeunes, d'y développer leur propre emploi ou d'occuper un emploi qui leur permette **d'améliorer leur situation globale en termes d'équilibre entre revenus, coûts de la vie et qualité de vie.** Déjà, les citoyens de Saint-Ubalde bénéficient, à toutes fins pratiques, d'une situation de plein emploi par rapport à la situation d'autres municipalités environnantes, ce qui leur permet des choix réels à ce chapitre. La municipalité de Saint-Ubalde, comme pôle de services complémentaires pour les municipalités environnantes (CLSC, pharmacie, coopérative de distribution,

aux consommateurs et aux agriculteurs, etc.) offre déjà un certain nombre d'emplois dans les secteurs institutionnel et commercial. Avec ses atouts dans les secteurs agricole, forestier, de la villégiature et sa base solide d'emplois dans le secteur manufacturier, la municipalité offre à cet égard de nombreuses possibilités.

Toutefois, les entreprises de la région font face à des problèmes de manque de main-d'œuvre spécialisée et la relève entrepreneuriale représente un défi majeur. En effet, les entreprises de Saint-Ubalde sont des entreprises familiales. Les personnes clefs de ces entreprises sont très sollicitées pour permettre à leur entreprise de survivre. Quand vient le temps de développer de nouveaux projets, les ressources internes de l'entreprise sont limitées et il est difficile de recruter à l'extérieur des personnes qui seront prêtes à consacrer leurs énergies à ces activités de développement qui demandent beaucoup. Les propriétaires de l'entreprise familiale consacrent leur vie à leur entreprise puisqu'elle leur appartient; mais il est difficile de retrouver la même attitude chez des employés qui n'ont pas ce même lien direct avec la propriété de l'entreprise et qui ne se reconnaissent pas non plus la même responsabilité vis-à-vis de sa survie ou de son développement.

La COOP Saint-Ubald a 76 ans. Elle pourrait être le moteur de la formation de nouvelles entreprises s'appuyant sur des formules coopératives. Une telle orientation pourrait permettre de compenser, du moins partiellement, cette problématique de la relève entrepreneuriale.

5.3 Qualité de vie au travail

La qualité de vie ne se mesure pas qu'en termes de niveau de revenus. La satisfaction au travail, une emprise sur les décisions, la qualité des relations inter-personnelles, l'équilibre travail-famille, la qualité du support technique et de gestion dont ils peuvent bénéficier dans leur travail sont autant de facteurs que les travailleurs, jeunes et moins jeunes, considèrent de plus en plus dans le choix d'une orientation professionnelle ou d'un milieu de travail. Dans plusieurs domaines, le télé-travail est de plus en plus une réalité qui peut favoriser le maintien des jeunes dans leur localité. Le support aux jeunes dans l'élaboration de leur plan de carrière et éventuellement le démarrage de leur entreprise devient un facteur déterminant de réussite en rapport avec la rétention des jeunes dans leur milieu.

Un Comité des jeunes

À ce chapitre, il est intéressant de souligner qu'un Comité des jeunes a été actif au cours des dernières années et a contribué à aider les jeunes de la municipalité à se trouver des emplois saisonniers. Il pourrait être intéressant de faire revivre un tel comité ou de considérer l'ajout de ce volet « Jeunesse » à la Politique familiale. Ses actions pourraient être tournées vers la mise en application de certaines des orientations et actions retenues dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique 2009 -2014, dont :

- Élaborer une banque de données des métiers disponibles dans les entreprises de Saint-Ubalde; Réaliser une bande-video sur ces métiers;
- Déterminer le profil des aspirations des jeunes de la municipalité afin de les jumeler à des projets rémunérés ou à titre de bénévoles leur permettant de combler ces aspirations;
- Créer un groupe de « Mentors» en vue d'aider les jeunes intéressés à élaborer leur projet d'entreprise et les guider vers les ressources disponibles;
- Développer et gérer un « Motel industriel » en vue de rendre disponible des locaux favorisant le démarrage de petites entreprises;
- Créer un Fonds d'aide à l'entreprise à l'intention des jeunes entrepreneurs;
- Envisager le partenariat des aînés dans ces projets d'entreprises sous forme de prêts de locaux, d'outils et autres moyens de production disponibles.
-

Déjà, certaines actions prévues dans le cadre du Plan stratégique de développement pourraient devenir les domaines d'intervention de petites entreprises. Bien que dans certains cas, une rémunération immédiate ne pourrait être espérée, cette première démarche de développement d'un projet d'entreprise constituerait un mode de formation non négligeable pour de futurs entrepreneurs. Tel que mentionné plus haut, une des difficultés des municipalités en rapport avec la dévitalisation est liée à la difficulté de retenir la relève des entrepreneurs.

Parmi les projets d'entreprise potentiels :

- Service de repas et autres services à domicile;
- Préparation du journal local;
- Offre de services quant à l'utilisation des moyens modernes de communication;
- Mise sur pied d'un « Centre touristique d'arbres en arbres »;
- Services de location et de parcours de vélos;
- Maintien en état et amélioration des sentiers pédestres;
- Services de re naturalisation des berges des lacs;
- Mettre sur pied un marché public des produits locaux et régionaux.

5.4 Qualité de vie personnelle et familiale et services de proximité

Les services de proximité offerts dans une municipalité, comme les soins de santé et pharmaceutiques, les services scolaires, les commerces offrant tous les produits de base (nourriture, vêtements, les moyens de communication modernes (internet), la poste, les ateliers de réparation automobile et autres services professionnels sont des services essentiels qui doivent être maintenus et améliorés pour être en mesure d'exercer un pouvoir de rétention et d'attraction pour des familles jeunes et moins jeunes. La plupart de ces services sont disponibles aux citoyens de Saint-Ubalde et plusieurs d'entre eux constituent des services de base pour les citoyens de petites municipalités limitrophes comme celles de Lac aux sables, Notre-Dame de Montauban ou Saint-Thuribe. C'est le cas, entre autres, des services offerts par le CLSC, la pharmacie, la coopérative de Saint-Ubalde qui opère des succursales dans ces villages.

Par conséquent, **la qualité de ces services de proximité offerts dans la municipalité doit être maintenue et améliorée.** Il est important également de mieux les faire connaître puisqu'ils peuvent représenter des créneaux de développement de l'emploi local. Un exemple des résultats d'une telle approche: le CLSC de Saint-Ubalde antérieurement rattaché à Saint-Marc-des-Carrières est maintenant une entité autonome et une demande a récemment été déposée à la municipalité pour des locaux supplémentaires.

Une réflexion sur les autres services de ce type pour lesquels la municipalité de St-Ubalde pourrait devenir un centre de services sous-régional devrait faire partie du mandat du Comité de suivi du Plan stratégique. Les services ambulanciers qui sont parfois considérés comme peu adaptés aux besoins pourraient être parmi les premiers à être considérés.

5.5 Qualité de vie en rapport avec les services municipaux

L'aménagement harmonieux du milieu de vie dans le village ainsi que la qualité des services offerts par la municipalité sont des domaines où la municipalité peut agir pour favoriser la rétention de la population et accroître l'offre de services de proximité. Le maintien de services municipaux de qualité sur les plans de l'approvisionnement en eau potable de qualité, de traitement des eaux usées, de traitement des matières résiduelles, de la protection contre les incendies et de l'entretien du réseau routier demeurent des enjeux de base. La qualité des services municipaux en rapport avec les activités culturelles et de loisirs revêtent également une grande importance dans la qualité de vie des citoyens.

5.5.1 Les services municipaux de base

Déjà, la municipalité a consacré des efforts importants à l'amélioration des infrastructures et des services offerts dans ces différents domaines au cours des dernières années qui font en sorte que les services offerts aujourd'hui sont parmi les meilleurs, aux meilleurs coûts. Ces différents aspects sont traités de façon détaillée aux Sections 7, 8, et 14 de ce document.

5.5.2 Loisirs, sports et activités culturelles et les liens inter-générations

Au-delà de ces services de base, le développement des activités culturelles et de loisir constituent également des enjeux importants. La municipalité dispose d'une infrastructure de loisirs dont les principaux éléments sont :

- Une salle multi-fonctionnelle qui sert d'aréna l'hiver et de salle de volley-ball et de tennis intérieur au cours de la saison estivale;
- Des terrains de tennis et de soccer extérieurs;
- Des locaux d'artisanat du Cercle des fermières et de poterie;
- Une bibliothèque dorénavant située dans les locaux de l'ancien presbytère gérés par la « Villa du clocher », une maison pour personnes âgées;
- Des pistes de ski de randonnée (41,5 km, rg St-Denis);
- La piste cyclable des rangs

Le regroupement physique des installations

La municipalité a récemment décidé de relocaliser et de regrouper différentes installations culturelles et de loisirs afin de favoriser les échanges inter-générationnels. On retrouve maintenant un premier pôle d'activités regroupant la bibliothèque et quelques salles de rencontre autour du presbytère et de la salle communautaire. Le deuxième pôle d'activités plus lié aux sports et aux jeux est regroupé dans le pôle aréna-école.

Des salles multi-fonctionnelles ont été ajoutées autour de l'aréna local afin d'y regrouper les activités de tous les groupes sociaux. De plus, la proximité de l'école primaire facilite l'utilisation de ces locaux par les jeunes étudiants et leurs rencontres avec des personnes plus âgées. La plupart des événements organisés visent à renforcer ces liens et s'adressent en général à toutes les classes d'âge de la communauté.

Une solidarité inter-institutionnelle

En procédant à ces regroupements physiques, la municipalité vise également à créer une certaine forme de solidarité et d'appui entre les organisations qui relèvent de sa responsabilité et celles qui relèvent du domaine de l'éducation, de la santé ou celles ayant un caractère religieux ou social et de loisirs. Par exemple, en louant les locaux de l'ancien presbytère pour y opérer la bibliothèque, la municipalité permet une entrée de fonds supplémentaire au sein de l'organisme qui gère la « Villa du clocher », lui permettant ainsi de maintenir ces loyers pour personnes âgées à un niveau raisonnable.

Saint-Ubalde, pôle d'activités culturelles et de loisirs

D'ailleurs, comme c'est le cas pour d'autres services offerts dans la municipalité, ces activités de loisirs sont également offertes aux citoyens des municipalités limitrophes, ce qui permet d'augmenter l'achalandage et ainsi d'assurer leur maintien et leur amélioration. On retrouve un bon exemple de cette approche dans la gestion des arénas de la région. Une entente entre les municipalités de Saint-Marc-des-Carrières, de Sainte-Anne de la Pérade et de Notre-Dame de Montauban assure une rotation dans l'utilisation des arénas pour le déroulement de championnats régionaux.

Des organismes communautaires actifs dans leur communauté

L'organisation d'activités visant plusieurs groupes d'âge s'appuie sur une participation de plusieurs organismes sociaux et de loisirs dans l'organisation d'activités diverses qui rendent la vie sociale très active à Saint-Ubalde. Ils doivent viser à assurer la relève dans leur domaine d'activités et à favoriser l'intégration de certaines de leurs activités avec les activités scolaires. Par exemple, toutes les activités du 150 ième anniversaire de Saint-Ubalde ont été planifiées en ce sens. Le Tableau 1 suivant présente les principales organisations ainsi que leurs actions dans le milieu.

Tableau 1 : Liste des organismes de Saint-Ubalde actifs dans la communauté

Nom de l'organisme	Domaine d'intervention	Activités organisées
Club de Chasse et pêche	Ensemencement , Activité de Chasse et de pêche.	Pêche blanche Lac à la Hache
Le Cercle des fermières de Saint-Ubalde	Association. qui organise des formations et activités pour ses membres	Exposition, repas, formation, conférences, jeux, etc.
Le Club de l'Age d'or	Association qui organise des activités pour ses membres de plus de 50 ans.	Jeux de carte, conférences.
Les Pré-retraités	Groupe de personne qui organise des activités sociales, repas, voyages pour ses membres.	Voyages divers, Repas occasionnels.
Les femmes chrétiennes	Association qui organise des activités à caractère religieux.	
Club de ski de fonds « Les sapins verts »	Entretien de sentier de ski et de raquette à St-Ubalde	Activités récréatives

Le Club Récréation Jeunesse de Saint-Ubalde est par ailleurs un organisme porteur de nombreux projets de développement dans la communauté. Il a entre autres réalisé l'aménagement des deux parcs municipaux (« Des générations » et « Parc en ciel »). Il a également contribué à l'implantation du sentier de vélo « Le Coureur des bois » en collaboration avec « Savard et Fils ». Cet organisme est reconnu et « assuré » par la municipalité. Il est appelé à jouer un rôle actif important dans la gestion des activités récréatives et d'hébergement dans le futur Parc régional de Portneuf. . Le Centre de vacances familiales de St-Ubalde (CVF) est un organisme qui a joué un rôle important dans l'animation du camping lorsqu'il était géré par la municipalité. Cet organisme a toujours sa charte et sa mission cadre parfaitement avec le développement des activités récréatives ou de lieux de récréation comme le futur parc. Il pourrait assurément être mis à contribution dans l'organisation d'activités récréatives à l'intention des familles.

Des services de communication qui favorisent les liens et la participation

Des démarches auprès de fournisseurs de services de télécommunication au cours des dernières années ont permis l'obtention d'un service Internet Haute vitesse pour tous les résidents de Saint-Ubalde disposant d'une ligne téléphonique. Ce nouveau service favorise les communications entre les personnes et les organismes de la municipalité. La municipalité poursuit ses démarches en vue d'être desservie à un coût compétitif par le réseau de fibre optique déjà implanté dans le réseau scolaire.

La municipalité produit et distribue, depuis maintenant près de trente ans, à l'intention de tous les résidents, le journal « Le St-U », petit journal local qui constitue l'organe de communication le plus important entre la municipalité, les organismes communautaires et la population. Ce journal est également disponible en ligne sur le site Web de la municipalité. L'école La Morelle ainsi que les différents groupes sociaux et le CLSC

contribuent aussi à son contenu par la publication de textes de circonstance en fonction des évènements aux différentes périodes de l'année et de leurs activités.

Dans le but d'intéresser les résidents saisonniers à la vie de la municipalité, il serait intéressant de considérer la possibilité de mettre sur pied une campagne visant à les informer de l'existence de cet organe d'information. Cette information pourrait être véhiculée par les associations des riverains par l'entremise de courriels à leurs membres.

5.6 Qualité de vie en rapport avec le milieu naturel

Vivre en région dite « périphérique » constitue pour plusieurs un pouvoir d'attraction non négligeable en raison de la proximité du milieu naturel et des activités qui peuvent y être pratiquées, comme la chasse, la pêche, la motoneige, la randonnée ou simplement la possibilité de vivre près de la nature. Or, la municipalité de Saint-Ubalde présente dans une certaine mesure ces avantages tout en étant située qu'à une heure de voiture des villes de Québec ou de Trois Rivières. Cet atout de la grande nature à proximité de la ville doit être préservé pour répondre aux aspirations des citoyens de la municipalité comme de ceux qui y séjournent à l'occasion, soit à titre de villégiateurs ou de touristes.

La municipalité où l'on retrouve bon nombre de résidences de villégiature pourrait accentuer ses efforts auprès de cette clientèle déjà établie afin de les inciter à venir s'y établir de façon permanente. De la même façon, ces efforts pourraient être dirigés vers des clientèles des retraités et pré-retraités afin de faire valoir l'intérêt de vivre à la campagne, en particulier dans les zones résidentielles rurales.

Déjà, tel qu'il apparaît sur le Tableau 2 ci-dessous, plusieurs résidences secondaires situées en bordure des plans d'eau sont devenues au fil des ans des résidences permanentes.

Tableau 2 : Nombre de résidences saisonnières et permanentes par lac sur le territoire de Saint-Ubalde

Lac	Permanentes	Saisonnières	Total
À la Hache		4	4
À la Perchaude	2	5	7
Blanc	27	139	166
Carillon	2	22	24
Émeraude	17	72	89
Fin	1	5	6
Perrault	18	49	67
Perron	0	10	10
Saint-Anne	3	27	30
Total	**70**	**333**	**403**

6. Orientations de la municipalité de Saint-Ubalde en rapport avec les différents enjeux et thématiques évoqués

Cette section du Plan de développement durable a été élaborée en s'appuyant sur un certain nombre de thématiques qui permettront de présenter les différents secteurs ou domaines d'activités contribuant à améliorer la « qualité de vie » à Saint-Ubalde et d'aborder toutes les problématiques et enjeux identifiés en rapport avec le Développement durable. Cette étape de l'élaboration du Plan de développement durable constitue le centre de l'ensemble de l'intervention. On retrouve ci-dessous l'essentiel de l'approche retenue pour cette partie de l'élaboration du Plan :

Dans un premier temps, le territoire et ses différents milieux sont décrits succinctement pour faire ressortir leurs caractéristiques intrinsèques de même que leurs fonctions de base en termes de « constituantes » du milieu de vie. On y traite également des diverses mesures de protection qui doivent être mises de l'avant pour préserver leur intégrité et leur rôle dans le maintien de la biodiversité et de leurs qualités en termes de milieu de vie.

Thématiques abordées et enjeux

L'aménagement du territoire (répartition des usages et des fonctions)

- Le milieu urbanisé;
- Protection de l'intégrité des terres agricoles (sols, eau, couvert végétal);
- Protection de l'intégrité du milieu forestier;
  - Fonctions de base du milieu forestier (sols, eau, végétation, habitat faunique, biodiversité)
- Les milieux résidentiel rural et de villégiature;
- La protection de la biodiversité.

La gestion de l'eau

- Protection des ressources hydriques :
  - Bassins versants;
  - Sources d'eau potable;
  - Plans d'eau et rivières.

Par la suite, on analysera les différents « domaines d'intervention ou d'activité » afin de dégager leur apport à la vie économique de la municipalité, les problématiques auxquelles ils sont confrontés ainsi que les pistes d'actions visant à maintenir et accroître, si possible, cet apport à la vitalité de la communauté dans une optique de développement durable.

La gestion des territoires forestiers, publics, privés et municipaux
Source d'activité économique :

- Récolte forestière;
- Sylviculture intensive et reboisement;
- Revégétalisation des berges et brise-vents;
- Transformation du bois et valeur ajoutée;
- Valorisation des produits conjoints et des résidus (bois-énergie) ;
- Cueillette de produits forestiers non ligneux.

La gestion des zones de villégiature et le développement touristique

- Développement de la villégiature;
- Activités récréo-touristiques et parc régional;
- Village Vacances-Familles;
- Utilisation des plans d'eau.

La gestion du territoire agricole (cultures, élevage)

- Activités agricoles durables et protection de l'environnement;
- Développement de produits à valeur ajoutée;
- Conservation des sols et brise-vents;
- Produits du terroir (sirop érable, élevage particuliers, champignons, fromages);
- Production de bio-combustibles à partir de résidus.

Le développement industriel et commercial

- Identification de créneaux de développement prometteurs;
- Support aux entreprises et encadrement;
- Implantation de chaufferies à la biomasse.

La gestion de l'énergie

- Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables :
  - Chauffage des bâtiments (combustibles fossiles);
  - Sources d'énergie de procédés;
  - Équipements mobiles;
- Efficacité énergétique et éclairage urbain;
- Bilan sommaire des émissions de GES;
- Qualité de l'air : Poêles à bois.

La gestion des services municipaux

- Alimentation en eau potable (aqueduc);
- Traitement des eaux usées :
  - Réseau municipal;
  - Fosses septiques;
- Matières résiduelles (Éco-centre, compostage, recyclage);
- Entretien routier, déplacement des résidants et transport;
- Santé et activités physiques;
- Les liens inter-générations.

7. L'aménagement du territoire (répartition des usages et des fonctions)

Dans la préparation et la mise en application d'un Plan de développement durable, la répartition des usages et des fonctions sur le territoire constitue une étape essentielle. L'objectif de cet exercice qui s'apparente à une certaine forme de zonage est d'assurer un développement harmonieux de l'ensemble du territoire ainsi que le respect de l'intégrité des différents milieux et de leurs fonctions de base .

Sur une superficie totale de 147 kilomètres carrés, les zones agricoles représentent 71 % du territoire alors que les zones forestières et de villégiature représentent 27 %. Les 2% restant constituent le territoire urbanisé ou en zone résidentielle rurale. Le département de l'urbanisme, des permis et de l'inspection de la Municipalité de Saint-Ubalde est responsable de la planification et de l'aménagement du territoire. C'est lors du processus d'élaboration des grandes orientations qu'on établit, entre autres, les secteurs réservés aux divers types de développement et d'usage (ex. : résidentiel, commercial, agricole, industriel). Ce processus est essentiel à la mise en place d'un développement harmonieux du territoire et est assumé par un inspecteur en bâtiment et environnement. En raison de l'importance de cette fonction pour le maintien de la qualité de l'environnement à Saint-Ubiade, il est essentiel que cette fonction soit remplie par un employé ayant la formation requise et engagée à plein temps. Idéalement, cet employé devrait résider sur le territoire de la municipalité.

7.1 Le milieu urbanisé

L'aménagement harmonieux du territoire urbanisé où l'on retrouve une concentration des habitations, des services et des commerces doit demeurer une préoccupation constante pour les dirigeants municipaux. Il s'agit du milieu de vie de la grande majorité des résidents permanents de la municipalité et ils doivent y retrouver les différents services à l'intérieur d'un périmètre relativement limité. Une répartition équilibrée entre des secteurs résidentiels entrecoupés de commerces de proximité et de points de services (école, église, centre communautaire) est souhaitable. On retrouve actuellement une telle situation à Saint-Ubalde comme on peut le constater sur la Figure°1 présentée à la page suivante. Dans une optique de développement durable, on doit éviter un étalement urbain qui aura des impacts sur les coûts d'implantation et d'entretien des infrastructures et sur l'augmentation des déplacements motorisés à l'intérieur de la municipalité.

Bien que l'on observe une légère diminution de la population recensée en 2011 par rapport à 2006, depuis 2001 (cette dernière année étant incluse), cent-six nouvelles résidences y ont été construites entre 2001 et 2011. Parmi celles-ci, treize nouvelles résidences ont été construites dans la zone urbanisée. Six d'entre elles sont regroupées dans des quartiers résidentiels bien circonscrits alors que les sept autres sont localisées dans différents secteurs de la zone urbanisée. Quinze nouvelles résidences ont été implantées dans la zone résidentielle rurale et soixante-dix-huit en milieu de villégiature. .

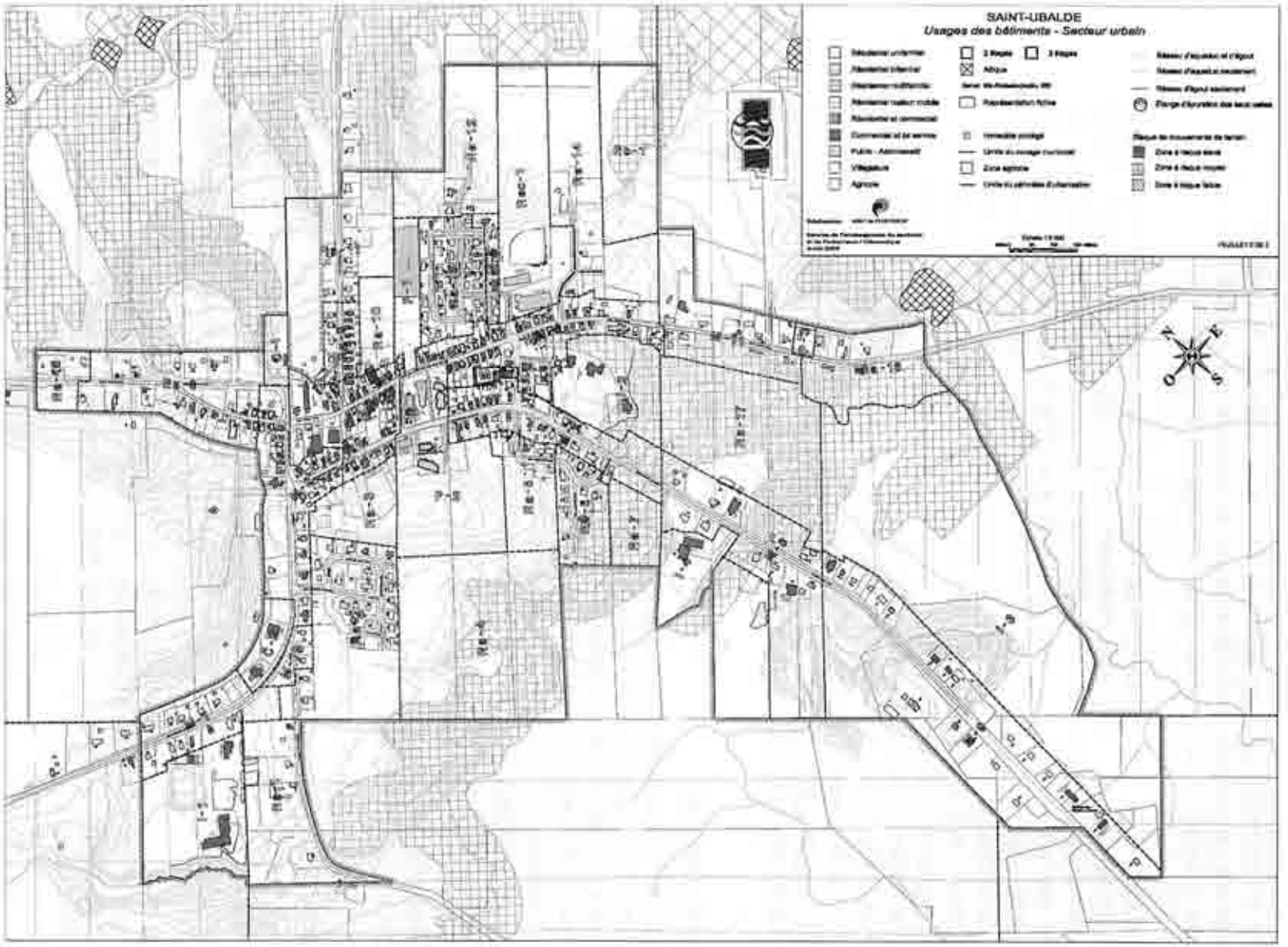

Figure 1 : Usage des bâtiments à Saint-Ubalde – Secteur urbain

Dans le cas de Saint-Ubalde, il est important de considérer que la route 363, le long de laquelle on retrouve plusieurs résidences, constitue un axe important de circulation intra et inter régionale. Cette situation peut occasionner diverses nuisances pour les résidents et augmenter les risques d'accidents. Dans cette optique, l'aménagement du territoire urbain devrait viser à éviter la multiplication des sorties individuelles sur cet axe routier. De plus, pour des questions de sécurité, à la faveur d'un réaménagement du boulevard Chabot, la possibilité d'une reconfiguration de la chaussée à l'entrée du village et de l'implantation d'aménagements spécifiques permettant de réduire les vitesses permises et d'assurer le respect de ces limites prescrites devrait être considérée en étroite collaboration avec le Ministère des transports. De la même façon, des traverses pour piétons devraient être envisagées dans les zones les plus fréquentées comme la zone située entre la Villa du clocher et la pharmacie, par exemple.

Toujours à l'intérieur du périmètre urbain, bien qu'il puisse être avantageux de localiser les secteurs industriels à proximité des secteurs résidentiels pour faciliter l'accès aux travailleurs, cette approche peut aussi représenter de nombreux inconvénients, en particulier pour une municipalité qui veut miser sur le développement du tourisme. Dans ce contexte, les zones industrielles auraient avantage à être mieux circonscrites afin de *maintenir une meilleure harmonie dans l'aspect visuel des lieux*. L'aspect sécurité doit également être considéré en raison de la circulation des véhicules lourds que l'on retrouve dans ces zones. Pour les secteurs industriels déjà développés à l'intérieur ou à proximité de zones résidentielles, des programmes d'embellissement devraient être envisagés, par exemple par la création de rideaux de végétation. À cet effet, l'expertise de l'agente de développement culturel du CLD de Portneuf aurait avantage à être mise à profit dans le cadre du Programme Villes et villages d'art et de patrimoine de la MRC de Portneuf;

7.2 Le milieu résidentiel rural et de la villégiature

7.2.1 Le milieu résidentiel rural (rangs)

On désigne par ce terme les résidences permanentes qui sont localisées le long des rangs de la municipalité et qui sont pour la plupart occupées par les propriétaires des terres agricoles. Ces résidences sont souvent juxtaposées à d'autres bâtiments, soient des bâtiments de ferme ou encore des ateliers ou garages. Comme ces bâtiments sont en général situés le long des routes utilisées par les touristes ou les villégiateurs, leur aménagement et leur aspect extérieur revêt une certaine importance. Lors de leur construction ou de leur rénovation, elles sont assujetties aux normes en vigueur pour l'ensemble de la municipalité. Entre autres, le Chapitre 4 du règlement 109 sur la construction stipule que *« Les surfaces extérieures de toute construction doivent être entretenues de telle sorte qu'elles demeurent d'apparence uniforme, qu'elles ne soient pas dépourvues par endroit de leur recouvrement de protection contre les intempéries et qu'elles ne soient pas endommagées »*.

Comme ces résidences sont situées en milieu agricole, elles sont en général en milieu découvert et exposées ainsi aux vents d'hiver ou à la chaleur de l'été. Tant pour des fins esthétiques que pour des fins d'efficacité énergétique, ces résidences ont avantage à être entourées d'arbres formant un rideau de protection. À cette fin, la municipalité, en collaboration avec le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui distribue des plants forestiers à l'occasion de la Semaine de l'arbre, pourrait ajouter un volet reboisement à son programme de renaturalisation des berges afin de favoriser les plantations d'arbres ayant un caractère ornemental.

Ces résidences sont approvisionnées en eau potable par des puits de surface ou des puits artésiens. Elles sont munies de fosses septiques et de champs d'épuration qui doivent répondre aux mêmes normes que si elles étaient situées en bordure des lacs ou des cours d'eau. Pour les habitations desservies par des puits de surface pour leur approvisionnement en eau potable, des précautions particulières quant à la localisation du puits de surface par rapport aux installations septiques et la proximité d'activités agricoles doivent être envisagées. Il serait donc important que, dans la détermination des terrains nouvellement « constructibles » en vertu des dispositions de la Loi 59 sur la caractérisation des terres agricoles, la proximité d'activités agricoles impliquant l'épandage d'engrais ou de pesticides soit prise en considération.

7.2.2 Le milieu résidentiel rural (villégiature)

Le milieu forestier situé en bordure des lacs et des cours d'eau constitue le lieu privilégié du développement de la villégiature. Ces milieux sont ceux qui présentent le plus d'intérêt pour les activités récréatives et de villégiature. C'est la diversité et la qualité de ce milieu naturel qui lui donne toute sa valeur. Le caractère de « forêt naturelle » de ces milieux riverains est tout aussi important pour l'habitat qu'il constitue pour la plupart des espèces fauniques, des plus petits batraciens jusqu'à nos grands mammifères, en passant par les espèces de petits mammifères et les oiseaux. Les milieux forestiers riverains agissent également comme couvert de protection des berges et des sols contre l'érosion, permettant le maintien de la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs.

Ce milieu naturel est constamment sous pression par une présence humaine de plus en plus envahissante. C'est d'ailleurs en milieu de villégiature que l'on observe le plus grand nombre de nouvelles constructions à Saint-Ubalde depuis 2001. À la faveur, entre autres, du développement du secteur des Chevaliers de Colomb au lac Blanc soixante-dix-huit nouvelles résidences ou chalets ont été construits en zone de villégiature entre 2001 et 2011. Les bâtiments qu'on y érige sont de plus en plus imposants et le nombre de chemins et de sentiers menant aux plans d'eau y augmente sans cesse. De grandes superficies sont déboisées et le milieu forestier est remplacé par des parterres gazonnés et des aires de stationnement. Le couvert forestier naturel qui représente une protection contre l'érosion diminue donc de façon importante favorisant le développement de problèmes d'érosion parfois graves qui contribuent aux problèmes de sédimentation des cours d'eau et des lacs et par voie de conséquence à la perte d'aires de fraie et d'habitats pour la faune riveraine et halieutique.

Si le maintien de l'intégrité du milieu forestier est important dans les zones forestières extensives, il l'est d'autant plus dans les zones riveraines qui sont particulièrement fragiles à plusieurs points de vue. Aussi, le développement durable de la villégiature et du tourisme à Saint-Ubalde devra passer par un resserrement des règles d'utilisation des territoires forestiers riverains qui présentent le plus grand potentiel à ce chapitre. Déjà, la municipalité a mandaté la CAPSA pour établir des diagnostiques sur l'état des lacs et de leur bande riveraine ainsi que des guides d'aménagement et de bonnes pratiques à l'intention des riverains. Ces guides ont déjà été produits pour les lacs Blanc, Perreault, Émeraude et Sainte-Anne et distribués à un certain nombre de riverains par l'entremise des Associations des riverains des lacs.

Malheureusement, à la lecture de ces rapports, force est de constater que l'état des bandes riveraines, et souvent, la qualité de l'eau dans les lacs analysés sont problématiques comme le montrent quelques résultats regroupés au Tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3 : État des rives des lacs évalués (en pourcentage) sur le territoire de la municipalité de Saint-Ubalde. Sources : Guides des Lacs, CAPSA

Lac	Très artificialisée	Artificialisée	Aménagée	Naturelle nettoyée	Naturelle
Blanc	27	22	32	8	11
Perreault	6	41	29	15	9
Émeraude	6	21	44	21	8
Ste-Anne	3	21	27	34	15

Au lac Ste-Anne, c'est moins de 50 % de la bande riveraine qui peut être considérée comme « convenable », c'est-à-dire capable de jouer son rôle de protection des sols contre l'érosion, la sédimentation et la détérioration de la qualité de l'eau qui en découle. Cette proportion des rives convenables n'est que de 29 % dans le cas du lac Émeraude, de 24 % dans le cas du lac Perreault et de 19 % dans le cas du lac Blanc.

Il serait important de développer et de mettre en application un programme de sensibilisation incitatif afin de s'assurer que tous les riverains auront pris connaissance de ces guides d'aménagement et se seront engagés à les mettre en application. De plus, plusieurs exemplaires de ces guides devraient être disponibles à la bibliothèque de Saint-Ubalde et des dépliants distribués dans l'ensemble des résidences de villégiature pour faire connaître leur existence et leur disponibilité.

Le mauvais état des bandes riveraines ne représente pas la seule cause de détérioration de l'environnement naturel des lacs et de la qualité de l'eau. La gestion des installations septiques laissent aussi souvent à désirer. Cette question des risques de contamination de l'eau par les installations sanitaires en milieu résidentiel rural est traitée plus spécifiquement à la **Section 8.1 Protection des sources d'eau potable.**

Aussi, compte tenu de l'objectif de la municipalité d'augmenter éventuellement le nombre de résidences dans les zones de villégiature en bordure des cours d'eau et des lacs, il sera essentiel qu'elle travaille en étroite collaboration avec la MRC de Portneuf et le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (section Terres) afin d'élaborer le cadre réglementaire des futurs développements dans ce domaine ainsi que les moyens d'en assurer l'application stricte.

Bien que ce concept de développement soit encore peu répandu sur les lacs de la municipalité, le milieu résidentiel rural peut également désigner une concentration de résidences permanentes ou saisonnières construites sur certaines portions de la bordure des lacs. Par exemple, une section du lac Blanc comporte une vingtaine de ce type de résidences implantées sur des terrains de faibles dimensions. On retrouve également ce type de regroupement au Lac Perreault où quelques résidences se retrouvent sur une superficie restreinte ne permettant pas l'implantation de champs d'épuration individuels. Ces situations présentent des difficultés quant à l'implantation d'installations septiques qui répondent aux normes. Des correctifs adéquats devront être apportés à ces cas et aucun autre développement de ce type ne devrait être autorisé jusqu'à ce que des solutions probantes n'aient été développées et mises en place. D'ailleurs, comme on le verra à la Section 10.2, la municipalité a adopté récemment de nouvelles normes minimales de lotissement applicables aux terrains situés à l'intérieur d'un corridor riverain de 100 mètres de tout cours d'eau permanent ou de 300 mètres d'un lac.

Au-delà de son rôle de gestionnaire de l'utilisation des espaces, l'inspecteur municipal joue un rôle de soutien direct au Conseil municipal quant aux orientations reliées au développement du territoire. Le Département de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est le gardien des règlements d'urbanisme et veille à l'application des règlements de zonage, de lotissement et de construction, ainsi qu'à la délivrance des permis et certificats. Il voit aussi à l'application de lois et règlements provinciaux relevant de ces secteurs d'activités tels que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la protection du territoire agricole et la Loi sur les cités et villes, le Règlement sur le captage des eaux souterraines, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, etc.

Mais tous sont conscients que la règlementation a ses limites dans ce domaine et que des efforts importants doivent porter sur la sensibilisation des usagers pour obtenir des résultats probants. Déjà, la municipalité a favorisé la mise sur pied des « associations de riverains des lacs » sur lesquelles elle pourra s'appuyer davantage pour promouvoir de nouvelles approches de conservation et de protection des lacs et des milieux riverains. Il pourrait être intéressant par exemple de favoriser l'aménagement de terrains modèles soit par le lancement d'un concours ou autre moyen du même type. Les documents de caractérisation des lacs préparés par la CAPSA recèlent d'ailleurs, sous forme de guide, de nombreux exemples d'aménagements et de pratiques susceptibles d'améliorer l'environnement. Une plus grande diffusion de ces documents de vulgarisation auprès des résidents devrait aussi être considérée.

7.3 Le milieu agricole

Les terres agricoles revêtent une grande importance pour la municipalité de Saint-Ubalde puisqu'il s'agit là d'une des principales assises du développement économique de la région. Déjà la *Loi de Protection du territoire agricole* protège l'intégrité de ces terres en imposant le maintien de leur caractère agricole.

Intégrité et protection des paysages
Toutefois, de multiples pressions s'exercent régulièrement pour changer la vocation de ces terres, soit pour leur transformation en terrains industriels ou résidentiels. Plusieurs terres agricoles non exploitées se transforment aussi progressivement en friches et éventuellement en terrain forestier ou encore passent directement dans le domaine forestier à la suite d'activités de reboisement. La perte de leur caractère agricole n'est pas la seule menace qui pèse sur ces terres. Cette transformation de terres agricoles en terrains forestiers ou en friche vient aussi modifier sensiblement les paysages qui constituent un atout important pour les municipalités rurales qui veulent appuyer une partie de leur développement économique en misant sur l'activité touristique. Des règles devraient être établies afin de régir les activités ayant le potentiel de modifier les paysages. Par exemple, dans les zones les plus sensibles à de telles modifications, ces règles pourraient définir les essences forestières pouvant être reboisées en fonction de l'écologie du lieu et de leur impact visuel.

Conservation des sols
L'implantation de brise-vents en milieu agricole pourrait représenter une mesure de protection ayant des retombées positives à plusieurs points de vue. D'une part, ces brise-vents permettent de réduire l'assèchement de sols exposés à nu et leur érosion subséquente et protège les cultures des intempéries. Ils offrent également la possibilité d'assurer une meilleure répartition des couvertures neigeuses et par conséquent d'améliorer la protection des sols et des semences d'automne contre le gel intense.

Dans toutes leurs décisions en rapport avec la conservation du territoire agricole, les élus municipaux devront garder à l'esprit que le secteur agricole et agro-alimentaire constitue une des assise les plus importantes de leur développement et que par conséquent, *le maintien de l'intégrité de ce territoire devient un incontournable*.

Le « *Guide terrain des Bonnes pratiques agro-environnementales* » publié par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dont la Table des matières sommaire est présentée en ANNEXE 2, constitue déjà un pas dans la bonne direction en vue de réduire l'impact des activités agricoles sur l'environnement. Ce document devrait être disponible à la bibliothèque de Saint-Ubalde de façon à ce que tous les citoyens y aient accès facilement et qu'ils puissent suivre ainsi l'application de ces règles de base sur leur territoire. Le Schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf contient également quelques passages sur les préoccupations qui prédominent dans la population concernant les impacts environnementaux de l'activité agricole et les orientations qu'elle entend privilégier dans la gestion durable des territoires agricoles.

« Certaines activités agricoles ne sont pas sans produire certains effets sur l'environnement et des inconvénients pour le voisinage. Par exemple, ***l'augmentation des superficies vouées à la culture intensive des sols*** *(pomme de terre, maïs, etc.) plutôt qu'à la production de plantes fourragères engendre des problèmes d'érosion des sols et des inquiétudes du point de vue de la dégradation de la qualité de l'eau souterraine et des eaux de surface.* ***L'implantation d'établissements d'élevage porcin et de veaux de lait et les activités d'épandage qui en découlent*** *suscitent des craintes importantes dans la population. À l'égard de ces activités, la conciliation du droit de produire des agriculteurs avec la qualité de vie de la population et la cohabitation de chacun représente l'un des défis majeurs à relever au cours des prochaines années dans l'aménagement et le développement du territoire agricole*

Rappelons que le développement durable de l'agriculture consiste à préserver la terre, à ne pas dégrader l'environnement et à être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable. À cet égard, ***la protection de l'eau souterraine et des eaux de surface de même que la gestion des inconvénients reliés aux odeurs représentent les principaux défis à considérer en matière de développement durable de l'agriculture.***

La MRC de Portneuf reconnaît ***l'importance de protéger les milieux riverains et humides*** *et le rôle écologique fondamental de ces milieux sur la préservation de la ressource eau. La conservation de la végétation naturelle en milieu riverain permet non seulement de retenir la structure des berges, mais aussi d'assurer le maintien de la vie faunique et floristique spécifique du milieu. Les milieux humides, en l'occurrence les marais, les marécages et les tourbières, constituent des habitats fauniques et floristiques extrêmement importants pour le maintien de la biodiversité. Ils représentent également de véritables usines de filtration et d'épuration, puisqu'ils contribuent à atténuer les impacts de la pollution diffuse en captant les sédiments et en réduisant les concentrations des éléments nutritifs (azote et phosphore), des pathogènes et des contaminants présents dans les plans d'eau. La MRC de Portneuf entend ainsi* ***contribuer à assurer une bande de protection minimale le long de tous les lacs et cours d'eau en milieu agricole et encourager les initiatives visant la mise en valeur et la restauration des différents milieux riverains et humides. Ces milieux doivent être soustraits à l'agriculture et les activités agricoles pratiquées à proximité doivent garantir leur maintien à long terme. Le respect de bandes de protection riveraines, l'utilisation de bonnes pratiques culturales et la protection de l'intégrité de ces milieux doivent faire partie de toute activité de développement d'une agriculture durable.***

Les odeurs inhérentes aux activités agricoles s'avèrent une préoccupation de plus en plus importante à considérer*. Il ne faut pas oublier que l'espace agricole de la MRC de Portneuf est ponctué de nombreux usages non reliés à l'activité agricole et que la zone agricole est devenue au fil des ans un milieu de vie pour de nombreuses familles. Tout en favorisant l'utilisation prioritaire du sol*

à des fins agricoles, il faudra chercher à concilier le développement de l'agriculture avec la présence de résidents non exploitants. L'agriculture va continuer à générer des odeurs en particulier lors des périodes d'épandage et il faudra travailler à trouver un juste équilibre entre le droit de produire des agriculteurs et la qualité de vie des autres membres de la communauté. »

La municipalité de Saint-Ubalde partage entièrement ces orientations de la MRC qui devraient être considérées à juste titre comme des incontournables dans la gestion des terres agricoles de son territoire.

7.4 Le milieu forestier, sa conservation, son aménagement

Les milieux forestiers naturels ou reboisés artificiellement jouent des rôles essentiels, tant au niveau de la formation et de la préservation des sols contre l'érosion, de la production d'eau pure que comme habitat et source de nourriture pour de nombreuses espèces du règne animal. La présence de nombreuses espèces végétales (mousses et lichens, plantes herbacées, arbres et arbustes) forment un couvert végétal essentiel au maintien de ces différentes fonctions. Cette forêt constitue un écosystème façonné par les différentes caractéristiques du milieu (géomorphologie, drainage, climat) et en équilibre avec ces dernières. Le maintien de cet équilibre et des processus de renouvellement des différentes composantes du milieu forestier assurent le maintien de la biodiversité que l'on y retrouve.

7.4.1 Forêt et protection de la biodiversité

La protection de l'intégrité des différents milieux de vie est essentielle au maintien de nombreuses activités sociales et économiques qui y ont cours. Mais que ce soit dans le domaine de l'agriculture, de la foresterie ou du tourisme et de la villégiature, la préservation de la biodiversité de ces différents milieux et des processus naturels qui s'y déroulent est essentiel au maintien de la pérennité de ces activités économiques. Tous les résidents et groupes d'utilisateurs vivant, travaillant et séjournant à Saint-Ubalde <u>doivent être sensibilisés à cette réalité et toutes leurs décisions ou actions doivent être assujetties à cette préoccupation de protection de la biodiversité naturelle.</u>

Le territoire de la municipalité de Saint-Ubalde est couvert à 27 % de forêts, dont la majeure partie est composée de forêts naturelles. Au cours des dernières années un certain nombre de plantations, pour la plupart en essences résineuses sont venues modifier le paysage forestier. Au-delà de la protection de l'intégrité du territoire forestier, il sera donc important que les élus, de même que les gestionnaires des territoires forestiers publics ou privés, soient conscients de l'importance <u>d'appuyer toutes leurs décisions d'aménagement de ces territoires sur les bases de l'écologie des territoires forestiers</u> afin de maintenir le caractère naturel et écologique des forêts du territoire.

Le territoire forestier de Saint-Ubalde fait partie de la zone écologique de l'érablière à bouleau jaune. On y retrouve divers types de peuplements naturels où les principales essences présentes sont l'érable à sucre, l'érable rouge, le bouleau jaune (merisier), le

hêtre, le tilleul, le frêne, le bouleau blanc, le sapin baumier, le pin blanc, les épinettes, la pruche et le thuya (cèdre). Pour conserver le caractère naturel du milieu forestier, il sera important, non seulement de préserver le couvert forestier, mais également d'assurer le maintien des peuplements et écosystèmes forestiers en équilibre avec leur milieu de croissance. Tout déséquilibre dans la représentation des différentes essences sur le territoire risque de provoquer une dégradation de ce milieu à plus ou moins court terme, en raison d'une plus grande vulnérabilité des forêts ainsi appauvries, aux épidémies d'insectes, aux incendies forestiers et autres agents perturbateurs des milieux forestiers.

Des guides d'intervention en milieu forestier et des guides de sylviculture visant le maintien des écosystèmes et l'amélioration des forêts ont été élaborés par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que par les organisations privées oeuvrant dans le domaine de l'aménagement de la forêt privée. On parle ici plus spécifiquement du « *Guide d'intervention en milieu forestier* » à l'intention des entreprises travaillant en forêt publique et du « *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée* » plus spécifiquement élaboré à l'intention des propriétaires forestiers privés. (Voir ANNEXE 3)

Des guides sylvicoles sont aussi en voie d'élaboration par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune à cet effet. Les guides sylvicoles proprement dits ne sont pas encore disponibles. Toutefois, il est possible pour le moment de consulter le « *Guide de reconnaissance des types écologiques*, Région écologique 3 c, Hautes collines du Bas St-Maurice ». (Voir ANNEXE 4). Ces guides de reconnaissance seront complétés au cours des prochains mois par des « *Guides de stations* » pour chacun des types écologiques. C'est dans ces guides que l'on pourra retrouver des indications claires sur les essences forestières à privilégier en fonction des caractéristiques des sites à aménager dans cette région écologique dominée par l'érablière à bouleau jaune que l'on retrouve fréquemment dans les forêts du territoire.

La municipalité de Saint-Ubalde pourrait faire la promotion des ces orientations sur son territoire et favoriser la diffusion de ces guides. Tous ces documents publiés sous forme de « *Guide d'intervention* » devraient être déposés à la bibliothèque et rendus facilement disponibles afin que tous les citoyen puissent y avoir accès. (Voir ANNEXE 8). Comme ces différents guides sont aussi disponibles sous forme numérique, ils pourraient également être distribués sous cette forme aux différents groupes de citoyens concernés et, en particulier, aux propriétaires de forêts privées du territoire.

7.4.2 Forêt et acériculture

L'acériculture représente une source d'activité économique importante pour la municipalité de Saint-Ubalde. Comme on peut s'y attendre, cette industrie s'appuie entièrement sur la présence d'érablières vigoureuses et en santé. Or, une des difficultés qui guette cette industrie est un mal soumois qui provient de la dégradation progressive des érablières par une acidification des sols provoquée par les pluies acides et la pollution atmosphérique. On constate dans la région que plusieurs

érablières sont progressivement envahies par des espèces compétitrices comme le hêtre qui sont favorisées par l'acidification des sols. Déjà, des programmes de chaulage des érablières visant à contrer l'impact de cette acidification ont été mis en place au cours des dernières années, mais pour contrer cette problématique, ces efforts visant la réhabilitation des sols doivent être maintenus. En parallèle, des efforts doivent être faits afin de réduire les émissions atmosphériques provenant d'installations industrielles qui contribuent à ce problème d'acidification des sols et de dépérissement des érablières. « Industrie Lauralco de Deschambault » pourrait représenter une source importante de ces émissions. Des démarches devraient être entreprises auprès de cette entreprise afin de la mettre à contribution pour mieux cerner les sources de ces émissions et pour tenter de solutionner le problème. En raison de l'importance de cette activité économique pour les propriétaires forestiers et pour les entreprises qui oeuvrent dans ce domaine à Saint-Ubalde et dans la région, la municipalité, en collaboration avec les autres municipalités touchées de la région devrait entreprendre des démarches auprès de « Lauralco » en vue de l'amener à contribuer à une évaluation de la situation et éventuellement au maintien d'un programme d'amendement des sols forestiers touchés.

7.4.3 Forêt, activités récréo-touristiques et villégiature

Protection des paysages

La forêt qui est bien représentée sur le territoire de la municipalité de Saint-Ubalde constitue également le lieu de pratique de nombreuses activités récréatives et touristiques. Pour augmenter la valeur de l'expérience de villégiature ou récréo-touristique des différentes clientèles, le milieu forestier doit être préservé et bien aménagé. Une forêt bien aménagée veut dire des peuplements forestiers composés d'essences et de la végétation forestière bien adaptés aux caractéristiques des écosystèmes que l'on retrouve naturellement dans la région. La forêt doit également être vue comme une composante importante des paysages régionaux. Les paysages champêtres où l'on retrouve un heureux mélange des zones forestières et agricoles sont caractéristiques de ce coin de pays et doivent être préservés et maintenus. Aussi, tout programme d'aménagement forestier devrait être conçu et conduit en conséquence. La municipalité pourra contribuer à cet état de fait en faisant la promotion des pratiques forestières les mieux adaptées tant en forêt publique qu'en forêt privée et en adoptant au besoin les réglementations appropriées. Elle pourrait également instaurer l'émission d'un permis de reboisement des terres privées en vue d'exercer une certaine forme de contrôle sur cette activité en raison de son influence sur le maintien des paysages.

Protection des abords des lacs

Les associations des riverains des lacs en collaboration avec la CAPSA peuvent jouer un rôle très important à ce chapitre en étroite collaboration avec les autorités municipales. Par exemple, l'Association des Riverains du lac Blanc s'est d'ailleurs donné un plan d'action qui vise à encourager ses membres à demeurer vigilants sur les principaux aspects ayant une influence sur le maintien de la qualité du milieu naturel et sur la qualité de vie des résidents. Ses actions à ce chapitre sont résumées au Tableau

Tableau 4 : Principales interventions de l'Association des riverains du lac Blanc en rapport avec le maintien de la qualité de l'expérience des villégiateurs

Domaine d'intervention	Activités
La qualité de l'eau	Programme d'analyse de l'eau du lac
	Surveillance des algues bleu-vert
	Sensibilisation des riverains
	Suivi des activités de caractérisation et corrections aux installations septiques
	Surveillance qualité de l'eau à la source
	Mesures particulières de préservation de la qualité de l'eau au camping du Lac Blanc
La qualité des rives et berges	Revégétalisation des berges
	Distribution de plantes et arbustes
La protection contre l'érosion	Veille en vue de réparations du réseau routier
	Caractérisation des routes privées et recommandations
La circulation nautique et débarcadères	Limiter le nombre de quais au camping
	Contrôle de l'accès au lac (bateaux moteurs)
	Réduire l'impact des bateaux à moteur
Les véhicules hors routes	Contrôler leur présence sur les routes et dans les zones de villégiature
	Sensibiliser les utilisateurs à une utilisation rationnelle de leurs véhicules
Les déchets	Améliorer les services offerts afin de favoriser le recyclage

Des associations semblables sont actives sur les principaux lacs du territoire. Elles travaillent en étroite collaboration avec la CAPSA qui a élaboré des guides détaillés sur les bonnes pratiques que devraient adopter tous les propriétaires riverains. L'ANNEXE 5 présente un exemple d'engagements individuels de propriétaires qui, une fois regroupés, représentent le « Plan de protection du lac ».

L'ANNEXE 6 pour sa part présente les règlements que l'Association des riverains du Lac Émeraude ont adopté au fil des années, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des bateaux à moteurs et les mesures de précautions particulières à prendre pour éviter la détérioration du lac comme habitat pour les espèces de poissons qu'on y retrouve, dont l'omble de fontaine. Les riverains ont même adopté en 2011 un règlement qui interdit la capture de cette espèce en 2012, 2013 et 2014 en vue de régénérer les populations.

Sans nécessairement avoir force de loi, ces initiatives démontrent qu'il est possible d'amener les propriétaires de résidences en bordure des lacs à se donner des règles à suivre pour éviter la détérioration du milieu naturel dont ils bénéficient.

8. La gestion, la protection et la conservation des ressources hydriques

L'eau est à la source de la vie. Elle est d'une part essentielle à tous les êtres vivants et constitue un milieu de vie pour de nombreuses espèces aquatiques et d'avifaune. Bien qu'elle nous apparaisse souvent comme une ressource abondante, le maintien de sa qualité est menacée de toutes parts et les impacts de la baisse de la qualité de l'eau se font sentir dans bien des domaines tant sur le plan économique que de la qualité de vie. Que l'on considère les eaux souterraines qui alimentent la nappe phréatique ou les eaux qui coulent dans les rivières et dans les lacs, une diminution de la qualité de l'eau a toujours des impacts négatifs sur notre qualité de vie et même sur le coût de la vie (coût des mesures correctives, coût sur la santé, etc).

L'aménagement du territoire par bassin versant est une approche à considérer à différentes échelles pour maintenir et même améliorer la qualité de l'eau. La municipalité de Saint-Ubalde adhère et collabore activement aux activités de la *« Corporation d'aménagement et de protection du Bassin versant de la Rivière Sainte-Anne (CAPSA) »* et veut renforcer ses liens avec cet organisme.. Bien que cette action de protection soit louable à l'échelle des grands bassins versants, elle n'aura d'impact positif sur la qualité de l'eau que si l'effort de chacun débute à l'échelle de sa propriété ou de son lieu d'intervention et que s'il pose les gestes appropriés qui visent la protection de cette ressource. L'implantation et le maintien de systèmes sanitaires adéquats et la préservation du caractère naturel des abords des petits cours d'eau et des rives des plans d'eau constituent les premiers gestes à poser à la portée de chaque individu qui a le privilège de vivre en bordure de ces cours d'eau ou qui les fréquente régulièrement.

De la même façon, tous les utilisateurs de l'eau, à titre individuel ou pour combler des besoins industriels, ont le devoir de l'utiliser rationnellement afin d'éviter le gaspillage.

8.1 La protection des sources d'eau potable

Que l'eau potable provienne d'un réseau municipal, d'un puits de surface ou d'un puits artésien, l'utilisation de l'eau représente toujours un coût. Les résidents de la municipalité dont la résidence est située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation bénéficient d'un système d'aqueduc alimenté par le puits principal de la municipalité. Ils ont normalement l'avantage de bénéficier d'une eau potable de bonne qualité puisque les sources d'approvisionnement proviennent de zones relativement peu perturbées. Toutefois, bien que les risques soient moins prononcés pour l'eau provenant d'un système d'aqueduc, certain risques de contamination peuvent découler de la vétusté du système ou encore de d'activités humaines se déroulant à proximité du puits d'alimentation.

Par contre, un grand nombre de résidences localisées en milieu résidentiel rural (rangs et villégiature) s'approvisionnent toujours en eau potable à partir de puits de surface, de puits artésiens ou même directement dans les plans d'eau. Il est important de se rappeler ici que toute source de contamination de l'eau, en fonction de la géologie et du réseau hydrographique souterrain et de surface, pourra avoir des répercussions sur la qualité de l'eau de la nappe phréatique à des endroits souvent insoupçonnés du bassin versant.

Dans le cadre des études de caractérisation de l'ensemble des installations septiques réalisées entre 2008 et 2011 sur le territoire de la municipalité, le Groupe Hémisphères a recueilli de nombreuses informations et établi des fiches descriptives de chacune des propriétés. Afin de bien cerner les différents risques qui peuvent survenir dans le maintien de la qualité de l'eau potable, nous avons colligé les données relatives aux types de bâtiments, à leur localisation, aux sources d'approvisionnement en eau potable et aux types d'installations sanitaires dont ils sont munis. Cette information présentée en ANNEXE 7 permet de mieux évaluer l'importance des risques de contamination liés à ces différentes situations et de proposer les mesures appropriées dans chaque cas. Entre autres, on peut remarquer que sur les 354 résidences situées en bordure des lacs et ayant fait l'objet d'investigations, plus de 196 d'entre elles, soit plus de 50 %, s'approvisionnent en eau domestique directement dans un lac ou un cours d'eau. Quatre vingt quatre d'entre elles s'approvisionnent à partir d'un puits artésien alors que pour 26 d'entre elles, cet approvisionnement provient d'un puits de surface. Dans le cas de 37 de ces résidences, il n'a pas été possible d'identifier la source d'eau potable.

8.1.1 Aqueduc et eau potable

Comme le montre la Figure 2 ci-dessous, depuis quelques années, toutes les résidences et bâtiments situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Saint-Ubalde sont maintenant approvisionnés en eau potable par le système d'aqueduc. La prise d'eau potable de la municipalité est un puits artésien qui puise l'eau à une profondeur de quelque 50 pieds. Cette nappe d'eau est située dans une couche de gravier filtrant de 35 pieds d'épaisseur, elle-même située sous une couche d'argile de 15 pieds qui constitue un rempart important contre les infiltrations provenant du sol situé immédiatement au-dessus. Malgré cette barrière naturelle de protection, il est essentiel que des mesures de protection soient prises afin d'éliminer, dans un rayon suffisant du puits, toute source de contamination potentielle directe ou diffuse de la nappe phréatique qui alimente cette veine d'eau souterraine.

Figure 2 : Périmètre d'urbanisation de Saint-Ubalde et services municipaux

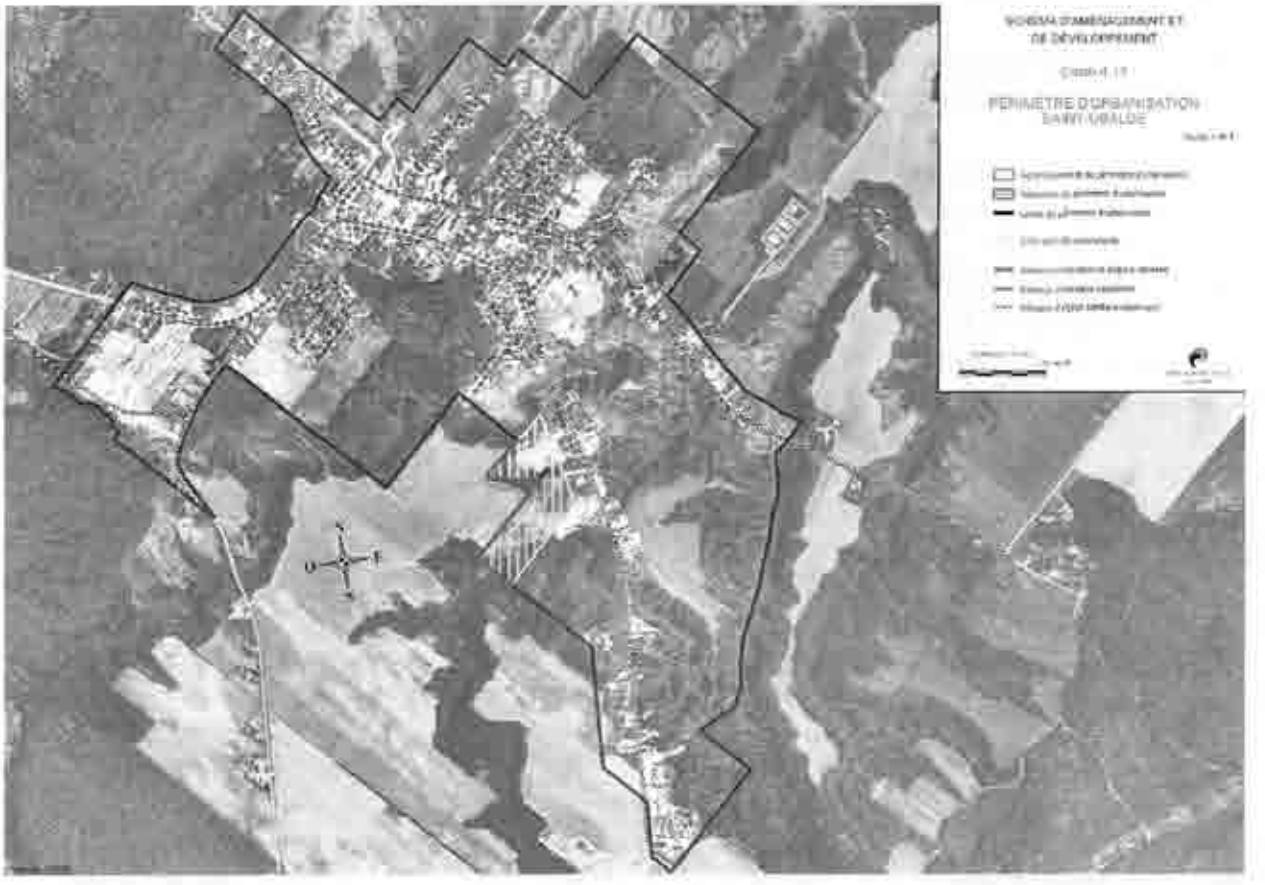

8.1.1.1 Risques liés aux activités agricoles

Entres autres, au niveau des activités agricoles, on doit s'assurer que les lixiviats, des pesticides et engrais divers utilisés ne risquent pas de percoler dans des sols perméables jusqu'aux couches d'eau souterraines qui alimentent le puits. Si des activités agricoles ont cours à proximité, des tests doivent être réalisés régulièrement afin de s'assurer de l'absence de contaminants.

En ce qui concerne les règles applicables pour les agriculteurs, les seules références à la protection des cours d'eau ou de puits d'eau potable lors des pulvérisations d'engrais ou de pesticides se retrouvent dans le « *Guide des bonnes pratiques agro-environnementales* » sous les libellés suivants :

- *Il faut conserver en tout temps, une bande non-perturbée d'une largeur minimale de 1 mètre de largeur en haut du talus, de part et d'autre du cours d'eau, entre la rive et les terres cultivées;*

- *Respectez, pour les engrais organiques, une distance d'épandage d'au moins trois mètres en bordure des cours d'eau.*

Concernant plus spécifiquement la pulvérisation de pesticides :

- *Les pesticides peuvent aussi être toxiques pour l'environnement. Certaines situations peuvent conduire à la contamination des puits et des cours d'eau.*

- *Respectez les distances d'éloignement en usage au Québec pour la préparation et l'application des pesticides.*

Bien que ce guide ne contienne que peu de règles ou normes contraignantes à respecter, le respect des grandes orientations et objectifs qu'il contient par les agriculteurs contribuera certainement à réduire les impacts potentiels de l'agriculture sur la qualité du milieu et sur l'environnement dans son ensemble. La municipalité devrait donc en faire la promotion au près des agriculteurs et rendre ce document disponible à la population par divers moyens. Une ou plusieurs copies de ce guide devrait être conservées à la bibliothèque. Il pourrait également être utilisé à l'école pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la protection de l'environnement en agriculture.

La municipalité a travaillé au cours des dernières années avec différents spécialistes afin de bien caractériser les sols environnants et d'identifier les risques potentiels de contamination et les mesures de protection les plus appropriées.

Dans le cadre de ces travaux, on a observé des niveaux de nitrates supérieurs aux normes dans le puits de la municipalité. Cette pollution diffuse pourrait provenir de l'exploitation d'une terre agricole située à proximité. Des mesures de mitigations ont été mises de l'avant; Parmi ces mesures, le propriétaire précédent a orienté ses activités sur cette terre vers l'agriculture biologique et le compostage de surface, mais il semble que peu de changements aient été observés et qu'il y ait une augmentation constante du taux de nitrates probablement due à l'accumulation des années antérieures.

Une redéfinition de la zone de captage devra éventuellement être envisagée à l'aide d'une carte hydro-géologique ; mais afin d'éviter tout risque de contamination il est possible que la municipalité doive se porter acquéreur de cette terre actuellement propriété de « Patates Dolbec » pour éviter que le problème ne perdure. Ce terrain pourrait par la suite être reboisé. L'approche de la production biologique sur cette terre est actuellement regardée de plus près par l'agronome de l'entreprise en collaboration avec l'agronome du ministère de l'agriculture.

8.1.1.2 Risques rattachés aux activités humaines

La Figure 3 ci-dessous permet de localiser le puits par rapport à son environnement immédiat. On y distingue la zone de protection de 30 mètres au tour du puits (cercle beige), la zone de protection de 300 mètres (cercle rouge). On y retrouve également la localisation de trois installations septiques (points roses) localisées à faible distance de la zone de protection de 300 mètres.

Une seule installation septique est présente dans un rayon de 300 m de la source d'eau potable qui alimente le réseau d'aqueduc de la municipalité. En raison de la configuration géologique et hydrologique de cette zone, les risques de contamination sont donc minimes. Seule la Route 363 qui passe à proximité pourrait représenter une source éventuelle de contamination, en particulier en période hivernale en raison de l'épandage d'abrasifs.

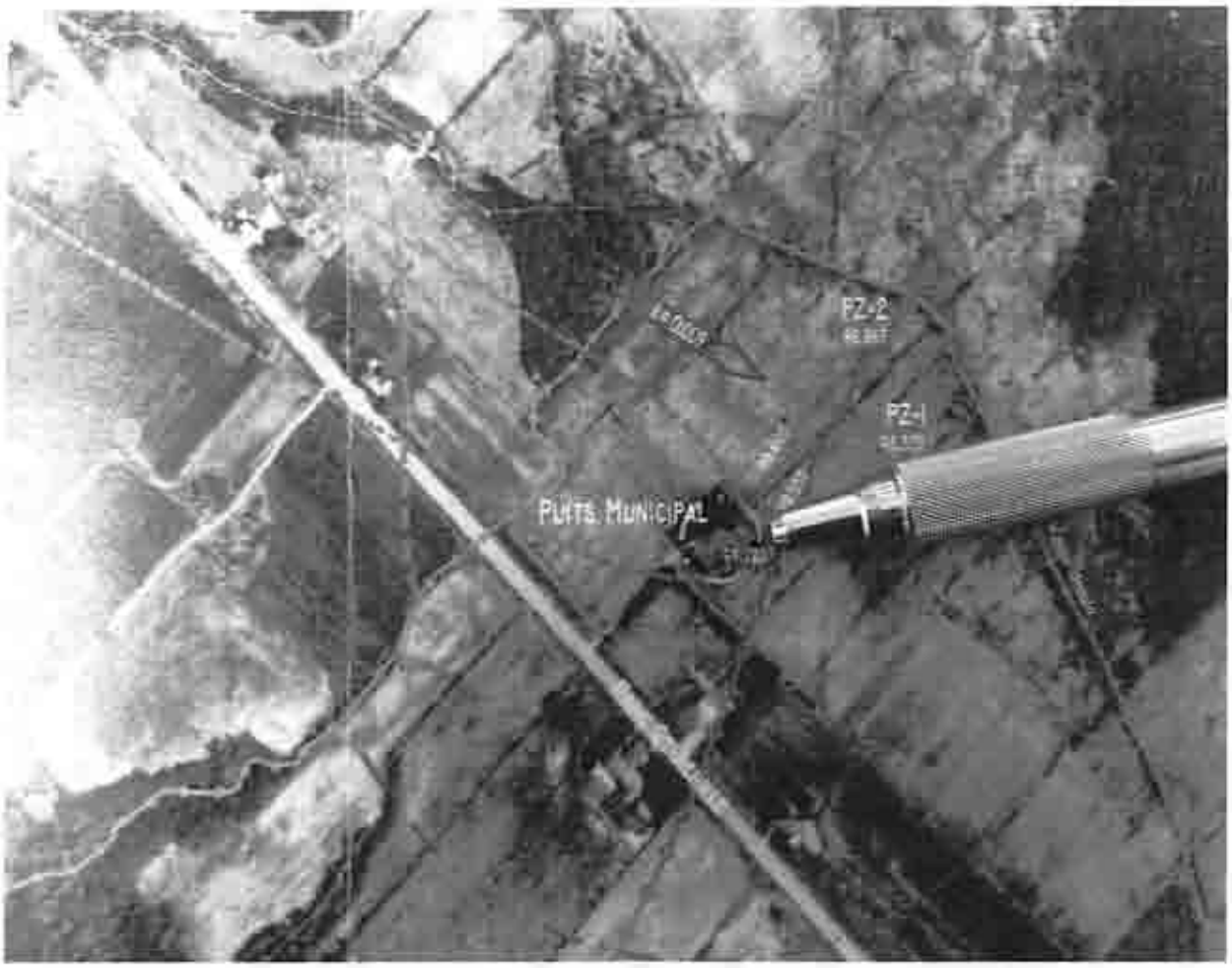

Figure 3 : Localisation du puits d'eau potable de la municipalité de Saint-Ubalde par rapport à son environnement immédiat

8.1.1.3 Risques rattachés à la vétusté du système d'aqueduc.

Mais au-delà des risques liées aux activités humaines à proximité des sources d'eau potables, la qualité de l'eau de l'aqueduc peut être affectée par le mauvais état du système d'aqueduc lui-même. Une approche de développement durable au niveau des activités d'une municipalité implique une préoccupation particulière pour la conservation et l'utilisation rationnelle de l'eau potable afin d'éviter le gaspillage. Elle doit donc s'assurer que le système d'aqueduc est maintenu en bon état afin d'éviter les pertes inutiles dans le réseau de distribution de l'eau.

.En 2006, une inspection du système d'alimentation et de distribution d'eau potable révélait certaines déficiences au niveau de l'abri du puits, de la pression d'eau dans certaines parties des conduites de distribution et au niveau des installations de raccordement d'un certain nombre de résidents. De plus, différentes études réalisées au cours des dernières années sur les pressions d'eau ont démontré que plusieurs parties du réseau étaient en mauvais état et que les pertes d'eau étaient importantes.

Plusieurs mesures temporaires incluant des prises d'échantillons périodiques et la chloration de l'eau ont été mises de l'avant par la municipalité afin de pouvoir garantir une eau de qualité à l'ensemble des usagers. Un programme de réfection du réseau a également été entrepris en 2007 afin de remettre l'ensemble du réseau d'aqueduc aux normes.

Déjà, les réparations ponctuelles effectuées entre 2008 et 2010 ont permis des réductions importantes de consommation comme le montre la Figure 4 ci-dessous. Des travaux majeurs de remplacement de la conduite d'amenée ont également été réalisés en 2010. La réparation de trois fuites importantes et le remplacement d'une conduite de 200 mm en 2011 auront une influence sur la consommation qui sera observée en 2012.

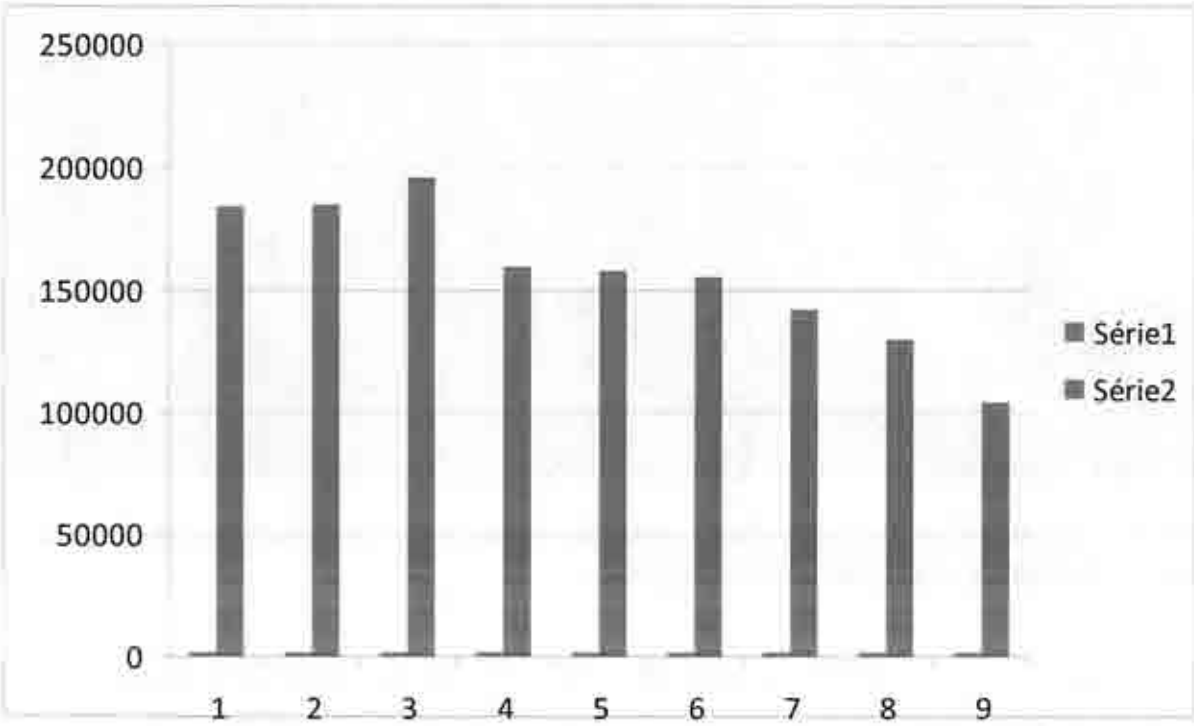

Figure 4 : Nombre de mètres cubes d'eau pompés annuellement de 2006 à 2011

En termes économiques, ces améliorations ont également eu des retombées importantes. Partant d'une consommation de plus de 70 000 kWh en 2005, les pompes ont consommé moins de 35 000 kWh en 2011, ce qui représente une économie de plus de 3 000 $ annuellement pour la municipalité. En 2012, la municipalité doit poursuivre

son programme de mise à niveau du réseau d'aqueduc. La ligne d'amenée d'eau du puits au réservoir a été changée en 2010 et augmenté en diamètre par la pose d'une conduite de 250 mm. De plus, un nouveau réservoir sera installé sur les lieux mêmes du puits avec un nouveau bâtiment de protection.

La municipalité supporte également des programmes visant à réduire la consommation d'eau des citoyens à la source. Elle participe au « *Programme d'économie d'eau potable (PEEP)* » organisé par « Réseau Environnement » en contribuant à la sensibilisation de la population à l'importance d'une consommation responsable de l'eau potable. Cette campagne vise à faire prendre conscience à la population que des gestes simples et quotidiens permettent de réduire la consommation d'eau de façon majeure (plus de 50 %) sans se priver réellement de cette ressource.

8.1.2 Eau potable des résidences localisées en milieu résidentiel rural

Tel que mentionné plus haut, plusieurs résidences de Saint-Ubalde sont localisées en milieu rural et de villégiature et s'approvisionnent en eau potable à partir de puits de surface, de puits artésiens et même directement dans les plans d'eau. En raison de la distribution de ces sources d'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire, les risques de contamination des nappes phréatiques sont plus diffus mais non moins présents. Ces risques varient dans chaque cas en fonction du mode d'approvisionnement en eau potable et en fonction du type d'installations sanitaires et des activités se déroulant dans la zone de proximité des sources d'alimentation en eau considérées. Les principaux risques de contamination de l'eau sont :

- Les risques liés aux activités agricoles et industrielles;
- Les risques liés aux systèmes sanitaires et septiques;
- Les risques liés à l'utilisation des plans d'eau;
- Les risques liés aux perturbations des milieux riverains.

8.1.2.1 Risques rattachés aux activités agricoles et industrielles

En raison de l'utilisation de pesticides divers et d'engrais naturels et artificiels en agriculture, et compte tenu de l'importance de ces activités à l'intérieur des limites de la municipalité, des mesures de protection doivent être prises lors de la conduite des activités agricoles pour éviter une détérioration éventuelle de la qualité des eaux de surface et souterraines qui alimentent les nappes phréatiques.

Toutefois, comme on l'a vu plus haut à la section 8.1.1.1, les règles qui régissent les activités agricoles sont assez peu définies et les guides existants font appel à la bonne volonté et au bon vouloir des agriculteurs. La réglementation est à peu près inexistante lorsque vient le temps d'appliquer des mesures de protection qui touchent les autres ressources du milieu. Il semble que les seuls recours réglementaires qui permettraient éventuellement de contraindre les activités agricoles soient rattachés à la *Loi sur la santé publique*.

De la même façon, on doit s'assurer que les entreprises qui utilisent de grandes quantités d'eau dans leurs procédés disposent d'installations privées performantes pour traiter leurs effluents adéquatement. L'activité industrielle la plus susceptible de produire des rejets pouvant éventuellement avoir un impact significatif sur la qualité de

l'eau est probablement celle de « Patates Dolbec » qui utilise de grandes quantités d'eau pour le lavage des pommes de terre. Toutefois, l'entreprise dispose d'un système de traitement et de recyclage de ses eaux de lavage avant leur rejet.

8.1.2.2 Risques rattachées aux systèmes sanitaires et septiques

De la même façon, les installations de traitement des eaux usées collectives ou privées doivent être conçues de façon à éviter une détérioration de la qualité des eaux de la nappe phréatique. La municipalité a mis en place au fil des ans un programme de traitement des eaux usées qui vise à répondre adéquatement aux normes en vigueur. Ce programme touche :

A) Les eaux usées et les eaux pluviales recueillies par le réseau d'égouts;
B) Les eaux usées des installations septiques privées.

A) Réseau d'égouts

Tel qu'il apparaît sur la Figure 5 du réseau ci-dessous, la grande majorité des résidences et bâtiments situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Saint-Ubalde sont desservis par le réseau d'égouts collecteurs. Le réseau a été reconstruit en bonne partie au cours des dernières années. Toutefois, dans la section du réseau située sur le boulevard Chabot, (entre la rue Rompré et la rue St-Philippe) et sur la rue St-Philippe, les conduites de 6 pouces en béton doivent être remplacées par des conduites de 10 pouces. Ces travaux seront effectués à la faveur des travaux de réfection du boulevard Chabot.

Toutes les eaux recueillies par le réseau d'égouts sanitaire et pluvial sont acheminées pour traitement aux trois étangs aérés situées dans le rang St-Paul (encerclés en rouge sur la Figure 5); Les effluents sont acheminés dans le premier étang muni de 13 aérateurs où ils subissent une aération forcée. C'est à cette étape que se produit la plus grande partie de la décantation qui permet de récupérer une grande partie des matières en suspension. Le traitement d'aération se poursuit dans le deuxième étang et dans le troisième par la suite. Au troisième stade de traitement, du sulfate ferrique est ajouté dans une partie (50 %) de l'étang afin de favoriser la précipitation des particules plus fines. L'ensemble du traitement prévoit la rétention de l'eau dans les étangs pour une période minimale de vingt et un jours. Les eaux traitées sont par la suite évacuées directement à la rivière. Des tests sont effectués régulièrement afin de s'assurer de l'innocuité des eaux rejetées.

Les principaux éléments faisant l'objet de ces vérifications sont :

- L'azote ammoniacal;
- Le pH;
- La demande biochimique en oxygène carboné, 5 jours;
- Les matières en suspension;
- La demande chimique en oxygène (0-100ppm).

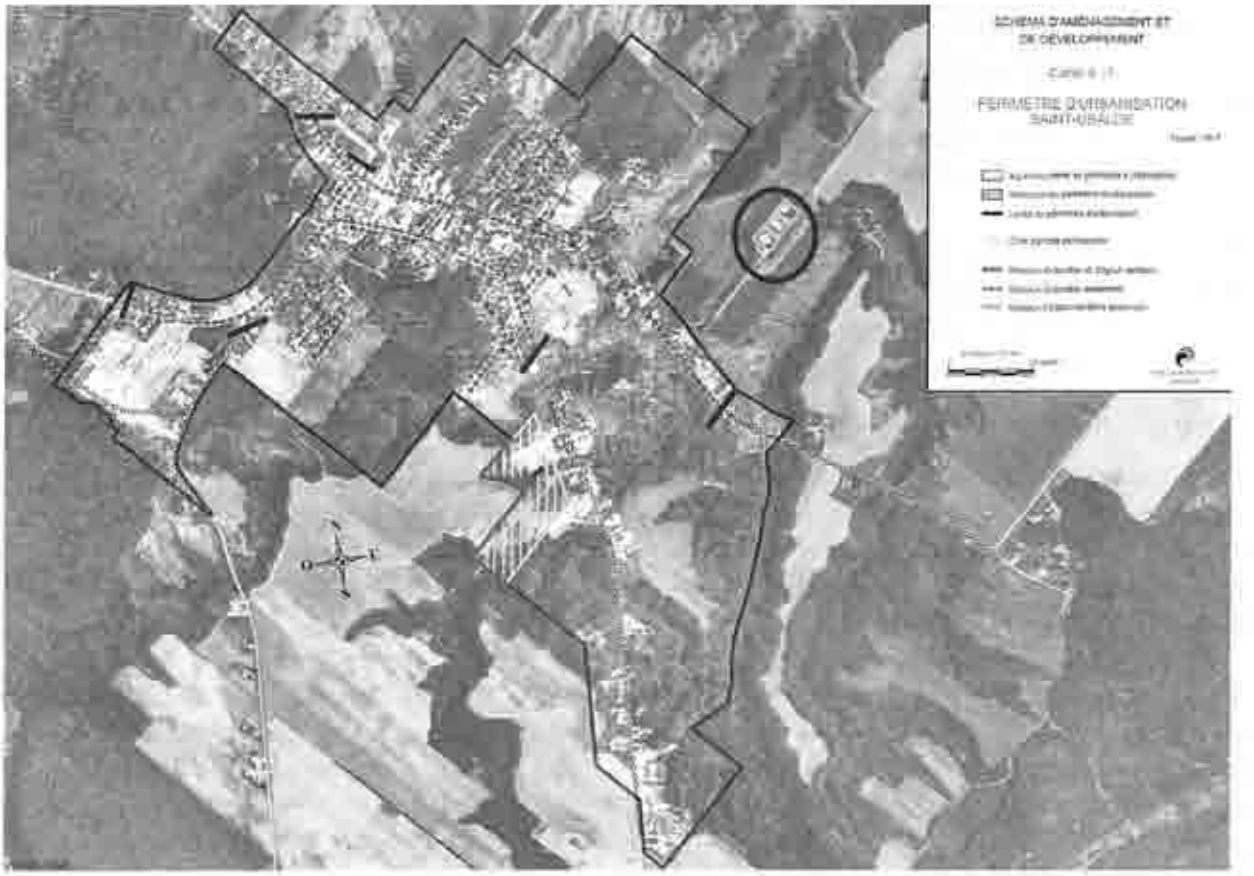

Figure 5 : Localisation du système d'égout collecteur à Saint-Ubalde et des étangs de traitement des eaux usées.

En 2011, la municipalité a procédé pour une première fois au dragage des étangs, 18 ans après leur mise en fonction. Cinquante deux (52) tonnes de matières sèches ont été recueillies et entreposées dans des sacs géo-tubes tel qu'illustré sur les photos ci-dessous. Ces sacs sont entreposés sur des bâches imperméables afin de permettre l'écoulement des eaux de lixiviation qui sont retournées dans les étangs pour traitement. Au bout d'une année, les matières sèches pourront être récupérées pour être compostées ou encore faire partie des intrants utilisés dans une éventuelle usine de fabrication de bio-combustibles. Les photos ci-dessous illustrent ces opérations.

Suivant cette première expérience de nettoyage des étangs, les prochains travaux de dragage des étangs ont été programmés à tous les quinze ans. On a en effet observé que l'efficacité du système d'épuration a été réduite au cours des dernières années en raison d'une accumulation des boues au fond des étangs et qu'il serait préférable de procéder à la vidange des fosses plus fréquemment.

À la faveur de travaux de réfection du boulevard Chabot, il y aurait lieu de considérer le détournement du réseau d'égouts pluvial pour éviter que d'importants volumes d'eau ne se retrouvent dans les fosses de traitement des égouts sanitaires, ce qui augmente les volumes à traiter et par conséquent les coûts de traitement.

B) Fosses septiques

Plusieurs résidences du village et la totalité des résidences situées en milieu résidentiel rural et en bordure des cours d'eau et des lacs rejettent leurs eaux usées dans des installations septiques privées composées en général d'une fosse septique et d'un champ d'épuration.

À la suite d'épisodes de présence d'algues bleu-vert aux lacs Blanc et Perrault en 2007, une conscientisation importante s'est manifestée quant à l'importance de maintenir une qualité élevée de l'eau dans tous les lacs de la municipalité. Des conditions optimales d'épuration des eaux usées étant une des bases de la conservation de la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau, la municipalité s'est dotée en 2008 d'un « Plan d'action pour la sauvegarde de ses lacs et cours d'eau ». En vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, *r.8*), l'objectif ultime de ces travaux est de faire corriger à termes, les systèmes non-conformes, déficients ou présentant un risque de contamination bactériologique ou de contamination indirecte par le phosphore.

Il est important de noter qu'en général, les systèmes en place sont en mesure d'éliminer la plupart des polluants provenant des rejets humains sans trop de difficulté. Le problème de la pollution des cours d'eau et des lacs provient souvent, en bonne partie, de la difficulté à traiter adéquatement les autres types de polluants comme les détergents et autres produits chimiques d'usage domestique comme les peintures ou les solvants. Une campagne de sensibilisation devrait être lancée à cet effet afin de s'assurer que l'ensemble des résidents sont conscients de cette réalité sur laquelle ils peuvent agir individuellement. Il faut retenir qu'il est toujours préférable de traiter le problème à sa source plutôt que de le traiter plus tard dans la chaine d'élimination des produits utilisés. Par exemple, les villégiateurs devraient être encouragés à utiliser le moins possible leurs laveuses à linge ou à vaisselle au chalet et de toujours utiliser des produits détergents bio-dégradables. Bien que la « COOP Saint-Ubald » ait mis en vente ce type de produits et en ait fait la promotion, il est surprenant de constater que ces efforts n'aient pas porté fruits et que les ventes aient été négligeables.

Un programme de caractérisation des installations septiques
La municipalité a initié en 2008 un programme de caractérisation, échelonné sur quatre ans, de l'ensemble des installations sanitaires autonomes de son territoire. Cette initiative a été poursuivie en 2009 à la faveur du « *Programme d'aide à la prévention des algues Bleu-Vert (PAPA)* « en collaboration avec la CAPSA et le Groupe Hémisphères. Ces travaux ont permis à ce jour d'établir un diagnostique complet pour six cent trente trois (633) résidences munies d'installations septiques en milieu résidentiel rural et en milieu de villégiature afin de s'assurer que leurs systèmes de traitement sont adéquats et qu'ils répondent aux normes. Le coût de la réalisation de ce programme de caractérisation a été entièrement défrayé par les propriétaires de ces résidences lors du paiement de leur compte de taxes.
Les nouvelles résidences construites depuis le 1 er janvier 2005 n'ont pas fait l'objet de ces évaluations puisque toute nouvelle installation doit, depuis cette date, faire l'objet d'une étude de caractérisation avec plan et devis réalisés par un technologue membre de l'Ordre des technologues du Québec lesquels doivent être approuvés par l'inspecteur municipal responsable de l'émission des permis relatifs à l'installation d'un système de traitement des eaux usées..

Il ressort de ces études de caractérisation qu'un pourcentage assez élevé des installations septiques des propriétés (34 %) étaient jugées comme représentant des « nuisances indirectes prioritaires » qui contribuent à la contamination des eaux superficielles par le phosphore. Les systèmes d'épuration de ces installations ne présentent souvent pas l'épaisseur requise de sol sec et perméable nécessaire à une bonne épuration des eaux usées et sont donc visées en termes de correctifs à apporter dans un horizon maximum de deux années. De plus, les installations septiques de certaines propriétés (11,5 %) sont encore la source de nuisances directes et doivent obligatoirement être remplacées en vertu du règlement à l'intérieur d'une période maximale d'un an..

Il est à noter que plusieurs des résidences présentant une contamination directe et indirecte sont des habitations permanentes et de ce fait constituent des sources potentielles élevées de contamination. En contrepartie, ces résidences permanentes sont souvent localisées dans la zone résidentielle rurale (rangs) et donc à bonne distance des cours d'eau et des lacs. Il reste que toute eau contaminée, quelque soit son parcours finira immanquablement par atteindre les nappes phréatiques et par conséquent doit être interceptée et traitée adéquatement avant son rejet dans l'environnement.

En général, l'amélioration des installations sanitaires devra se faire sur une base individuelle. La plupart des terrains ont une superficie suffisante et des conditions permettant l'installation d'un élément épurateur conforme. Toutefois, dans plusieurs cas, la nature et la profondeur du sol au-dessus de la nappe phréatique ou de l'eau souterraine présentent des limitations quant au type d'élément épurateur qui pourra être installé. En général, le choix d'éléments épurateurs de type « modifié » ou « hors sol » sera acceptable. Par contre, dans les cas les plus problématiques, des éléments épurateurs de type « secondaire avancé » seront nécessaires. Dans quelques cas, en

raison de la présence de puits d'eau potable à proximité, des installations sanitaires à vidange périodique (fosses de rétention) seront requises.

Tel que mentionné plus haut, dans certaines zones des lacs Blanc et Perreault, on retrouve des regroupements de plusieurs propriétés sur des terrains de faibles superficies. Dans ces cas, les eaux usées de ces résidences, à la sortie de fosses individuelles, devaient être dirigées vers un système de traitement secondaire avancé regroupé ou encore vers un champ d'épuration capable de recevoir et d'épurer adéquatement les effluents de ces fosses. Cependant, en raison des coûts élevés de telles installations, l'implantation de fosses septiques dédiées (sanitaires et domestique) à vidange périodique pourrait s'avérer une autre solution plus abordable. Une autre approche pourrait consister à recueillir les eaux clarifiées des fosses septiques et à les acheminer à l'aide de conduites de plus faibles diamètres et de pompes à un système épurateur approprié situé dans une zone présentant des caractéristiques de sols permettant de filtrer adéquatement ces eaux grises.

La municipalité devra donc exercer un suivi serré de la situation dans tous les cas présentant une nuisance directe ou une nuisance indirecte prioritaire afin de s'assurer que les correctifs nécessaires auront été apportés à l'intérieur d'un délai de douze mois ou de deux ans selon le cas. Une approche visant à sensibiliser les propriétaires à apporter ces correctifs devrait être privilégiée. Par contre, advenant des retards indus dans l'application des mesures requises, la municipalité devra éventuellement agir par voie réglementaire et peut-être même envisager d'apporter elle-même les correctifs nécessaires et d'en charger les frais au propriétaire par la voie du compte de taxes.

Le Tableau 5 suivant montre l'état d'avancement des correctifs apportés depuis 2008 aux installations septiques déficientes.

Tableau 5 : État d'avancement des correctifs apportés aux installations septiques déficientes

Secteur	Direct Prioritaire Observé	Corrigé	Solde	Indirect prioritaire Observé	Corrigé	Solde	Source Eau du lac
Territoire Rangs	59	9	50	72	2	70	
Lac Blanc	8	1	7	56	8	48	64
Lac Perreault	2	1	1	42	4	38	36
Lac Émeraude	5	1	4	44	3	41	57
Lac Ste-Anne	2	0	2	7	0	7	16
Lac Perchaude	1	0	1	2	0	2	4
Lac Carillon	1	1	0	4	3	1	1
Lac à la Hache							4
Lac Fin et Perron	1	0	1	6	0	6	14
Total Territoire	59	9	**50**	72	2	**70**	
Total lacs	20	4	**16**	161	18	**143**	196
Grand Total	79	-13	**66**	233	-20	**213**	
Corrigés		**13**			**20**		

On constate que les installations septiques de 79 résidences ont été considérées comme présentant une « nuisance directe prioritaire ». Cinquante neuf (59) de ces résidences sont localisées dans les rangs. Depuis 2008, seulement 9 d'entre elles ont bénéficié d'une mise aux normes de leurs installations. Sur les lacs, vingt résidences étaient classées dans la même catégorie. Dans ces cas, les correctifs nécessaires n'ont été apportés que pour quatre d'entre elles.
Il est intéressant de constater également que l'approvisionnement en eau domestique des résidences situées en bordure des lacs est puisé directement dans les lacs dans près de 50 % des cas, d'où l'importance de tout faire pour maintenir et même améliorer la qualité de l'eau des lacs

Le rôle de l'inspecteur municipal dans la mise en place de solutions appropriées dans tous les cas problématiques ou litigieux sera très important. Au cours des dernières années, diverses problématiques rencontrées au niveau de l'engagement du personnel ont fait en sorte que l'inspecteur n'a pas toujours été disponible à plein temps. Avec la fin des travaux de caractérisation des installations septiques par le « Groupe Hémisphères », toutes les informations sur les cas les plus problématiques sont maintenant disponibles.

Dans ce contexte, il sera <u>important que l'inspecteur municipal consacre une partie importante de ses efforts pour s'assurer que les correctifs nécessaires soient apportés par les propriétaires aux cas les plus litigieux dans les meilleurs délais. La municipalité</u>

devra s'assurer de la disponibilité de l'inspecteur municipal à plein temps au cours de la période de remise aux normes de l'ensemble des installations septiques.

Un programme de vidange systématique des fosses septiques
Dans le cadre de ses efforts pour réduire l'impact de ces systèmes sanitaires sur l'environnement et en particulier sur la qualité de l'eau, la municipalité a mis sur pied un programme de vidange systématique de toutes les fosses septiques de son territoire. Pour les résidences permanentes et les chalets considérés comme des résidences permanentes, les fosses sont vidangées tous les deux ans. Pour les résidences saisonnières, la vidange des fosses est réalisée aux quatre ans. Un certain nombre de fosses à vidange périodique ou totale doivent être vidangées à chaque année. Le programme prévoit que ce sont de 170 à 180 fosses qui seront vidangées à chaque année. Les coûts de ce programme de vidange des fosses sont dorénavant imputés directement au compte de taxes des résidences non raccordées au réseau d'égout municipal en fonction de la fréquence des cueillettes qui prévaut dans chaque cas.

Toutes les eaux usées recueillies de ces fosses sont acheminées à un site de traitement situé au sud du Lac à la Perchaude, propriété de « Entreprises Saint-Ubald » qui réalise cette collecte et effectue les traitements requis. Le site de traitement est constitué de deux fosses d'une trentaine de mètres de diamètre chacune qui sont utilisées en alternance pour effectuer le traitement. Les eaux usées recueillies par camion citerne sont déversées dans une des fosses pour y reposer de neuf à 12 mois. L'année suivante, de la chaux vive est ajoutée et mélangée à l'aide pompes à purin. Ce brassage est effectué à deux reprises à quelques jours d'intervalle. Par la suite, ce mélange, contenant environ 2 à 3 % de matière sèche, repose pendant une semaine ou deux pour être par la suite récupéré à l'aide de camions citerne et épandu dans les champs dédiés à la production de fourrage après avoir subi avec succès des tests de conformité. Toutes ces activités sont réalisées sous une surveillance étroite des agents du Ministère de l'environnement.

Afin de réduire les quantités de matériel transporté et épandu, il y aurait lieu d'envisager l'implantation de champs d'épuration. Il en résulterait des boues contenant environ 35 % de matière sèche, dont le coût d'épandage serait moins élevé puisque le temps et la consommation de carburants pour le transport et l'épandage seraient réduits proportionnellement. Toutefois, cette approche devra être évaluée plus à fonds sur le plan environnemental. D'une part, le champ d'épuration pourrait occasionner une percolation de rejets d'eaux grises trop importante pour les capacités d'absorption du sol. De plus, l'épandage de boues plus concentrées en champs pourrait également occasionner des concentrations trop élevées de nutriments pour être admissibles, du moins selon le mode d'épandage actuel.

Ces boues, au lieu d'être épandues directement en champs, pourraient éventuellement constituer un intrant important dans une opération de compostage ou pour la production de bio-combustibles, en mélange avec les résidus agricoles, les fumiers d'un parc d'engraissement, les boues de la station d'épuration et peut-être même les putrescibles provenant de la « Régie inter municipale de traitement des déchets ». Bien que les

odeurs ne semblent pas constituer de problème important lors de leur épandage en champs, leur compostage permettrait de prévenir d'éventuels problèmes d'odeurs.

Une étude a été réalisée par la firme « Desseau » en 2011 afin d'analyser d'autres possibilités de traitement des eaux usées récupérées lors de la vidange des fosses individuelles. Le rapport conclut que le mode de disposition actuel est efficace et probablement le moyen le moins coûteux de disposer de ces eaux usées. Ce site, avec quelques améliorations, pourrait permettre éventuellement le traitement des eaux usées des fosses individuelles de tout le secteur ouest de Portneuf. D'une part, cette solution permettrait de créer quelques emplois additionnels à Saint-Ubalde tout en permettant de réduire significativement les coûts de traitement pour les usagers par rapport aux coûts qui prévalent dans le cadre du projet de traitement et de disposition mis de l'avant par la « Régie régionale de gestion des matières résiduelles ».

Une telle solution permettrait également une utilisation accrue de boues pour la production de bio-combustibles et la production finale de compost. L'utilisation de ce compost permettrait de réduire l'utilisation d'engrais chimiques et ainsi les coûts liés à l'amendement des sols destinés aux productions agricoles animales.

8.1.2.3 Risques liés à l'utilisation des plans d'eau

Comme on l'a vu précédemment, des quatre cent trois (403) résidences situées en bordure des lacs, cent soixante dix huit (196) comptent toujours sur le lac pour leur approvisionnement en eau domestique. La municipalité a adopté au cours des dernières années, diverses mesures visant à protéger ses plans d'eau, dont *le Programme de caractérisation et de vidange systématique des fosses septiques* déjà cité. Elle a également mis de l'avant un programme visant la revégétalisation des abords des lacs et des cours d'eau. À cette fin, elle offre gratuitement aux propriétaires, par l'entremise des associations des riverains, des plantes et arbustes adaptés aux conditions des milieux riverains et ayant des propriétés leur permettant d'absorber les nitrates et le phosphore. Parmi les plants offerts, notons l'hémérocalle, la lobelie cardinale, le rudbeckia goldstrum, l'iris versicolor, la spiraea latifolia, la myrica gale, le parthenocissus engelmani (vigne) et le saule nain.

Malgré les efforts de la municipalité en regard de la qualité de ses plans d'eau, certains ont été affectés à quelques reprises au cours des dernières années par des épisodes de concentration des cyano-bactéries ou algues bleues. Ces épisodes de prolifération des algues se sont produits à la suite de périodes de forte affluence des villégiateurs et touristes sur ces plans d'eau, de températures exceptionnellement chaudes et d'une recrudescence de l'utilisation de bateaux à moteurs. En effet, au-delà de la pollution des nappes d'eau qui peut être engendrée par des déversements accidentels de produits pétroliers, la présence de bateaux puissants peut occasionner des perturbations des fonds lacustres et ainsi dégager divers types de polluants qui ont pu se déposer au fond des lacs au fil des années et qui sont alors remis en circulation.

D'ailleurs, dans le cadre des activités du « Réseau de surveillance volontaire des lacs mis de l'avant par le ministère de l'Environnement et des Parcs », l'Association des

Riverains du Lac Blanc réalise des observations régulières de la transparence de l'eau et on peut observer sur la Figure 6 ci-dessous le type de données qu'elle présente sur son site Web. On y observe une augmentation de la turbidité de l'eau du lac Blanc au cours de la forte période d'affluence de l'été, fin juillet début d'août.

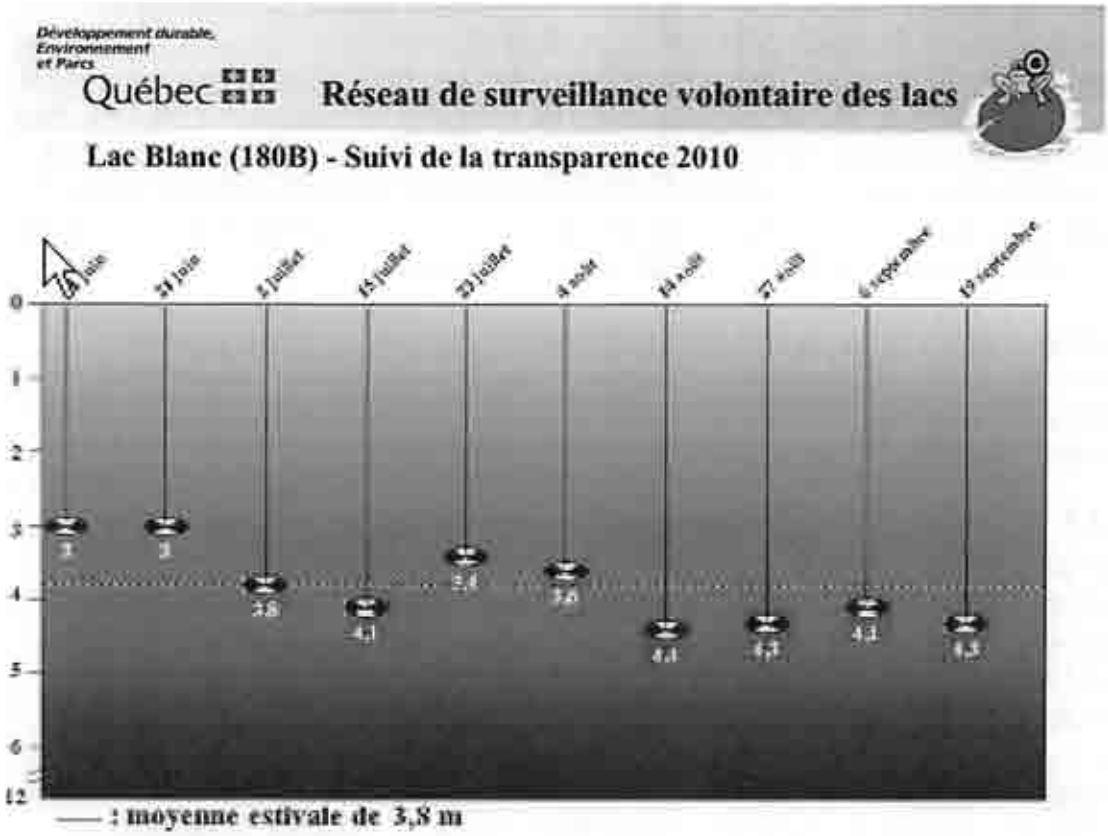

Figure 6 : Évolution de la transparence de l'eau au cours des mois d'été au Lac Blanc

Le lac Blanc compte deux stations de surveillance. Une bonne estimation de la transparence de l'eau tout au long de l'été 2010 a été obtenue par dix mesures de la profondeur du disque de Secchi. Cette transparence moyenne de 3,8 m caractérise une eau légèrement trouble. Cette variable situe l'état trophique du lac à cette station dans la classe mésotrophe. Si on compare ces résultats à ceux obtenus au lac Émeraude, les lectures effectuées depuis 2005 indique une transparence moyenne de l'ordre de 6,5 mètres. Ce lac est donc classé comme oligotrophe.

Devant cette problématique de la qualité de l'eau, un mandat d'étude a été confié au « Groupe Hémisphères » en 2005 afin d'établir une diagnose précise du lac Blanc. Des études de caractérisations des bandes riveraines ont également été conduites pour les principaux lacs du territoire de la municipalité. Ces études réalisées par la « CAPSA » regroupent des informations détaillées sur les différentes sources de détérioration de la qualité des plans d'eau et des « *Guides des riverains* » ont été élaborés pour les principaux lacs du territoire.

Ces guides, en plus d'expliquer les principaux facteurs de détérioration de la qualité de l'eau des lacs, présentent une série de mesures pouvant être prises par les riverains et les autres utilisateurs des plans d'eau pour réduire l'impact de leur présence et de leurs activités sur le milieu. Ces recommandations portent principalement sur les installations sanitaires, la préservation et la réhabilitation de la bande riveraine, l'entretien des routes et sur les moyens de réduire les impacts négatifs de l'utilisation des bateaux et autres véhicules à moteur sur l'environnement. À la lumière des ces dernières recommandations, et compte tenu de l'augmentation du niveau de fréquentation des plans d'eau par des bateaux de forts calibres, il apparaît important que l'utilisation des embarcations à moteurs soit mieux contrôlée.

Déjà, une réglementation municipale est appliquée au lac Blanc afin d'empêcher la mise à l'eau de bateaux à moteurs par des personnes non-résidentes de Saint-Ubalde entre le 15 juin et le 15 septembre. De plus, à la demande de la municipalité, une réglementation fédérale interdit dorénavant l'usage de bateaux à moteurs sur les lacs Carillon et À la Perchaude.

8.1.2.4 Risques liés aux perturbations des milieux riverains

Dans les efforts pour le maintien de la qualité de l'eau, une attention particulière doit être apportée au maintien de l'intégrité de la forêt en bordure des lacs et des cours d'eau. Ces milieux sont en effet les plus fréquentés pour la pratique d'activités récréatives et de villégiature. De plus, la conservation des berges et de la qualité de l'eau passent par le maintien d'une végétation naturelle dans le voisinage immédiat des cours d'eau et des lacs.

Malheureusement, bien qu'il existe une réglementation qui interdit le déboisement d'une bande riveraine ayant une largeur minimale de dix mètres, les bordures des cours d'eau et des lacs ont été déboisées à plusieurs endroits et il en est résulté une dénaturalisation des berges par l'implantation de zones de pelouse, ou pire, de sols mis à nu. D'une part, ces zones déboisées sont susceptibles à l'érosion et constituent une autre source importante de contaminants pouvant affecter la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau. De plus l'épandage d'engrais sur ces terrains artificialisés contribue à augmenter l'apport de nutriments chimiques qui favorise la prolifération d'algues. Ces zones, privées de l'ombrage des arbres, contribuent aussi à une augmentation de la température des eaux de surface qui favorise également cette prolifération d'algues. D'une part, ces zones de pelouse représentent des irritants visuels dans des zones qui devraient garder leur caractère forestier naturel et d'autre part, les activités d'entretien de ces zones de pelouse représentent des nuisances tant sur le plan des apports de nutriments indésirables dans les cours d'eau que sur le plan sonore.

En vue de contrer cette détérioration et cette artificialisation des milieux riverains, la municipalité s'est déjà dotée d'une politique et d'une réglementation qui obligent la conservation d'une bande riveraine minimale de dix mètres lorsque la pente est inférieure à 30 % et de quinze mètres lorsque la pente est supérieure. Tout déboisement ou défrichage dans cette zone sont interdits à l'exception d'un sentier

d'accès au lac ayant une largeur maximale de cinq mètres. Pour aller plus loin et viser en bout de ligne la réhabilitation des milieux naturels, cette réglementation devrait être accompagnée de mesures qui assureraient la réhabilitation naturelle de toute portion de terrain situé dans cette zone et ayant fait l'objet de déboisement ou d'un aménagement artificiel. La naturalisation des berges à l'aide de plantes capables d'absorber les nitrates et le phosphore ou de plantes et d'arbustes poussant naturellement dans ces lieux et d'un couvert arborescent, même partiel, s'avère une solution souhaitable à long terme afin d'abaisser la température de l'eau en bordure du lac et favoriser l'absorption des nutriments entraînés par la nappe phréatique.

De plus, aucune pelouse ne devrait être entretenue dans cette zone riveraine. Dans cette optique, la municipalité a adopté en 2009 les règlement 194-1 et 195 pour interdire ou encadrer l'utilisation d'engrais, d'herbicides et de pesticides sur tout le territoire de Saint-Ubalde et en particulier sur les terrains situés en bordure des lacs et des cours d'eau. Cette réglementation s'applique tant dans le domaine agricole que dans le domaine de l'usage domestique.

La municipalité de Saint-Ubalde a déjà posé des gestes importants en mettant sur pied un programme de naturalisation des berges. Tel que mentionné plus haut, depuis 2008, en collaboration avec les différentes associations des lacs, la municipalité offre gratuitement aux propriétaires riverains des plants afin de favoriser cette renaturalisation. C'est une somme annuelle de 5 000 $ que la municipalité consacre aux achats de ces plants auprès de « Québec Multi-Plants », entreprise de Québec.

La municipalité pourrait pousser plus loin et augmenter son influence sur le processus de renaturalisation des berges en faisant la promotion du reboisement partiel des berges avec des essences forestières appropriées. Cette nouvelle action pourrait être entreprise en collaboration avec le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans le cadre du programme de fourniture de plants forestiers de ce ministère lors de la *Semaine de l'Arbre et des Forêts*. Ces plants pourraient également provenir de surplus des pépinières du MRNF. (Duchesnay). On pourra même songer, comme on le verra plus loin au développement d'un centre de production de plants en vue de la réalisation de ces différents travaux d'amélioration des berges.

Cette activité de renaturalisation de la part des propriétaires est actuellement une activité volontaire. Mais, comme dans le cas de la caractérisation des systèmes d'épuration des eaux usées, la municipalité pourrait entreprendre progressivement, en collaboration avec les associations des lacs et la CAPSA, un *Programme de caractérisation des terrains* afin de faire ressortir les lacunes de chacun en rapport avec la protection du milieu forestier en bordure des cours d'eau et la conservation d'une eau de qualité. Dans un premier temps, cette caractérisation pourrait être accompagnée de conseils spécifiques sur les modifications à apporter à la gestion des berges et une sensibilisation quant aux gestes à poser. Ce programme pourrait éventuellement déboucher par la suite sur une approche « de support » visant à favoriser l'accélération de ces activités de re naturalisation. À la limite, comme le suggère le *Schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf*, « ...dans certains cas, des mesures

réglementaires visant la renaturalisation des berges pourraient s'avérer nécessaires afin d'atteindre les résultats souhaités. »

C'est d'ailleurs dans cet optique qu'en 2011, l'Association des Riverains du Lac Blanc a proposé à la municipalité la réalisation d'une phase pilote en vue de l'implantation d'un programme de revégétalisation de la bande riveraine dans trois zones où les rives ont été artificialisées et où le couvert arbustif et arborescent est souvent absent et où les problèmes d'érosion et de sédimentation sont les plus importants. Ces zones prioritaires de réhabilitation au Lac Blanc sont illustrées sur la Figure 7 ci-dessous.

Figure 7 : Carte des zones prioritaires à réhabiliter au Lac Blanc dans le cadre d'un projet pilote. Source :Site Web Association des Riverains du lac Blanc.

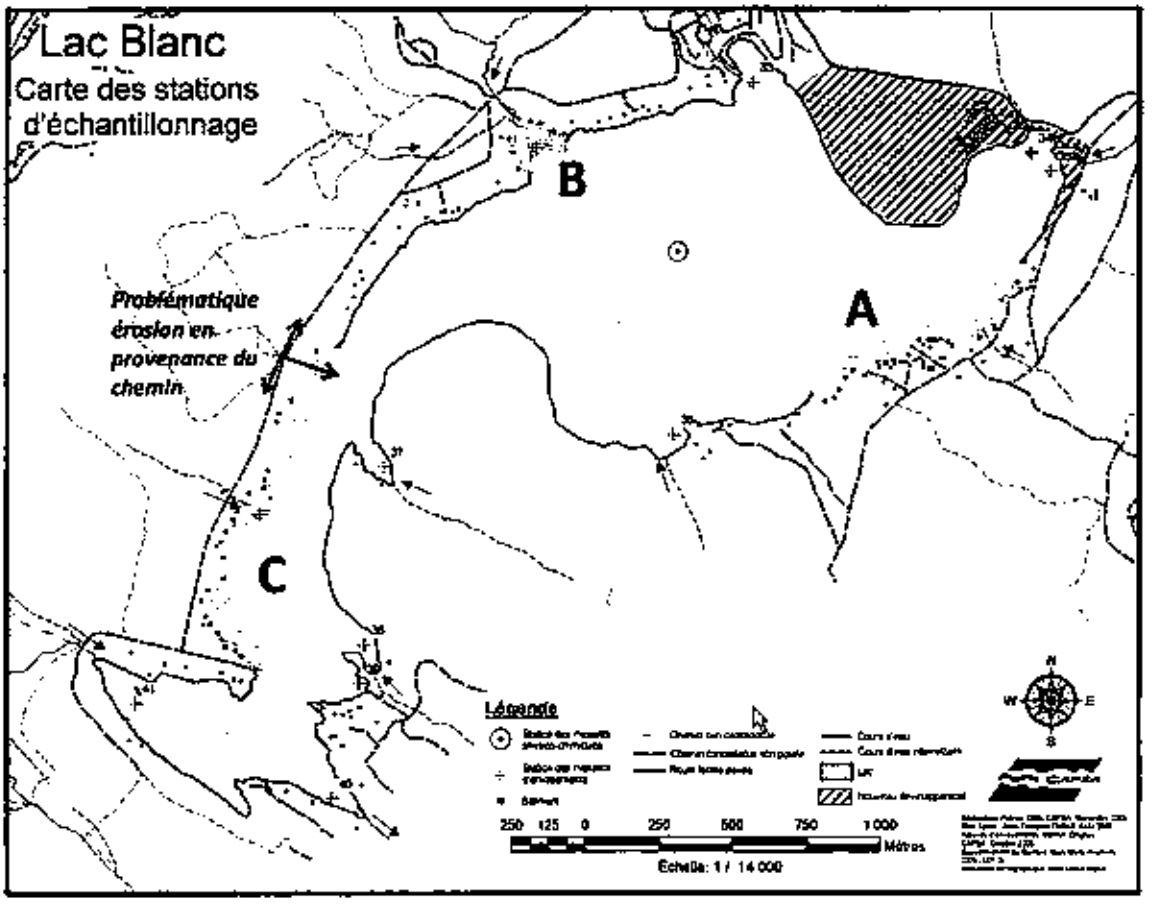

8.2 La protection des plans d'eau

Bien qu'il ait été principalement question de la protection de l'eau potable dans cette section, les mêmes remarques, constats et recommandations s'appliquent pour la protection des plans d'eau et des cours d'eau. La mise aux normes des installations septiques jumelée à une bande riveraine en santé constituent des atouts indéniables pour le maintien d'une eau de qualité à l'échelle d'un cours d'eau ou d'un lac mais également à l'échelle du bassin versant et du territoire. L'approche de sensibilisation doit être renforcée auprès des propriétaires pour les amener à considérer que posséder une propriété près d'un plan d'eau constitue un privilège et qu'à ce titre, chaque propriétaire a la responsabilité, vis-à-vis tous les autres propriétaires, de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ce cadre naturel.

Dans ses efforts visant à maintenir la qualité de l'environnement sur les berges des lacs, la municipalité peut compter sur l'action des associations des lacs qui sont très actives dans ce domaine. Par exemple, l'Association des Riverains du Lac Blanc a adopté une forme de « *Code d'éthique* » à l'intention de ses membres qui vise à les sensibiliser aux moyens qui peuvent être mis de l'avant par chacun des propriétaires pour maintenir la qualité de l'environnement sur sa propriété. Les principaux éléments de ce code d'éthique sont présentés ci-dessous.

Responsabilités des riverains, membres de l'Association des Riverains du Lac Blanc

Être riverain est un privilège qui entraîne certaines responsabilités dont celle de protéger ce bien commun.

Il est primordial que chacun s'engage dans toute action visant à améliorer la qualité de vie autour du Lac Blanc :

- En adoptant de saines habitudes de protection de l'environnement;
- En s'assurant que les installations septiques de sa propriété respectent les normes de conformité ainsi que de leur bon fonctionnement;
- En réduisant au minimum l'utilisation de produits de nettoyage et en utilisant des produits qui ne contiennent pas de phosphates;
- En préservant la végétation naturelle et en revégétalisant la bande riveraine du lac et de ses affluents;
- En collaborant à des mesures de re naturalisation des rivages;
- En sensibilisant ses voisins à l'importance de modifier toute pratique ayant des effets néfastes sur l'environnement;
- En respectant les règles de circulation et de sécurité nautique et les règles assurant la quiétude des lieux;
- En consultant régulièrement le « *Guide du riverain* » élaboré par la CAPSA afin de mettre en application, sur son terrain, les recommandations du plan de protection.

9. Contribution des différents secteurs d'activité à la vitalité de la municipalité et possibilités de développement

Historiquement, en raison de l'abondance des terres agricoles et de l'omniprésence du milieu forestier, les secteurs agricole et forestier sont, avec le secteur manufacturier, les trois principaux secteurs porteurs du développement économique de la municipalité depuis de nombreuses années. Toutefois, les productions dans ces domaines sont demeurées des productions de base sans atteindre des niveaux de transformation importants. Par conséquent, l'activité économique ainsi que le nombre et la qualité des emplois qui découlent de la mise en valeur des territoires agricoles et forestiers demeurent en de ça de leur potentiel.

9.1 La gestion des territoires agricoles

Le secteur agricole s'est beaucoup transformé au cours des dernières années passant d'une agriculture familiale à une agriculture industrielle. Que ce soit dans le domaine de la production laitière, de l'élevage porcin, de la culture du maïs ou de la pomme de terre, les moyens de production ont en général un caractère industriel qui réduit le nombre d'emplois disponibles dans ces secteurs. Le domaine acéricole (production de sirop d'érable) est également un domaine où la taille des unités de production a augmenté sensiblement au cours des dernières années.

9.1.1 Les enjeux et les défis dans le secteur agricole

En raison du vieillissement de la population et des difficultés de la relève agricole, ces tendances à l'industrialisation des productions sont difficilement réversibles dans un contexte où le phénomène de la mondialisation oblige les producteurs à adopter des moyens de production efficaces afin de demeurer compétitifs.

De nombreux enjeux liés au développement durable se dessinent dans ces différents domaines et sont liés, d'une part,

- **à la conservation des terres et au maintien à long terme de la productivité de ces milieux « naturels »** sur lesquels reposent de nombreuses activités économiques;
- et d'autre part, à la possibilité de **développer de nouveaux produits à valeur ajoutée**
  - à partir des ressources de base déjà produites et
  - à partir d'une **utilisation plus poussée des produits conjoints ou de résidus** provenant de ces activités de production primaire.

La mise en marché de ces productions locales et régionales comme produits du terroir devient aussi un enjeu important.

9.1.2 Contribution du secteur agricole à l'économie de la municipalité

Les principales entreprises qui sont actives dans le domaine agricole à Saint-Ubalde sont :

- « Patates Dolbec Inc. » (culture de patates et de mais)
- « La Ferme Cossette », Rg St-Paul (élevage porcin)
- « La Ferme GrandBois » (veau de lait)
- « Plumes et Légumes » (volaille et légumes biologiques)
- « Élevage de Cerf rouge »
- « Le Méchoui chez vous »

- Six fermes laitières familiales demeurent également en exploitation ainsi que deux entreprises de fabrication de miel.
- Une entreprise est actuellement en développement pour réaliser la culture de l'argousier et la fabrication de jus à partir de produits du terroir local.

Les « Entreprises Dolbec » possèdent au-delà de 10 000 acres de terres en culture à Saint-Ubalde et les environs. Leurs principales cultures sont la pomme de terre et le maïs. L'entreprise est le plus important producteur – conditionneur – emballeur de pommes de terre au Québec. Elle opère également le « Centre de grains Coop Portneuf » un centre de séchage des grains pour la production de « blé à pain » et de nourriture de bovins ainsi qu'un parc d'engraissement de bœuf (8 000 à 10 000 têtes par année) à Sainte-Anne de La Pérade. Le nombre d'employés des entreprises du groupe varie entre 80 et 120 salariés tout au long de l'année. L'entreprise possède également près de 4 000 acres de terrains forestiers, mais elle est pour le moment peu active dans ce domaine. Avec un parc de machinerie agricole et de manutention important (plus de 25 pièces d'équipement) et une dizaine de camions remorques de transport, cette entreprise est probablement le plus grand consommateur d'énergies fossiles de Saint-Ubalde.

De nombreux défis s'offrent à ces différentes entreprises dans une optique de développement durable, tant en ce qui a trait à la préservation et à la conservation des milieux sur lesquels reposent leurs productions, à la gestion des matières résiduelles qui découlent de leurs activités de production et de transformation, qu'en ce qui a trait au développement de nouveaux produits à valeur ajoutée, sources de la création de nouveaux emplois.

9.1.3 Développement des activités agricoles et protection de l'environnement

Dans tous ces projets de développement, il sera important de considérer que toute utilisation plus intensive du territoire et des terres devra être accompagnée de mesures visant le maintien de leur productivité à long terme et la préservation de l'environnement. En raison de l'importance de plus en plus grande que pourrait prendre le développement résidentiel rural (dans les rangs et en milieu de villégiature) dans son développement, la municipalité, en collaboration avec les ministères concernés et les instances régionales, pourrait favoriser la mise en place de certaines

mesures incitatives facilitant l'adoption, par les producteurs agricoles, des technologies les plus performantes permettant de réduire les impacts de leurs activités sur l'environnement et la communauté.

D'ailleurs, afin de supporter le développement dans le secteur agricole et la prospérité des communautés rurales, le Gouvernement du Québec a adopté une *Politique de la ruralité* couvrant la période de 2007 à 2014.

> *« Par cette politique, le gouvernement réaffirme sa profonde conviction que le territoire rural a un présent et un avenir et que la prospérité et la pérennité des communautés rurales représentent des objectifs réalistes et atteignables pour tous les milieux. Le Québec a besoin d'une ruralité forte et renouvelée pour construire une société équilibrée socialement et économiquement.*
>
> *Le gouvernement accorde sa pleine confiance à l'esprit d'initiative des populations rurales et les assure de son entière collaboration qui se manifeste d'abord par un soutien technique et un accompagnement de la part de la fonction publique québécoise. Cette collaboration se traduit également par une volonté de moduler les politiques, programmes et mesures qui concernent les milieux ruraux en vue de les harmoniser à leurs besoins et attentes.*
>
> *Le gouvernement réserve pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité une somme de 280 millions de dollars pour une période de sept ans ». Des sommes importantes sont donc disponibles pour*
>
> - *La mise en œuvre de pactes ruraux avec les MRC;*
> - *Assurer la continuité des services des agents de développement rural;*
> - *Réaliser des expériences de laboratoire de développement rural;*
> - *La création d'un Fonds d'initiative pour l'avenir rural;*
> - *Favoriser la création de produits ruraux de spécialité dans les domaines culturels et agro-alimentaires et dans le domaine des produits forestiers non-ligneux; »*

Il est donc primordial que la municipalité garde constamment à l'esprit l'apport potentiel de cette *Politique de la ruralité* dans l'ensemble des activités de développement qu'elle envisage sur son territoire. En ce sens, des contacts permanents devraient être établis avec « l'agent de développement rural » de la MRC de Portneuf afin d'obtenir sa participation et son appui dans l'élaboration des différents projets qui sont mis de l'avant, soit par la municipalité elle-même ou par les entreprises de Saint-Ubalde.

La possibilité d'établissement de nouvelles résidences sur la soixantaine de lots reconnus comme « constructibles » par la municipalité, la MRC et la CPTAQ, dans le cadre de la Loi 59 représente également une occasion pour des jeunes de s'établir dans le domaine agricole au niveau de petites productions, comme les framboisières, les bleuétières ou les argousières, par exemples. La municipalité devrait analyser cette opportunité plus à fonds et envisager d'apporter du support aux jeunes intéressés par de tels projets.

9.2 La gestion des territoires forestiers, publics, privés et municipaux

Le développement durable à Saint-Ubalde est indissociablement lié au maintien de l'intégrité des milieux forestiers qui couvrent près de 27 % du territoire de la municipalité qui totalise plus de 146 km2. La forêt constitue un écosystème naturel qui est le siège de la formation des sols, un habitat pour la faune, le milieu de production d'une eau de qualité et le maintien de la bio - diversité. Le couvert forestier avec ses différentes composantes arborescentes, arbustives et de végétation basse constitue également un bouclier de protection contre l'érosion des sols. Nous avons abordé les rôles importants de ces milieux à la section 7.4.

9.2.1 Contribution du secteur forestier au maintien de la vitalité de la municipalité

L'intégrité du territoire forestier est tout aussi important pour l'économie régionale puisqu'il est le lieu d'activités commerciales, industrielles et de villégiature. La forêt naturelle, au-delà de ses rôles au niveau du maintien de la qualité de l'environnement et du maintien de la biodiversité qu'elle se trouve en territoire public ou privé, joue des rôles importants sur le plan de l'activité économique.

9.2.1.1 Forêt, sylviculture et aménagement forestier

La récolte de matière ligneuse permet d'assurer un approvisionnement régulier et constant en bois pour les usines de transformation du bois de la région et de la municipalité. Les opérations de construction de chemins forestiers, de récolte forestière, de transport des bois à l'usine ainsi que l'entretien des équipements forestiers représentent une partie importante de l'activité économique liée à la forêt à Saint-Ubalde. Ces différentes activités sont réalisées par une entreprise à numéro faisant partie du groupe d'entreprises de la « famille Savard ». Cette dernière emploie, quelques trente à trente-cinq employés sur une période de neuf à dix mois. Au cours de la période de dégel, l'effectif permanent est réduit à environ cinq employés.

De plus, afin de maintenir la source d'approvisionnements en bois des usines, des mesures doivent être prises afin d'assurer le processus de renouvellement naturel de ces forêts en fonction des caractéristiques écologiques des sites sur lesquels ont lieu des interventions de récolte forestière. Des traitements sylvicoles additionnels visant l'enrichissement de la forêt en essences de qualité et l'amélioration de la qualité des tiges en croissance mériteraient également d'être considérés. On verra plus loin les problèmes engendrés par l'acidification des sols en rapport avec le maintien et le renouvellement des érablières et les mesures qui pourraient être envisagées pour maintenir la santé de ces peuplements forestiers vitaux pour l'économie régionale.

Ces différents travaux de sylviculture plus intensive des territoires forestiers pouvant représenter une source de nouveaux emplois pour les jeunes de la région, la municipalité pourrait supporter l'intensification de ces différentes formes de sylviculture sur son territoire en intervenant officiellement auprès des diverses instances

compétentes dans ce domaine, tant au niveau de la MRC de la région que du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Déjà, l'entreprise « Vert Forêt » (qui fait aussi partie des entreprises gérées par la famille Savard) est impliquée dans les activités de reboisement et de traitements sylvicoles à une échelle industrielle. Actuellement, pendant la période intensive de réalisation des travaux, une trentaine d'employés y travaillent.

Des développements pourraient être envisagés au sein de cette entreprise ou d'une nouvelle entreprise à créer dans le domaine de la renaturalisation des bordures des lacs et des cours d'eau et la création de brise-vents sur le territoire de la municipalité. Ce concept pourrait par la suite être exporté dans les municipalités environnantes et donner lieu à la création d'un centre d'expertise en revégétalisation naturelle des berges, reboisement et implantation de brise-vents. Éventuellement, en complémentarité à la conduite de ces activités, une pépinière spécialisée dans la production des plants requis pour la réalisation de ces différents travaux d'amélioration de la forêt à l'échelle de la MRC pourrait même être implantée sur le territoire de Saint-Ubalde

9.2.1.2 Forêt, transformation du bois

Le secteur de la transformation du bois a été durement touché au cours des dernières années par une diminution importante des ressources forestières disponibles et de leur qualité ainsi que par une réduction importante de la demande des produits de première transformation. Cette situation risque malheureusement de perdurer tant que le secteur immobilier aux États-Unis ne se sera pas redressé.

Le défi qui se profile actuellement dans le secteur forestier traditionnel est, d'une part, **de créer de nouveaux produits à valeur ajoutée** lors d'une deuxième phase de transformation, comme la fabrication de poutrelles ajourées, par exemple, et d'autre part, **d'améliorer l'utilisation des matières résiduelles** liées aux activités de récolte et de transformation de la matière ligneuse, en produisant divers types de bois-énergie comme les copeaux ou les granules de bois pouvant servir à la production de chaleur.

Le développement de nouveaux marchés peut aussi représenter une avenue intéressante. Actuellement, le marché du Moyen-Orient et des pays du Golfe pour des bois spécialisés pour la construction de « bois de coffrage » (planches et bois carré de 3 X 3) offre de bonnes possibilités et représente déjà une partie importante du marché de « Scierie PSE Inc. » de Saint-Ubalde.

Cette dernière bénéficie d'approvisionnements en bois de 64 000 mètres cubes de bois résineux en provenance de la forêt publique. L'entreprise peut également disposer d'un approvisionnement annuel d'environ 5 000 mètres cubes en provenance des 4 500 hectares de forêts privées qui appartiennent à « Savard et Fils », une entreprise sœur du même groupe d'entreprises familiales. En raison de la faiblesse actuelle du marché, l'usine transforme actuellement environ 35 000 mètres cubes de bois brut en opérant

sur un quart de travail pour une production de 10 millions de PMP de bois sciés. Onze personnes y travaillent à l'année.

On y réalise une première transformation de bois ronds résineux en planches et colombages bruts qui, pour 25 % de la production, sont expédiés chez « Moisan et Fils », à Sainte-Christine, pour y être rabotés et séchés. Le reste des bois sciés, soit 75°% de la production, est actuellement transformé en planches et colombages bruts et exportés sur les marchés étrangers. La municipalité a adhéré à la *Chartre du bois* afin de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction. Pour le moment, cette adhésion n'a pas eu d'applications tangibles, mais lors de nouvelles constructions ou de travaux de rénovation, soit dans ses bâtiments ou dans les bâtiments d'entreprises ou d'organismes de Saint-Ubalde, la municipalité devrait intervenir pour favoriser le choix de bâtiments en bois par le promoteur.

9.2.1.3 Forêt, source de bois-énergie

Des sous-produits sont aussi issus de cette transformation primaire des bois sous forme de copeaux, d'écorces, de sciures et de pièces de bois de dimensions hétéroclites. Une partie de ces sous-produits (principalement les copeaux et les sciures) est actuellement vendue dans d'autres usines de transformation du bois (pâtes, panneaux). L'autre partie de ces sous-produits principalement composée d'écorces est stockée sur le terrain de l'usine, ce qui peut représenter une certaine forme de nuisance environnementale. Suivant une approche de développement durable, ces résidus pourraient être valorisés en « bois-énergie » sous forme de granules ou briquettes énergétiques. Un projet est d'ailleurs en voie d'élaboration en ce sens.

De plus, dans le cadre de ces travaux d'amélioration des forêts privées et publiques situées à proximité, l'abattage sélectif de tiges de moins bonne qualité pourrait représenter une source importante de « bois de trituration » pouvant également être utilisés pour alimenter ce projet de production de diverses formes de bois-énergie.

9.2.1.4 Les érablières et l'acériculture

Les forêts de la région comportent une bonne représentation de l'érable à sucre et de l'érable rouge qui sont les deux essences forestières à la base de toute l'industrie acéricole. De nombreux producteurs d'eau et de sirop d'érable sont actifs dans la région. Le territoire de la municipalité compte vingt-six propriétaires d'érablières dont une grande partie est en exploitation .

En 2000, on comptait 366 000 entailles par rapport à 1995 où on en comptait 186 000. Cette croissance est directement liée au développement de l'entreprise « Gestion Multi-Éco » qui appartient à la « famille Savard ». En effet, à la faveur du développement de cette entreprise et du nouveau marché qu'elle représente, les prix obtenus par les producteurs sont plus élevés lors de la vente de leur production que si elle était vendue par l'entremise de *l'Agence de vente de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec*. Ces meilleurs prix les incitent à entailler une plus grande proportion de leurs érablières. Les principaux producteurs de sirop d'érable sont présentés sur le Tableau°6 avec le nombre d'entailles répertoriées en 2010. Une quinzaine d'autres

producteurs se partagent environ 87 000 entailles avec un nombre d'entailles variant entre 1 500 et 12 000 entailles.

Tableau 6 : Liste des principaux producteurs acéricoles et mode de mise en marché

Acériculteurs	Nombre d'entailles	Niveau de transformation	Mise en marché Multi-Éco	Mise en marché Autres
Ghislain Denis	20 000	Sirop		x
Érablière 4 Saisons	93 200	Sirop	x	
Ferme Petit Rang	50 000	Sirop		x
Érablière Stridor	26 500	Sirop		x
Gestion Multi Éco	42 000	Sirop	x	
Ferme Miri	36 000	Sirop		x
Richer Douville	19 500	Sirop		x
Érablière Julien	17 000	Sirop	x	
Autres producteurs	87 000	Sirop	11	

« Gestion Multi-Éco » est une entreprise impliquée dans l'ensemble de la chaîne de production et de commercialisation de sirop d'érable. Comme producteur de sirop, elle produit elle-même cent cinquante barils de sirop annuellement à partir de ses 42 000 entailles. Comme transformateur-embouteilleur de sirop, l'entreprise achète la production des petits producteurs locaux pour compléter ses besoins annuels d'embouteillage de sirop d'érable (conventionnel et biologique) qui avoisine les 1 000 barils annuellement en fonction des marchés. L'essentiel de sa production est exportée à l'étranger. Deux employés y travaillent à l'année, trois jours par semaine alors que trois autres employés s'ajoutent à l'équipe en fonction des commandes à remplir à diverses périodes de l'année. Six autres employés saisonniers y travaillent au cours de la période de la récolte de la sève, de la mi-janvier à la fin d'avril.

Bien qu'elle représente une source de revenus importante pour la région, différents problèmes guettent la production acéricole. D'une part, les propriétaires vieillissent et la relève n'est pas toujours assurée. Le travail de cueillette de l'eau d'érable est relativement difficile de même que les activités de première transformation en sirop, en particulier dans des unités de production traditionnelles et familiales. Le maintien des activités dans ce secteur pourrait être favorisé par la formation d'une coopérative de producteurs qui permettrait le maintien des activités de cueillette de l'eau d'érable (concentrée par osmose inversée) et de leur transformation en sirop à une usine centralisée de traitement tout en permettant le maintien de la propriété individuelle des terres. On estime que le coût d'implantation d'une telle usine de traitement pourrait être de l'ordre de un million de dollars pour couvrir la production de 300 000 entailles.

De plus, une attention particulière devrait être accordée au problème d'acidification des sols forestiers qui favorise un envahissement des érablières à sucre par le hêtre. Un programme de chaulage des érablières devrait être envisagé en collaboration avec le

MRNF, l'Agence de Forêt privée de Portneuf, la compagnie « Lauratco » et l'ensemble des propriétaires forestiers du territoire impliqués en acériculture.

9.2.1.5 Forêt, cueillette de produits forestiers non ligneux

Les forêts ne sont pas qu'une source de matière ligneuse destinée à l'industrie. Elles recèlent également de nombreuses autres ressources sous forme de produits forestiers non ligneux comme les champignons, les petits fruits, les plantes aromatiques ou médicinales (If du Canada), etc. La production, la cueillette et la vente de ces produits non-ligneux comme produits du terroir pourraient représenter un autre créneau pour la création de petites entreprises et éventuellement une source d'emplois saisonniers non négligeables pour des personnes retraitées (ou non) voulant bénéficier de revenus supplémentaires.

10. Contribution du secteur de la villégiature et du tourisme au maintien de la vitalité de la municipalité

La villégiature

La villégiature constitue une activité qui est principalement axée sur le fait de se retrouver en pleine nature et de pouvoir profiter de la quiétude des lieux et des paysages naturels. Avec les nombreux plans d'eau que l'on retrouve sur le territoire de la municipalité, Saint-Ubalde est, depuis de nombreuses années, un milieu de villégiature recherché. Il est situé à faible distance des centres de population importants et les ressources du milieu naturel y demeurent dans un état relativement peu perturbé. Sur les principaux lacs de la municipalité, on retrouve actuellement 403 résidences dont 70 sont de plus en plus utilisées à l'année comme résidences permanentes. Les villégiateurs pratiquent également quelques activités récréatives comme la pêche, les activités nautiques et diverses formes de randonnées; mais l'essentiel de leurs activités ont cours, en général, dans l'environnement immédiat de leur résidence. Ce développement de la villégiature apporte, lors de la construction et de la rénovation des chalets et maisons, une certaine activité économique. Les taxes payées par ces villégiateurs et les dépenses qu'ils effectuent dans la municipalité lors de leurs séjours contribuent également de façon importante à l'économie locale. Ces entrées de taxes représentent 44 % du rôle d'évaluation de la municipalité. Il s'agit donc d'un secteur d'activité vital pour l'économie de Saint-Ubalde.

Le tourisme

Le tourisme, bien que moins important que la villégiature, représente également une source d'activités économiques non négligeable. Toutefois, contrairement au domaine de la villégiature, les touristes ne possèdent pas de « pied à terre » sur place (à l'exception des résidents saisonniers du camping du lac Blanc) et leur fréquentation du territoire de Saint-Ubalde est directement liée à l'offre de services et d'activités récréatives que l'on y retrouve. On peut d'ailleurs distinguer deux groupes de touristes en fonction de leur intérêt : Certains pourront être attirés par les caractéristiques naturelles et patrimoniales du territoire et intéressés par de brefs séjours leur permettant de mieux connaître ce coin de pays tout en pratiquant à l'occasion quelques activités. D'autres, adeptes d'activités récréatives particulières, fréquenteront le territoire pour des périodes de quelques heures à quelques jours pour la pratique de ces activités.

L'offre de services ou d'activités récréatives est pour le moment relativement faible sur le territoire de Saint-Ubalde. La municipalité a exploité pendant de nombreuses années le terrain de camping du Lac Blanc qui a été vendu au secteur privé en 2005. Depuis, le nombre de sites de camping aménagés est passé de 225 sites à 450 sites. Une trentaine de nouveaux sites ont d'ailleurs été ajoutés pour la saison 2012. Cette offre de sites de camping contribue à créer un achalandage évalué à quelque 50 000 jours-personnes de fréquentation dans la région. Il s'agit de l'attraction touristique la plus importante de Saint-Ubalde. En vue de supporter cet achalandage additionnel, les nouveaux propriétaires du terrain de camping, dans une optique de développement

durable, ont consenti des investissements importants pour réduire l'impact de son exploitation sur l'environnement naturel et en particulier sur la qualité de l'eau.

- Un nouveau système sanitaire a été implanté au coût de 300 000 $; Les champs d'épuration ont été localisés à plus de 300 mètres du lac;
- Des fosses pour les eaux usées domestiques (eau de vaisselle) ont été implantées de places en places afin d'éviter des déversements incontrôlés de ces eaux grises; ces eaux sont acheminées vers les fosses septiques.
- L'ensemble du système sanitaire fait l'objet d'un suivi environnemental mensuel; Des tests de la qualité de l'eau potable et de l'eau de la plage sont également effectués régulièrement.
- Des piscines ont été installées, ce qui permet de réduire la pression de la baignade sur la qualité des eaux du lac;

L'installation de quais additionnels permet de recevoir plus de bateaux appartenant à des campeurs. Cet achalandage accru risque toutefois de créer une pression additionnelle sur le lac. Il serait souhaitable d'envisager une limitation de la cylindrée des moteurs acceptés sur le lac à partir du camping.

L'organisation « Les Chevaliers de Colomb » ont également exploité un centre de vacances pour les jeunes et les familles sur le lac Blanc depuis le début des années 1970. Toutefois, ce centre qui offrait des services d'hébergement et de restauration a été démantelé en 2008 et ces terrains, qui provenaient initialement du domaine des terres publiques, ont été vendus à des promoteurs qui ont transformé cette zone en terrains de villégiature privée.

10.1 Les enjeux et les défis dans le secteur de la villégiature et du tourisme

La municipalité souhaite s'appuyer à la fois sur la villégiature et à la fois sur le tourisme et les activités récréatives pour supporter son développement. Il faut toutefois être bien conscient que ces trois groupes d'activités pouvant représenter des apports additionnels à l'économie locale reposent souvent sur la mise en valeur des mêmes territoires et des mêmes ressources. Les cours d'eau et les plans d'eau, les paysages, les particularités du territoire pour la pratique d'activités récréatives sont autant d'attraits pour les uns comme pour les autres. Par exemple, bien que la bordure d'un lac puisse représenter un lieu privilégié pour la randonnée pédestre ou la localisation de sentiers de portage pour le canot-camping, c'est aussi cette portion du territoire qui est la première occupée et souvent privatisée lors du développement de la villégiature. On se retrouve donc devant des conflits potentiels d'usage du territoire et de ses ressources.

De la même façon, **chaque groupe d'activités aura un impact sur le milieu naturel et pourra contribuer à sa détérioration** s'il n'est pas encadré et géré adéquatement. Par exemple, un développement de la villégiature au-delà de la capacité de support d'un plan d'eau pourrait provoquer une détérioration de la qualité de l'eau telle que des activités comme la baignage en seraient compromises, diminuant par le fait même

l'intérêt de la villégiature et même des activités récréatives sur ce lac. De la même façon, un usage inapproprié d'un site récréatif à potentiel élevé pourra provoquer sa dégradation et la perte d'activités récréatives qui pourraient y être associées.

Une réflexion importante s'impose ici entre les différents acteurs responsables de ce secteur du développement de la villégiature privée et du développement touristique. Plusieurs équilibres sont à établir tant au niveau des capacités de support des milieux qu'au niveau de la répartition entre les différents usages du territoire. La municipalité de Saint-Ubalde, en collaboration avec la MRC de Portneuf poursuit depuis de nombreuses années cette réflexion en vue de trouver un équilibre permettant le développement harmonieux et durable des activités récréatives, du tourisme et de la villégiature sur le territoire de la municipalité.

Dans la recherche de cet équilibre, la municipalité doit composer avec la situation actuelle de l'utilisation du territoire pour la récréation et doit faire des choix parfois difficiles si elle veut accroître de façon durable l'apport global du secteur du tourisme, des activités récréatives et de la villégiature à son économie.

10.2 Le développement de la villégiature

Le développement de la villégiature représente des entrées de fonds importantes sous forme de taxes pour la municipalité. Du même coup, en raison des coûts importants que représentent le maintien et l'amélioration des infrastructures d'accueil et des services offerts aux villégiateurs et aux touristes (routes, services sanitaires, cueillette des ordures, etc.), la municipalité souhaite densifier l'occupation des territoires propices à la villégiature dans les zones situées en bordure des lacs afin d'augmenter la contribution de ce secteur d'activité à l'économie locale. Elle souhaite pouvoir compter sur ce type de développement afin de contrer la diminution de sa population et de maintenir la vitalité de la communauté.

Cependant, selon les résultats des études de caractérisation réalisées il y a une dizaine d'années, la plupart des lacs situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Ubalde, à l'exception du lac Carillon et du lac Sept-Iles, auraient atteint leur capacité de support pour le développement de la villégiature privée. Suivant les conclusions de ces études basées sur les approches et technologies de traitement des effluents sanitaires qui prévalaient à cette époque, la villégiature ne saurait être développée davantage sans risquer de détériorer la qualité des plans d'eau et des habitats naturels qu'ils représentent pour différentes espèces fauniques et végétales.

Aussi, afin d'asseoir ses décisions en rapport avec de nouveaux développements éventuels sur une connaissance plus détaillée et à jour de l'état des lacs et de leur environnement immédiat, la municipalité a commandé, en 2005, à la CAPSA, une « diagnose écologique » du lac Blanc. À la suite du dépôt de ce rapport et des discussions qui ont eues cours avec la MRC, elle a adopté en 2009 un règlement de contrôle intérimaire (règlement 196) qui constitue une forme de moratoire sur le développement de nouveaux lots de villégiature en deuxième rangée. Malgré ce qui

précède, depuis 2001, 78 nouvelles résidences ont été construites sur des terrains privés en bordure des lacs, ce qui constitue déjà une pression additionnelle sur les plans d'eau.

De plus, la municipalité a adopté récemment des modifications du règlement 108-3 qui vient modifier l'article 4.3.4 sur les normes minimales de lotissement applicables aux terrains situés à l'intérieur d'un corridor riverain de 100 mètres de tout cours d'eau permanent ou de 300 mètres d'un lac. En milieu non desservi par un réseau d'aqueduc et d'égouts, ces terrains devront avoir une superficie minimale de 4 000 mètres carrés s'ils sont localisés en tout ou en partie à l'intérieur du corridor riverain ou de 3 000 mètres carrés s'ils sont localisés à l'extérieur de ce corridor.

Aussi, les dirigeants de la municipalité sont bien conscients que pour donner suite à cette orientation qui vise la densification de l'occupation du pourtour des lacs, la municipalité doit faire la démonstration que cette augmentation de l'occupation n'aura pas d'effets négatifs sur la qualité de ces plans d'eau. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'elle a confié des mandats à la CAPSA afin de réaliser les études de caractérisation des bandes riveraines des lacs et de « Guides du riverain » qui tiennent compte du resserrement des normes d'occupation de ces territoires et des nouvelles approches de traitement des effluents des installations septiques

C'est aussi dans ce contexte que l'évaluation de la conformité des installations septiques de toutes les résidences de la municipalité munies de tels systèmes a été réalisée entre 2008 et 2011. Les résultats sommaires de ces études sont présentés à la section 8.1.2.2

Rien n'indique dans ces rapports que la situation aurait évolué dans le sens d'une amélioration au cours des dernières années. En effet, bien que des améliorations aient été apportées aux installations sanitaires de plusieurs propriétés, la pression des résidents en bordure des lacs se fait de plus en plus sentir sur l'environnement au fur et à mesure que leurs habitudes de vie se rapprochent de plus en plus de celles des citadins (lave-vaisselle, lave-linge, etc). Aussi, il apparaît à ce stade-ci que tout développement éventuel de la villégiature sur les lacs les plus sollicités devra être précédé de correctifs sur bon nombre des installations septiques actuelles ainsi que d'un programme de réhabilitation de la bande riveraine, en bordure des lacs et même de portions importantes de terrains de villégiature ayant été fortement déboisés.

10.3 Le développement des activités récréatives et du tourisme

Mais cette limitation de la capacité de support des lacs n'est pas la seule problématique à considérer dans le développement de la villégiature. Le développement des activités récréatives et du tourisme peut également être directement limité par la privatisation des rives des lacs.

En effet, force est de constater qu'il ne reste actuellement que très peu de territoire non privatisé en bordure des lacs. Cette situation pourra constituer un frein au développement des activités récréatives, du tourisme et même de la villégiature en seconde ligne que voudrait éventuellement promouvoir la municipalité. En effet, dans ce dernier cas, ces nouveaux développements ne présenteront que peu d'intérêt si ces nouveaux résidents potentiels n'ont pas d'accès aux plans d'eau. Cette situation démontre bien un des enjeux et dilemme du secteur du tourisme et de la villégiature à Saint-Ubalde. La privatisation des rives des lacs pour la villégiature constitue de plus en plus un handicap important pour le développement d'activités touristiques dans ces portions de territoire. En effet, le développement de nombreuses activités touristiques requiert l'accès à des zones qui présentent un intérêt particulier sur le plan visuel et sur le plan de la localisation des corridors de déplacements. Or, si la grande majorité de ces sites sont privatisés, le potentiel de développement est alors grandement compromis.

Aussi, un des enjeux majeurs dans ce domaine au cours des prochaines années sera le maintien et, si possible, le développement de nouveaux points d'accès à divers endroits sur les pourtours des lacs de façon à en permettre l'accès et à rendre ainsi accessible la pratique d'activités comme la randonnée pédestre, le canotage, le ski de fonds, la raquette et d'autres activités peu consommatrices et ne présentant peu ou pas de nuisances sonores ou visuelles ou autres types de perturbations pouvant nuire aux villégiateurs et autres usagers. Dans le contexte actuel où la grande majorité des points d'accès potentiels sont déjà privatisés, la cohabitation des activités récréatives et touristiques avec les activités de villégiature privatives représentera un défi important.

Dans une optique de développement durable, il faut considérer que si l'on développe davantage la villégiature en bordure des lacs et qu'on augmente également l'achalandage des adeptes d'activités de plein air et des touristes, cette affluence accrue d'utilisateurs créera une pression additionnelle sur les différentes ressources du territoire. Dans ce contexte, il apparaît à prime abord difficile voire impossible de concilier ces deux types de développements sans procéder d'abord à une certaine forme de zonage du territoire en fonction du développement potentiel des différents usages.

Cet exercice risque de s'avérer relativement complexe en raison des intérêts des différents groupes d'usagers ayant déjà développé certaines formes de « liens d'appartenance » sur différentes portions du territoire. Pensons ici simplement aux terrains privés que l'on retrouve en bordure des lacs, mais également à des zones comme celle du lac Carillon où le concept de villégiature en profondeur a été appliqué. Sans avoir d'accès direct et privé au lac, les résidents de ce secteur considèrent que ce territoire doit demeurer relativement préservé de nouveaux développements touristiques, en raison de l'achalandage additionnel que cela pourrait engendrer et de l'impact de cet achalandage sur leur propriété et leur quiétude.

10.4 Apport du tourisme et de la création du Parc régional de Portneuf à l'économie de la région

Nonobstant ce qui précède, et compte tenu de la pression exercée sur une grande partie du territoire de Saint-Ubalde par la villégiature, il apparaît à prime abord que le développement futur de l'accueil touristique devra vraisemblablement s'appuyer sur la mise en valeur du secteur situé au nord-est du territoire municipal et faisant partie du projet de Parc naturel régional de Portneuf. Ce territoire, qui englobe les secteurs des lacs Carillon et Sept-Iles, constitue pour Saint-Ubalde les portes d'entrée naturelles à une portion importante de ce parc régional actuellement en voie de création.

Au cours des dernières années, la municipalité de Saint-Ubalde s'est d'ailleurs impliquée dans l'aménagement de ce futur Parc régional en développant un réseau de sentiers et certaines facilités d'accueil au Lac Carillon permettant de recevoir des visiteurs sur une base journalière. En s'appuyant sur ces aménagements déjà en place au lac Carillon, la municipalité souhaite améliorer ces infra-structures d'accueil et éventuellement développer le séjour en chalets (location, Village Vacances-Familles) au Lac Carillon et au Lac Sept-Iles.

Une piste multi-fonctionnelle initialement planifiée pour servir de piste cyclable forestière, au cours de la belle saison, et comme sentier de motoneige intra-régional, au cours de l'hiver, a été développée en 2005. Cette piste cyclable relie le Camping du Lac Blanc à la piste régionale Duchesnay – Rivière-à-Pierre et passe par le secteur du lac Carillon.

Considérant les activités de « villégiature en profondeur » au lac Carillon évoquées plus haut, la conciliation des usages sera essentielle dans ce secteur. Une répartition de la pression touristique entre le secteur du lac Carillon et le secteur du lac Sept-Iles pourrait représenter une solution. Le secteur du lac Sept-Iles est d'ailleurs un des rares secteurs de la municipalité qui ne comporte pas une certaine forme « d'occupation du territoire ».

Cette problématique illustre bien ce qui est depuis longtemps un frein à la création du parc régional. Plusieurs tentatives de création de ce parc ont été lancées au cours des vingt dernières années par la Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban (SACLEM). Toutefois, comme le territoire projeté du parc touche plusieurs municipalités limitrophes et constitue le « terrain de jeu » de plusieurs organisations locales, le projet a été maintes fois abandonné en raison du manque de concertation entre les municipalités et les groupes d'utilisateurs présents sur le territoire.

Depuis 2010, la MRC de Portneuf a pris en charge la réalisation de ce projet en créant la « Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf ». Cette entité qui regroupe les maires des municipalités environnantes constitue dorénavant l'assise politique et administrative du développement de ce territoire pour lequel Saint-Ubalde constitue une des portes d'entrée principale.

Une approche de concertation inter-municipale sera essentielle pour que le développement de la villégiature, des activités récréatives et du tourisme devienne un secteur porteur en termes de développement pour l'ensemble des municipalités de la région.

10.5 Les services d'hébergement et de restauration

En ce qui concerne l'hébergement touristique, l'approche des « séjours chez l'habitant » ou des « gîtes ruraux » dans les familles de la municipalité, a été populaire jusqu'à tout récemment, entre autres auprès de touristes français. Ce type d'offre d'hébergement présente de l'intérêt en ce sens qu'elle permet aux résidents de la municipalité de participer directement à l'offre de services touristiques et d'en retirer des revenus. Toutefois, l'offre d'hébergement de ce type a diminué de façon importante au cours des dernières années en raison de l'augmentation de l'âge des membres de cette organisation. Des efforts devraient à nouveau être consacrés en vue de favoriser le recrutement de nouvelles familles intéressées à offrir ce service.

En complémentarité à cette offre d'hébergement, la municipalité, en collaboration avec les municipalités environnantes et la MRC, a fait des efforts importants pour le développement de circuits de vélos empruntant les rangs de la région et pour en promouvoir l'utilisation. Cette activité pourrait être associée à la visite de fermes familiales et même à de brefs « séjours à la ferme » et ainsi contribuer au développement de l'achalandage touristique. Les différentes municipalités limitrophes du parc pourront éventuellement se doter d'un organisme de gestion journalière des activités et de l'hébergement capable de répondre aux besoins des visiteurs. La municipalité envisage d'ailleurs que le Club Récréation et Jeunesse de Saint-Ubalde puisse jouer un rôle important à ce chapitre.

Toutefois, jusqu'à maintenant, aucun projet de développement de restauration ou d'hébergement de « moyenne gamme » n'a pu s'établir et durer dans le temps en raison de la faiblesse de la demande et de l'offre instable des activités récréatives. L'exemple de la « Maison Denis » à Saint-Ubalde est éloquent à ce sujet. La Maison Denis n'offre plus de restauration mais il y a toujours de l'hébergement de moyenne gamme en gîte touristique avec déjeuner complet. Elle offre également des forfaits « Jeûnes et randonnée » dans des sentiers de la région. Le développement de ce genre de services constituera un enjeu important pour le développement de l'activité touristique de la région.

10.6 Un solidarité essentielle entre les acteurs du développement touristique

Une des plus grandes difficultés dans le domaine du tourisme est d'assurer un développement en parallèle d'activités récréatives qui constituent un attrait pour les visiteurs et l'offre de services d'hébergement et de restauration qui puisse supporter l'augmentation de la fréquentation. Cette approche implique une concertation et une forme de « solidarité » accrue entre les différents acteurs du développement touristique d'une région. Les exemples sont trop nombreux de projets qui, faute d'une concertation

entre les offreurs d'activités récréatives et les offreurs de services, n'ont pu survivre. (La Piste cyclable forestière, La Maison Denis, par exemples).

10.7 Une offre touristique qui permet de se démarquer : Des clientèles ciblées

Pour résumer toute cette question de l'apport des activités récréatives, du tourisme et de la villégiature, il est important de considérer que plusieurs enjeux sont inhérents au développement de ces secteurs d'activités à Saint-Ubalde. Il peuvent-être porteurs de la création de nombreux emplois dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la construction d'infrastructures diverses et des services offerts aux usagers potentiels. Toutefois, le succès de ce créneau d'affaires est lié de très près à la capacité d'identifier les domaines d'activités qui permettront de démarquer l'offre touristique de Saint-Ubalde par rapport à l'offre d'autres municipalités ou régions.

De la même façon et bien qu'il ne soit pas simple d'établir de ligne de conduite dans ce domaine, les responsables du développement de cette offre touristique doivent identifier les principales clientèles visées en considérant qu'en fonction des activités privilégiées par chacune, ces différentes clientèles ne pourront pas toujours cohabiter. Des conflits d'usages du territoire pourront survenir si une certaine forme de zonage des activités et des mesures appropriées n'ont pas été établies et appliquées dès le départ afin d'éviter ces types de conflits.

Il sera également essentiel d'assurer un meilleur encadrement de la pratique de divers types d'activités qui pourraient facilement devenir des nuisances « environnementales » majeures en contribuant à dégrader la qualité du milieu naturel et finir par représenter des irritants pour les villégiateurs et les touristes qui fréquentent le territoire. En ce sens, le maintien de la qualité et de l'intégrité de l'environnement et de ses processus naturels, la protection des paysages et de la biodiversité deviennent des enjeux majeurs incontournables pour assurer un développement durable de l'activité touristique de la région.

10.8 L'utilisation des « véhicules récréatifs » à moteur (bateaux, véhicules tout-terrain, motoneiges, etc.)

Les promenades en véhicules tout-terrains (VTT), en motoneiges et en bateaux à moteurs sur les plans d'eau font partie des activités récréatives pratiquées par de nombreux adeptes sur les sentiers aménagés à ces fins et sur les lacs du territoire. On observe d'ailleurs une tendance lourde quant à l'augmentation de la pratique de ce genre d'activités. Le nombre de véhicules tout-terrains et les cylindrées des moteurs des bateaux augmentent sans cesse. On rencontre d'ailleurs de plus en plus fréquemment ce genre de véhicules sur les routes publiques et sur des sentiers qui n'ont pas été aménagés à cette fin. Comme ces véhicules sont justement des tout-terrains, on les retrouve d'ailleurs souvent dans des zones « hors sentiers » fragiles à divers types de perturbations du milieu naturel. L'utilisation accrue de ce type de véhicules provoque des problèmes d'érosion des sols exposés et de sédimentation des cours d'eau qui en découlent comme le montrent les photos ci-dessous.

Photos prises sur le sommet du sentier de la montage de la Tour (Lac Montauban)

De plus, l'utilisation des VTT, des motos-cross, des motoneiges et des bateaux de fortes cylindrées sont des sources de bruits souvent assourdissants qui viennent troubler la quiétude des lieux, ce qui va à l'encontre de ce qui est recherché par les villégiateurs et adeptes d'activités de plein air.

L'utilisation incontrôlée de ce genres de véhicules à moteur vient à l'encontre du développement durable : pollution atmosphérique et des nappes d'eau par l'utilisation de combustibles fossiles, nuisances sonores, problèmes d'érosion des sols et de sédimentation des cours d'eau, détérioration de sentiers, diminution de la qualité des expériences récréatives d'autres usagers sont autant de raisons qui militent en faveur d'une réduction et d'un meilleur encadrement de l'utilisation de ce genre de véhicules. Un programme de sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs pourrait être mis sur pied afin de mieux faire connaître et comprendre les effets négatifs de ces activités en milieu naturel.

La municipalité de Saint-Ubalde, si elle veut attirer des clientèles qui recherchent la quiétude de la forêt pour se recréer devra prendre diverses mesures, en collaboration avec la MRC, pour mieux encadrer et limiter éventuellement l'utilisation de ces véhicules récréatifs motorisés sur son territoire. Elle l'a déjà fait quant à l'utilisation des bateaux à moteurs sur le Lac Carillon et sur le Lac à la Perchaude. Le défi est de trouver différents moyens pour que l'ensemble des utilisateurs puissent jouir du territoire diversifié de Saint-Ubalde dans un respect mutuel de leurs besoins. Déjà, cette préoccupation est inscrite dans l'ébauche du Plan directeur du futur parc

L'idée ici n'est pas de bannir l'utilisation de véhicules récréatifs de ce type, mais plutôt d'établir certaines balises quant à la pratique des diverses activités de façon à favoriser une cohabitation harmonieuse des différentes clientèles utilisatrices du territoire. Il faut se rappeler ici que, dans une optique de développement durable, la pratique d'activités quelles qu'elles soient ne doit pas contribuer à la dégradation du milieu qui les supporte.

11. Contribution du secteur manufacturier et industriel au maintien de la vitalité de la municipalité

Bien qu'il n'y paraisse peu à prime abord, plusieurs entreprises manufacturières et de transport sont présentes dans la municipalité de Saint-Ubalde. Ces entreprises embauchent quelque trois cent soixante (360) employés de différentes catégories. Au-delà des entreprises manufacturières liées aux secteurs agricole et forestier qui ont été décrites plus haut (Scierie PSE, Vert Forêt, Gestion Multi-Éco, Patates Dolbec, Centre de grains Coop Portneuf), on retrouve dans différents domaines une dizaine d'entreprises pour lesquelles certaines informations de base sont présentées au Tableau 7 suivant.

Tableau 7 : Principales entreprises de Saint-Ubalde – Secteurs d'intervention

		Nbre employés		
Entreprises	**Activités**	**Saisonniers**	**Permanents**	**Potentiel développement**
Scierie PSE	Transformation du bois (Sciage)		11	Produits valeur ajoutée Expansion du marché
Savard & Fils	Gestion forêts privées		1	Bois Énergie et granules
Vert Forêt	Aménagement forestier	30		Brise-vents Naturalisation des berges
Multi-Éco	Embouteillage de sirop d'érable	9	2	Centre de bouillage Jus locaux
Compagnie numéro du groupe Savard	Opérations forestières	5	30	Expansion du marché
Patates Dolbec	Producteur-Emballeur Pommes de terre	22	85	Produits à valeur ajoutée Bio-carburants
Les entreprises St-Ubald	Cueillette, traitement des fosses et boues Construction et entretien de routes	5	34	Expansion des services de cueillette des fosses septiques dans les municipalités environnantes
Garage Bernard Hardy	Mécanique véhicules lourds		8	
Les Armatures CH	Moteurs électriques Remontage	1	7	Fonction du développement du marché
Industrie Concept (Mario Gingras)	Distribution toilettes chimiques, Fabrication de bacs	1	3	

Les équipements Labrie	Fabrication dispositifs de cueillette d'ordures et matières recyclables		40	Commercialisation de dispositifs adaptés à la cueillette des ordures dans les bacs Molock
Équipements Omnibac	Distribution bacs ordures et recyclage Molock	3	3	Commercialisation des bacs Molock dans les municipalités de la région
Transport Maurice Germain	Transports produits Forestiers et divers	3	15	Recyclage de bardeau d'asphalte
Transport Cauchon	Transport divers	2	17	
Autobus Alton	Transport scolaire		6	
Couture Mary-Lou	Confection uniformes pour dames		16	Emplois additionnels offerts mais non comblés
Apogée	Confection vêtements de sport		5	
		78	285	

11.1 Possibilités de création d'emplois dans le secteur manufacturier et des transports

Comme on l'a vu aux Sections 7 et 8, la production d'énergie à partir des produits conjoints et des résidus des entreprises oeuvrant dans les domaines agricole et forestier présentent de nouvelles possibilités d'affaires qui pourraient entrainer la création de nouveaux emplois à Saint-Ubalde. Ces nouvelles possibilités de production d'énergie à partir de résidus agricoles et forestiers sont abordées plus en détails dans la Section 12 traitant de l'énergie.

À l'exception des emplois qui pourraient être créés dans ces domaines, la plupart des emplois additionnels qui pourraient être créés sont rattachés à l'expansion que pourraient prendre quelques entreprises en fonction du développement de leur marché traditionnel. C'est entre autres le cas de Scierie PSE, de Gestion Multi-Éco, d'Entreprises St-Ubald et d'Armatures CH. D'autres entreprises pourraient prendre de l'expansion à la faveur du développement de nouveaux produits, comme Savard et Fils avec la production de poutrelles ajourées, Gestion Multi-Éco avec la production d'un « Jus du terroir », ou Transport Maurice Germain avec un service de récupération et de transformation de bardeau d'asphalte.

Des décisions des instances municipales quant à l'implantation des bacs Molock sur leur territoire, ou encore d'opter pour la solution mise de l'avant à Saint-Ubalde pour la cueillette et le traitement des effluents des fosses septiques, par exemples, pourraient engendrer de nouveaux emplois dans les entreprises actives dans ces domaines d'activité.

Dans certains cas, comme le domaine de la confection, bien que des emplois soient disponibles, les entreprises ont de la difficulté à recruter du personnel, entre autres, en raison des salaires peu élevés qui peuvent être payés dans ce domaine d'activité.

11.2 Enjeux et défis du secteur manufacturier

Toutefois, les entreprises de la région font face à des problèmes de manque de main-d'œuvre et de relève entrepreneuriale importants. En effet, il est important de souligner ici que toutes les entreprises qui ont pignon sur rue à Saint-Ubalde sont des entreprises familiales qui sont actives dans leur milieu depuis de nombreuses années. Le grand défi de ces entreprises, que ce soit à Saint-Ubalde ou ailleurs, est toujours le problème de la relève. Ces entreprises se sont souvent développées et ont souvent survécu grâce à la ténacité de leurs dirigeants dont la vie était entièrement dédiée à leur entreprise.

Après avoir contribué à ces développements, le niveau d'implication personnelle des dirigeants a souvent atteint son maximum et il ne leur est plus possible de développer eux-mêmes davantage leur entreprise à moins de pouvoir compter sur une relève, soit interne (faisant partie de la famille) ou externe, qui n'a pas toujours, dans un cas comme dans l'autre, le même degré d'implication ou la même disponibilité pour gérer l'entreprise que les dirigeants de la génération précédente. Cette situation peut-être due au nombre de successeurs potentiels qui est moindre, à leur degré de formation, au niveau d'expérience atteint, à la diversité de leurs aspirations personnelles, à leur désir d'implication dans le milieu, à la difficulté de recruter des gestionnaires de l'extérieur dans une petite municipalité, etc., toutes de bonnes raisons qui n'ont pas à être justifiées, mais qui limitent la disponibilité de la relève. De plus, avec la multiplication des normes, des règles de contrôle, des obligations environnementales, sociales et économiques qui augmentent sans cesse pour les entreprises, si petites soient-elles, il faut considérer que leur gestion est de plus en plus complexe et demande des formations de plus en plus spécialisées dans les différents domaines.

Pour ces différentes raisons, il sera important de considérer des modèles de développement qui tiennent compte de cette réalité. Pour des municipalités comme Saint-Ubalde, la mise en place d'une organisation locale légère, capable de supporter de façon bien concrète les entrepreneurs dans leurs activités de développement de nouveaux projets sera souvent un facteur de succès. L'aide qui pourra leur être apportée également en les supportant dans l'exécution de certaines fonctions et obligations administratives liées à l'application de règles gouvernementales pourra également devenir un facteur déterminant.

L'adoption du modèle coopératif pour la réalisation de certains projets de développement pourrait également présenter une solution à ce problème de la relève.

12. Contribution du secteur des services aux citoyens au maintien de la vitalité de la municipalité

12.1 Services civiques

Plusieurs services civiques aux citoyens contribuent également à la création d'emplois à Saint-Ubalde. On retrouve ces principales institutions sur Tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8 : Liste des institutions publiques et nombre d'employés

Institution publique ou privée	Service civique	Saisonniers ou partiel	Permanents
Villa du clocher	Hébergement pers.âgées	2	
Hébergement La Belle Vie	Hébergement pers.âgées	3	2
OMH de St-Ubalde	Hébergement pers.âgées	1	1
CLSC de Saint-Ubalde	Soins de santé		4
Caisse Desjardins	Services financiers	2	8
Bureau de poste	Service postal		2
École La Morelle	Service scolaire		15
Municipalité			
Hôtel de Ville			4
Caserne de pompiers		21	
Centre des loisirs		3	1
Voirie, acqueduc			4
		32	41

Trente trois personnes sont à l'emploi direct de la municipalité. Quatre personnes travaillent au CLSC. L'école représente une quinzaine d'emplois. Globalement, ce sont une quarantaine d'emplois permanent et une trentaine d'emplois à temps partiel ou saisonnier qui sont rattachés à ce secteur d'activité.

Les services d'entretien des routes en hiver comme en été et d'enlèvement des ordures et recyclage sont des travaux réalisés à contrat par des entreprises locales. Cela représente une vingtaine d'emplois déjà comptabilisés.

12.2 Commerces et services professionnels

Plusieurs entreprises de services ont également pignon sur rue à Saint-Ubalde. Nous présentons les principales sur le Tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 : Liste des commerces et petites entreprises de services

Entreprise	Secteur d'activité	Nombre d'employés
COOP (SCA St-Ubald)	Distribution alimentaire, quincaillerie, agricole	45
Camping du Lac Blanc	Activité touristique	35 (saisonnier)
Épicerie Serge Delisle	Distribution alimentaire	8
Salons de coiffure (5)	Services	7
Garderies (7)	Services	15
CYM Construction	Construction	5
Électricité St-Ubalde	Construction	3
Plomberie Guy Auger	Construction	2
Ébénisterie Yvan Hardy	Construction	5
Restauration (8)	Services	15
Hébergement	Services	2
Garages entretien (7)	Mécanique automobile	20
Pharmacie Guy Savard	Services santé	14
Centre Elle Aime	Conditionnement physique	3
Saucisses Lavallière	Fabrication charcuterie	3
Cordonnerie	Services	1
Ateliers de reliure	Services	1
Psychologue	Services	1
Massothérapeute	Services	1
Notaire	Services	1

Comme la plupart des services de base sont déjà offerts à Saint-Ubalde, on ne prévoit pas que ce secteur d'activité pourra contribuer à augmenter de façon significative le nombre d'emplois disponibles à Saint-Ubalde. Par contre, tel que mentionné à la section 5.3, une veille des services offerts devrait être établie afin d'identifier rapidement la possibilité d'offrir de nouveaux services aux résidents ou de remplacer les services qui seraient interrompus par abandon de pratique ou autres.

L'action de l'ensemble de ces entreprises et institutions fait en sorte que la municipalité de Saint-Ubalde bénéficie en général du plein emploi en haute saison avec quelque 595 emplois permanents et saisonniers auxquels s'ajoutent une quarantaine d'employés de la COOP St-Ubald qui travaillent dans des municipalités limitrophes.

12.3 Le modèle coopératif dans le développement de l'économie locale

Tel que mentionné plus haut, l'adoption du modèle coopératif peut souvent s'avérer une solution intéressante pour contrer les problèmes de la relève entrepreneuriale. Ce modèle présente l'avantage d'associer les utilisateurs de services au support et à la gestion de l'entreprise qui leur fournit ces services. Il permet de développer un « esprit de solidarité » dans la communauté qui devient souvent le garant de la survie à long terme de l'entreprise. Au Québec, le taux de survie des coopératives s'établit à 44 % après dix ans alors que celui de l'ensemble des entreprises n'est que de 20 %.

Saint-Ubalde peut s'appuyer sur l'existence de la COOP Saint-Ubald, active dans le milieu depuis maintenant plus de soixante-quinze ans, dans trois branches d'activité. La COOP compte cent dix (110) membres sociétaires pour ses interventions dans le domaine des services aux agriculteurs (semences et engrais). Elle compte une dizaine d'emplois saisonniers dans ce domaine. Le secteur de la distribution (quincaillerie et alimentation), pour sa part, regroupe huit cent cinquante-neuf (859) membres associés ou membres utilisateurs. Ce secteur d'activité supporte 45 emplois à Saint-Ubalde, 11 au Lac aux Sables et 18 à Notre-Dame de Montauban. Elle compte donc directement ou indirectement quatre-vingt-quatre (84) employés engagés dans les différents domaines d'intervention. En 2011, la COOP a transformé l'épicerie qu'elle gérait à Notre-Dame de Montauban en Centre multi-services qui offre maintenant les services d'épicerie, de quincaillerie, de distribution d'essence et de guichet automatique.

L'adoption du modèle coopératif présente également souvent d'autres avantages en raison de son rattachement au milieu dans lequel il évolue. Par exemple, la Coop St-Ubald a mis sur pied un programme par lequel elle verse à l'école La Morelle, une somme de 0,05 $ par sac de plastique économisé lorsque le client se présente avec son sac réutilisable. En 2011, la somme versée à été de l'ordre de 2°000°$.

Il serait intéressant que la municipalité et les entreprises qui envisagent des projets de développement évaluent les avantages du modèle coopératif et qu'ils mettent à profit l'expérience de la Coop St-Ubald. Elle pourrait être associée et participer activement au développement de certains des nouveaux projets évoqués plus haut, dont entre autres, la formation d'une coopérative d'utilisateurs du chauffage à la biomasse forestière.

Des démarches pourraient aussi être entreprises par la municipalité auprès de la COOP de développement de la région de Québec-Appalaches afin d'obtenir leur appui dans le développement de projets s'appuyant sur le modèle coopératif.

13. La gestion de l'énergie

Les plus grands consommateurs d'énergie à Saint-Ubalde dans le domaine des productions industrielles sont probablement Patates Dolbec dans le domaine du conditionnement et l'emballage de la pomme de terre et du séchage des grains, Scierie PSE dans le domaine de la transformation du bois et l'industrie acéricole dans le domaine du traitement de l'eau d'érable et de l'embouteillage de sirop.

Les consommations d'énergie les plus importantes sont toutefois liées au chauffage des bâtiments et des résidences ainsi qu'au transport de marchandises. Dans ce contexte, il est certes possible de mettre en place des mesures d'efficacité énergétique pour réduire les consommations de carburants et c'est ce que s'appliquent à faire les gestionnaires de ces bâtiments et de ces activités industrielles. Toutefois, les principales possibilités de réduction de l'utilisation des énergies fossiles passent par une conversion de ces sources d'énergie vers des énergies renouvelables produites à partir des biomasses agricoles et forestières résiduelles.

13.1 Promotion de la production et de l'utilisation des énergies renouvelables

Comme le mentionne Patrick Dery, Président du Groupe de recherches écologiques de La Baie dans un article récent publié dans la revue « La Maitrise de l'énergie », publiée par l'Association québécoise pour la maitrise de l'énergie (AQME), *« l'énergie renouvelable représente une source naturelle de succès pour le développement rural. »*

Il souligne *« qu'il existe un fort potentiel d'énergies renouvelables dans les milieux ruraux qui pourrait être exploité par les communautés rurales, à leur profit »*. Le Groupe de travail a observé que les filières liées à la biomasse étaient celles qui avaient le plus d'impacts positifs sur le plan des retombées socio-économiques. Par « biomasse », le Groupe de travail entend autant les matières provenant de la forêt que celles provenant de l'agriculture.

Or, on l'a vu précédemment, on retrouve dans les secteurs forestier et agricole à Saint-Ubalde, différentes sources de produits conjoints et résidus susceptibles d'être utilisés pour la production d'énergies renouvelables. D'une part, **le secteur agricole** engendre de fortes quantités de résidus organiques ayant une valeur énergétique qui pourrait répondre à différents besoins énergétiques des entreprises qui oeuvrent dans ce domaine. D'autre part, dans **le secteur forestier**, les produits conjoints de l'usine de transformation du bois ainsi que les bois-énergie pouvant être engendrés par les travaux de sylviculture plus intensive constituent des sources d'approvisionnement pour la production de combustibles divers (copeaux, broyures, granules, bûchettes) pouvant servir dans le chauffage des bâtiments ou pour combler les besoins en énergie (chaleur) de procédés industriels.

13.2 Utilisation des résidus forestiers à des fins de production d'énergie

On évaluera ici les besoins énergétiques des différents types de bâtiments et secteurs d'activités qui pourraient bénéficier de la disponibilité d'énergie sous forme de chaleur produite à partir l'utilisation de la biomasse forestière.

13.2.1 Chauffage des bâtiments institutionnels

Une étude de faisabilité a déjà été réalisée en 2010 en vue de l'implantation d'un réseau de chauffage urbain qui aurait permis d'alimenter en chauffage plusieurs bâtiments importants de la municipalité. Le Tableau 10 ci-dessous donne un aperçu des consommations d'énergie sous forme de chauffage de ces différents bâtiments. Pour couvrir les besoins nets de chauffage de 975 MWh exprimés en équivalent électrique, ce sont plus de 80 000 litre d'huile légère (# 2), 2 750 litres de gaz propane et près de 200 000 kWh d'électricité qui sont utilisés annuellement.

Pour répondre à ces besoins en chauffage à l'aide d'une chaufferie alimentée à la biomasse forestière, ce sont 230 tonnes de biomasse forestière qui seraient requises. Le remplacement par de la biomasse forestière de ces combustibles fossiles qui sont actuellement brûlés pour cette production de chaleur permettrait une réduction des émissions de gaz à effets de serre de quelque 215 tonnes par année.

Tableau 10 : Résumé des principales données relatives aux consommations et aux besoins d'énergie de chauffage des différents bâtiments institutionnels à Saint-Ubalde

	Unités	Arena[1] 1	École 2	Église 3	Presby 4	Salle Comm 5	Bureau Poste 6	Hôtel V CLSC 7	Pharm 8
Surface de plancher	m2	970	1 470	1 500	530	320	100	780	730
Type combustible		Électricité	Mazout #2	Mazout #2	Électricité	Mazout #2	Mazout #2	Mazout #2	Mazout #2
Rendement saisonnier	%	100 %	75 %	75 %	100 %	75 %	75 %	75 %	75 %
Charge de chauffage	W/m2	50	35	68	68	65	56	51	50
Chaleur totale / AN	MWh	120	115	275	90	50	15	110	90
Charge de chaleur de pointe	kW	50	50	110	35	20	5	45	35
Charge de chaleur de pointe révisée	kW	**90**	**90**	**125**	**60**	**45**	**15**	**110**	**90**
Unité combustible		MWh	Litres	Litres	MWh	Litres	Litres	Litres	Litres
Consommation combustible		120	15 120	33 500	90	6 800	1 775	13 000	11 550
Unité combustible (Prix)		$/kWh	$/ litre	$/ litre	$/kWh	$/ litre	$/ litre	$/ litre	$/ litre
Prix moyen du combustible		0,119	0,750	0,753	0,087	0,753	0,815	0,763	0,732
Coût du combustible / 2009	$	$ 14 150	$ 11 350	$ 27 200	$ 7 700	$ 5 125	$ 1 450	$ 9 825	$ 8 450

[1] 2 750 litres de gaz propane intégré.

13.2.2 Chauffage de bâtiments et procédés, secteur industriel et commercial

Une évaluation sommaire de la consommation de différentes formes d'énergie par les entreprises et autres bâtiments commerciaux a été établie sommairement par une enquête auprès des principales entreprises. Cette information est complétée par une évaluation des quantités de biomasse forestière qui serait nécessaire pour combler ces besoins de chaleur. On retrouve cette information au Tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 : Consommation d'énergies - Procédé et chauffage - Secteur industriel et commercial

Nom de l'entreprise	Système de production de chaleur	Consommation actuelle d'énergie			
		Huile # 6 litres	Huile # 2 litres	Propane litres	Électricité KWh
Groupe Labrie	Chaudière Propane			13 546	
	Chaudière Propane			25 565	
Concept Gingras	Chaudière électrique				66 900
Transport Cauchon	Chaudière à l'huile	4 580			
Transport Maurice Germain	Chaudière è l'huile		7 967		
Entreprise Saint-Ubald					
Garage 640	Aérothermes				71 800
Garage 320	Aérothermes				34 400
Armature CH	Chaudière huile		4 000		
COOP					
Quincaillerie	électricité				164 580
Épicerie	récupération chaleur				512 370
Patates Dolbec					
Bureaux	Plinthes				80 000
Entrepôts	Aérothermes			8 000	
Garage	Aérothermes			22 500	
Procédé	(séchage de grains)			200 000	
Groupe Savard					
Scierie	Aérothermes				76 000
Garage	Aérothermes				38 200
Gestion Multi Éco	Procédé et chauffage				89 280
Garage Bernard Hardy					
Garage	Chaudière propane			6 100	47 160
Admisnistration					13 680
Autobus Alton	Chaudière huile		2 000		
Sous-Total Chauffage et procédé		**4 580**	**13 967**	**275 711**	**1 194 370**
			litres	litres	kWh

13.2.3 Chauffage, Secteur résidentiel

Enfin, en s'appuyant sur le nombre de résidences permanentes à Saint-Ubalde et sur une évaluation du nombre de ces résidences qui pourraient adopter un mode de chauffage à la biomasse, nous avons évalué sommairement le nombre de litres d'huile à chauffage qui pourraient éventuellement être remplacés par l'utilisation du chauffage à la biomasse forestière. Considérant que de 150 à 200 résidences consomment actuellement une moyenne de 1 750 litres d'huile à chauffage annuellement, le remplacement de ces systèmes de chauffage par des systèmes à la biomasse permettrait de réduire la consommation de combustibles fossiles de quelque 300 000 litres par an. Ces besoins pourraient être comblés par environ 570 tonnes de biomasse forestière livrées sous forme de granules.

13.3 Projet d'implantation du chauffage à la biomasse forestière à Saint-Ubalde

Le Tableau 12 ci-dessous résume les consommations des différents types de combustibles utilisés pour la production de chaleur dans les domaines institutionnel, industriel et résidentiel (partiel) à Saint-Ubalde.

Tableau 12 : Consommation d'énergie – Chauffage et procédé Institutionnel – Industriel - Résidentiel

	Huile #6 litres	Huile # 2 litres	Propane litres	Électricité kWh	Coût actuel	Granules tonnes 9 %	GES évités
Secteur institutionnel		80 000	2 750	200 000	115 000 $	230	215
Secteur Industriel	4 580	13 950	275 700	682 000	260 000 $	600	500
Secteur résidentiel		1 750			2 000 $		5
175 maisons à 1750 litres		306 250			350 000 $	570	800
Total	**4 580**	**400 200**	**278 450**	**882 000**	**725 400 $**	**1 400**	**1 515**

Considérant l'ensemble de ces besoins, le chauffage utilisant des combustibles fossiles représente une consommation équivalente à près de 685 000 litres annuellement. Au prix actuel de ces différents types de combustibles, c'est donc l'équivalent de 637 000 $ qui sont dépensés annuellement à Saint-Ubalde à des fins de production de chaleur qui sortent de la région et même du pays. Si l'on ajoute à cette somme les 88 000 $ dépensés en énergie électrique pour le chauffage, c'est donc l'équivalent de 725 000 $ qui sont dépensés au total (partiel) pour la production de chaleur. En remplaçant ces

énergies fossiles et électrique par des granules de bois produites à Saint-Ubalde, par exemple, les coûts d'approvisionnement en combustibles pourraient être réduits à moins de 250 000 $ et la totalité de cette somme serait dorénavant injectée dans l'économie de la localité sous forme d'emplois et autres dépenses d'opération. L'intérêt d'un tel projet se situe également au niveau de la réduction des coûts de chauffage pour les différents utilisateurs. À terme, ce sont des économies de plus de 300 000 $ qui seront réalisées annuellement. On parle donc d'une somme de plus d'un demi million de dollars qui demeureront dans la municipalité et qui bénéficiera à l'ensemble des utilisateurs. De plus, le remplacement des combustibles fossiles permettra de réduire les émissions de gaz à effets de serre de plus de 1 500 tonnes annuellement. Les investissements globaux pour la réalisation d'un tel projet pourraient être de l'ordre de trois millions de dollars.

Aussi, la municipalité de Saint-Ubalde envisage actuellement la possibilité de supporter la mise sur pied de ce projet de chauffage à la biomasse forestière. Ce projet, incluant l'implantation d'une usine de granules de bois, permettrait, à terme, de chauffer à l'aide de cette source d'énergie renouvelable, les principaux bâtiments institutionnels de la municipalité, de fournir en chaleur les besoins (chauffage et procédés) des principales entreprises et commerces et enfin, de favoriser l'implantation du chauffage aux granules de bois dans les résidences privées.

À cette fin, la municipalité envisage agir comme instigatrice du projet en conservant un rôle important au niveau de l'établissement du coût des granules ainsi que du coût des installations de chauffage. Le projet serait réalisé en étroite collaboration avec le Groupe Savard qui serait responsable de la production et de la livraison des granules aux différents utilisateurs et avec la Coopérative de Saint-Ubald qui serait éventuellement impliquée dans la vente et l'installation des systèmes de chauffage à la biomasse et dans la gestion des activités d'entretien.

La réalisation de ce projet pourrait aussi être favorisée par la création d'une « Coopérative de chauffage à la biomasse » qui aurait pour rôle d'implanter, par étapes, cette nouvelle approche pour le chauffage des bâtiments et d'implanter une usine de production de divers types de combustibles (copeaux, granules) à partir de la biomasse forestière résiduelle.

Avec la réalisation de ce projet, des quantités importantes de résidus provenant de l'usine de transformation du bois de Saint-Ubalde et ne trouvant pas preneurs actuellement seraient intégrés dans cette production, réduisant ainsi la quantité de ces résidus pouvant représenter une nuisance environnementale.

Ce projet comprendrait également un volet visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans tous les bâtiments visés. La réalisation du projet permettrait enfin de réduire les émissions atmosphériques nocives liées à la combustion de combustibles fossiles de même que les émissions des particules provenant de systèmes de chauffage au bois moins performants. La qualité de l'air serait alors améliorée de façon sensible à Saint-Ubalde, ce qui pourrait avoir une incidence sur la santé des résidents.

13.4 Utilisation des résidus agricoles à des fins de production d'énergie

Bien que d'autres entreprises agricoles engendrent de tels résidus, Patates Dolbec est sans contredit celle qui en génère le plus. Aussi, à titre d'exemple,
Le secteur agricole engendre aussi d'importantes quantités de résidus. En vue d'illustrer le potentiel de valorisation de ces résidus, nous avons considéré ici la situation de Patates Dolbec, qui est sans contredit celle qui en engendre le plus. Une analyse préliminaire de la situation chez Patates Dolbec a permis d'établir des volumes de production de l'ordre de 1 800 à 2 000 remorques de pommes de terre et de 500 à 800 remorques de céréales (mais à 75 %) par année. De cette dernière production, environ 60 % est acheminée au parc d'engraissement de Sainte-Anne de la Pérade; des résidus provenant de la production et d'emballage de pommes de terre y sont également acheminés. En moyenne, on retrouve en permanence, dans ce parc d'engraissement, environ 4 000 têtes de bétail pour une production annuelle de 8 000 à 10 000 bêtes vendues vivantes en Ontario et aux Etats-Unis.

Ces opérations engendrent la production de différents résidus qui sont actuellement valorisés en grande partie : D'une part, les pommes de terre non-commercialisables sont actuellement acheminées au parc d'engraissement de bœuf de Saint-Anne de la Pérade à raison de deux remorques par semaine (8 500 mètres cubes annuellement). Les pommes de terre trop avariées sont pour leur part enfouies; on parle ici d'une quinzaine de remorques annuellement (2 500 mètres cubes). D'autre part, le parc d'engraissement engendre la production de plus de 1 000 remorques de fumiers par année (20 remorques de 36 mètres cubes par semaine ou 36 000 mètres cubes par année). Ce fumier est transporté sur les propriétés agricoles de l'entreprise et épandu en champs au cours de la saison de croissance ou encore entreposé en andins en vue de son épandage ultérieur. Ces résidus pourraient avantageusement être utilisés pour la production de bio-combustibles avant d'être retournés à leur fonction d'amendement des sols actuel.

En contrepartie, Patates Dolbec utilise actuellement environ 200 000 litres de gaz propane pour le séchage des grains, principalement au cours des mois d'octobre et de novembre. Le chauffage des entrepôts et des garages amène la consommation de 30 000 litres de gaz propane annuellement. Enfin, une dizaine de chariots élévateurs également alimentés au gaz propane fonctionnent 12 mois par années. Leur consommation annuelle est évaluée à quelque 75 000 litres.

Enfin, la climatisation des bureaux et des entrepôts est assurée par des systèmes de réfrigération et de climatisation fonctionnant à l'électricité. Ces deux entrepôts de 240 mètres carrés chacun et de 7 mètres de hauteur requièrent de la réfrigération de la mi-avril à la fin de septembre. La consommation d'électricité à cette fin est évaluée à 200°000 KWh annuellement. Il existe des systèmes de réfrigération par absorption qui fonctionnent à partir d'une source de chaleur. Cette source de chaleur pourrait être le système de chauffage à la biomasse ou encore provenir de chaudières alimentées par des gaz produits par la bio-méthanisation des résidus agricoles.

Dans le contexte québécois, en raison des coûts relativement faibles de diverses formes d'énergie, des conditions particulières doivent être rassemblées pour favoriser la rentabilité à long terme de cette filière de la bio-méthanisation. Déjà, les résidus agricoles de Patates Dolbec sont valorisés sous forme de nourriture pour le bétail et les fumiers comme amendements des sols agricoles. Avec les coûts d'opération d'une usine de bio-méthanisation et d'une installation d'épuration des gaz produits, il pourrait être difficile de réunir l'ensemble des conditions qui permettraient de remplacer de façon économique l'utilisation actuelle de ces résidus agricoles par une filière de production d'énergie. Le coût du gaz propane est actuellement très bas, ce qui ne favorise pas la rentabilité d'une conversion éventuelle des systèmes de chauffage.

Toutefois, Patates Dolbec est également un important utilisateur de combustibles « diésel » dans les tracteurs de ferme et les camions remorques. Leurs besoins en carburants diésel est estimé à plus de 500 000 litres par année. La consommation annuelle de ce type de carburant par des entreprises locales, incluant celle de Patates Dolbec, atteint plus de quatre millions de litres annuellement. Au prix actuel de ce type de carburant, il pourrait être envisageable de convertir les moteurs des ces différents types d'équipements afin qu'ils puissent être alimentés en bio-gaz produits dans une usine de bio-méthanisation.

Patates Dolbec a accepté de réaliser une étude préliminaire des bilans de masse et d'énergie afin de déterminer s'il pourrait y avoir adéquation entre ses besoins énergétiques et les quantités et formes d'énergie qui pourraient être produites à partir de ses résidus agricoles. Cette analyse prendra également en considération les coûts de transports des différents intrants et extrants de l'ensemble de la filière. Cette étude préliminaire permettra entre autres d'évaluer sommairement:

- les volumes des différents résidus et leur caractérisation;
- leur potentiel en vue de la production de combustibles (gaz ou carburant);
- les différentes technologies disponibles pour leur transformation en combustibles;
- les coûts des installations nécessaires ainsi que les coûts de production de ces combustibles;
- l'intérêt de l'utilisation actuelle des résidus par rapport à leur utilisation pour la production d'énergie;
- les utilisations potentielles de ces bio-combustibles dans les installations ou véhicules et enfin
- les diverses possibilités d'utilisation finale des résidus ultimes issus de cette transformation en agriculture ou autre.

13.5 Économies d'énergie

Au-delà des économies d'énergie qui pourront être réalisées au niveau du chauffage des bâtiments par une meilleure isolation thermique, deux autres secteurs de consommation d'énergie pourront éventuellement contribuer à l'amélioration du bilan

énergétique et de la qualité de l'air dans la municipalité, soit l'éclairage urbain et l'alimentation en énergie des équipements mobiles.

13.5.1 Économies d'énergie Éclairage urbain

La municipalité a amorcé un programme visant le remplacement des lampadaires au sodium SHP (mercure) par des lampadaires de type LED. Il est prévu que la réalisation de ce programme de remplacement se traduira par une réduction de la consommation d'énergie électrique de plus de 70 % par année. De plus le modèle de lampadaire choisi permet de réduire la pollution lumineuse. Les nouveaux luminaires ont des vitres de protection appelées « ciel étoilé » qui éliminent presqu'entièrement la projection de la lumière vers le ciel. Les rayons lumineux sont dirigés vers le sol à l'aide de prismes ajustables, ce qui donne un excellent éclairage au sol tout en évitant l'éclairage latéral qui souvent peut éblouir les automobilistes. Une quarantaine de luminaires ont été changés jusqu'à maintenant et les changements ont lieu à la faveur des bris qui surviennent sur les luminaires au sodium.

Depuis le 1 er décembre 2011, un volet « Éclairage public à DEL » s'ajoute au programme Bâtiments à l'intention des municipalités, du ministère des Transports du Québec et du gouvernement du Canada. Ce volet vise les projets d'éclairage public dans les quartiers existants et les nouveaux ensembles résidentiels. La municipalité pourra bénéficier de ce programme pour accélérer la conversion de ses luminaires de rues.

13.5.2 Économies d'énergie Équipements mobiles

La municipalité de Saint-Ubalde ne possède et n'utilise elle-même que peu d'équipements roulants. Le Tableau 13 ci-dessous indique les types de véhicules utilisés directement et indirectement par la municipalité pour rendre divers services à ses citoyens ainsi que les quantités de carburants utilisés par ces différents véhicules sur une base annuelle.

Tableau 13 : Consommation carburants véhicules Services municipaux

Véhicules	**Consommation Essence** (litres)	**Consommation Diésel** (litres)
3 camions incendies	300	1 400
Voirie	4 100	7 300
1 camion 6 roues		
1 Tracteur - chargeur		
1 camionnette de service		
1 camionnette (privée)	3 400	
1 Niveleuse à contrat		37 000
Entretien hiver (contrat)		?
Enlèvement ordures (contrat)		?
Total partiel:	**7 800**	**45 700**

Différentes actions peuvent être mises de l'avant par la municipalité pour réduire l'impact de ce parc roulant en établissant des règles sur les consommations de carburant maximales de ses propres véhicules lors du renouvellement de la flotte et en spécifiant certaines règles semblables lors d'appels d'offres pour des services rendus par des entreprises indépendantes. Toutefois, la conversion de certains de ces véhicules ayant une consommation qui justifie de telles modifications vers l'utilisation de bio-gaz serait une des avenues les plus intéressantes puisqu'elle aurait une influence significative sur les émissions de gaz à effets de serre et sur les coûts d'opération de ces véhicules.

Comme on l'a vu plus haut, la production de bio-combustibles à partir de résidus organiques du secteur agricole présenterait beaucoup d'intérêt à Saint-Ubalde, à la fois pour l'entreprise productrice de ces résidus et pour les autres entreprises ayant le potentiel d'utiliser les bio-gaz produits dans leurs opérations.

Dans ce contexte, la municipalité pourrait supporter par différents moyens, l'émergence de cette activité de production de bio-carburants à partir de résidus et produits conjoints provenant du secteur agricole et de la restauration et même éventuellement de ses opérations d'épuration des eaux. En collaboration avec les instances régionales et les ministères concernés, des mesures incitatives pourraient être mises de l'avant en appui aux programmes existants afin de favoriser l'implantation d'une usine de bio-méthanisation et la conversion des flottes de véhicules au fur et à mesure de la progression de la disponibilité des bio-gaz produits.

14 La gestion des services municipaux :

14.1 La gestion de l'eau et des effluents sanitaires

Les questions de l'eau et des égouts ont été traités précédemment à la Section 8.

14.2 La gestion des matières résiduelles (ÉcoCentre, Compostage, Recyclage)

14.2.1 La situation régionale

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf est l'organisme qui gère les matières résiduelles de 24 municipalités dont 18 font partie de la MRC de Portneuf, 4 de la MRC de la Jacques-Cartier et 1 de la MRC de Mékinac. En tout, ce sont environ 58 000 personnes en plus des institutions, commerces et industries qui sont desservies par la Régie. En opération depuis janvier 2005, la Régie est imputable principalement envers la MRC de Portneuf. Les activités sont déterminées en fonction du « Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) » adopté par la MRC de Portneuf en 2003 et dont l'objectif ultime était de recycler ou de valoriser 60% des matières résiduelles en 2008 tel qu'exigé par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

14.2.2 La situation à Saint-Ubalde

Dans le cas spécifique de Saint-Ubalde, la collecte des ordures ménagères est confiée à contrat à une entreprise indépendante par la Régie régionale. Trente sept collectes sont réalisées par année à raison de 2 fois par semaine en été et de 1 fois par semaine au cours des périodes plus fraiches. La plupart des résidences permanentes situées dans le périmètre urbain et dans les rangs sont depuis quelque temps desservies par des bacs roulants dédiés à la cueillette des déchets domestiques et aux matériaux recyclables. Quant aux résidences situées au pourtour des lacs, des bacs à déchets sont disposés à certains endroits stratégiques pour permettre aux propriétaires d'y déposer leurs déchets. Au cours de la période hivernale, en raison des difficultés d'accès dans certains secteurs, certains de ces bacs sont regroupés dans un endroit plus facilement accessible et les propriétaires doivent se déplacer pour y déposer leurs déchets. Les déchets ainsi récoltés sont acheminés au site d'enfouissement de Neuville.

Vers une réduction des volumes de déchets et l'augmentation du recyclage

Il va sans dire que toute réduction des déchets ainsi transportés sur de longues distances permet de réduire les coûts de ce service pour l'ensemble des citoyens de la municipalité puisque la Régie facture chaque municipalité en fonction du volume de déchets qu'elle transporte et achemine au site de Neuville.

En 2008 la municipalité a adopté une politique globale de gestion des déchets visant à réduire les volumes transportés et traités. Chaque résidence localisée sur les rangs ou au village dispose dorénavant d'un bac roulant dédié au recyclage. Pour les résidences de villégiature, la municipalité a implanté, depuis quelques années, des lieux de dépôt volontaire des matières recyclables (métaux, verre, plastiques, papiers). Les propriétaires doivent se rendre à l'un de ces sites distribués dans les zones des lacs pour y déposer leurs matières recyclables. Il y aurait lieu d'augmenter les efforts de sensibilisation auprès de ces derniers afin de les inciter à adhérer de façon plus assidue à ce programme de récupération. D'autre part, l'ajout de bacs additionnels dédiés à la récupération, en réduisant les déplacements pour y avoir accès, faciliterait cette adhésion.

En raison du mode de suivi global des volumes de déchets récoltés utilisé par la Régie, il est difficile à ce stade-ci de déterminer l'impact des différentes mesures adoptées pour réduire le volume de déchets par groupe de résidents et types de déchets. En effet les routes des camions de collecte des déchets ne respectent pas nécessairement les limites des municipalités desservies et les systèmes de pesée disponibles sur les camions ne permettent pas, pour le moment, une précision suffisante pour évaluer l'importance de chaque collecte. Pour être en mesure de produire des rapports permettant de qualifier la performance des différentes municipalités et groupes de clients desservis en termes de réduction du volume des déchets et en termes de recyclage, la Régie devra développer de nouvelles approches de suivi de ses interventions. Pour le moment, les seuls chiffres qui pourraient avoir une certaine signification sont présentés sur le Tableau 14 suivant.

Tableau 14 : Évolution des quantités de déchets à Saint-Ubalde (2008-2011)

Année	Total au site de Neuville (tonnes m.)	Commerces et industries	Résidentiel
2008	1 215	425	746
2009	1 090	308	747
2010	1 087	276	774
2011	1 065	250	767

On peut observer sur ce tableau une légère augmentation des déchets provenant du secteur résidentiel depuis 2008. Toutefois, sauf en utilisant un facteur général pour l'ensemble de la région couverte par la Régie, nous ne pouvons distinguer le volume de déchets par rapport au volume de recyclage. Aussi cette augmentation pourrait très bien représenter un volume de recyclage additionnel dû aux habitudes de recyclage des villégiateurs, mais il ne s'agit là que d'une tentative d'explication. En effet, avant la mise en place de bacs de recyclage à quelques endroits dans les zones des lacs, certain d'entre eux ramenaient leur recyclage en ville à la fin de leurs séjours. Depuis que l'existence de ces bacs est mieux connue et que le nombre d'emplacements de dépôts a été augmenté, ces villégiateurs ont changé leurs habitudes et laissent maintenant leur recyclage à Saint-Ubalde.

Par contre, on observe une diminution relativement importante du volume global de déchets dans le secteur industriel et commercial. Cette situation est probablement due au fait que depuis mai 2009, les frais qui sont chargés aux entreprises pour la cueillette de leurs déchets sont calculés en fonction de la dimension des bacs dont ils disposent et de la fréquence des cueillettes qu'elles demandent. Elles ont donc fait les ajustements nécessaires auprès de la Régie et les volumes de déchets qui leur ont été imputés ont diminué.

Un Éco-Centre pour une meilleure application de la politique des 3 R

Depuis quelques années un Éco-Centre a été implanté à Saint-Ubalde afin de recevoir les déchets encombrants. Cet Éco-centre est géré par la municipalité. Cet éco-centre est géré selon le modèle d'une ressourcerie de façon à favoriser la réutilisation des appareils ou meubles, suivant la politique des « trois R » (Récupération, Réutilisation, Recyclage)

Comme le transport des matières qui y sont déposées est assurée par la Régie, peu d'informations sont disponibles puisqu'elles ne sont pas colligées par Éco-Centre. On sait qu'en 2011, 58 tonnes de matériaux secs ont été transportés au site de Neuville. Les frais d'opération de l'Éco-centre pour la municipalité ont été de 43 200 $ alors que la vente des métaux récupérés a rapporté 4 800 $. En vue d'améliorer l'opération du centre et de réduire ses coûts, la municipalité envisage mettre en place un nouveau mode de classification des matériaux récupérés en vue de favoriser une meilleure application de la politique des « 3 R ». Entre autres, l'Éco-Centre reçoit des quantités importantes de tubulures liées à l'industrie acéricole et ce matériel présente des

possibilités de recyclage qui sont négligées actuellement. De la même façon, avec le développement éventuel du projet de production de granules de bois, les bois de déconstruction auraient avantage à être séparés des matériaux secs généraux afin de pouvoir être utilisés comme intrants dans la fabrication de ce produit.

Vers une valorisation des déchets organiques

La prochaine étape à laquelle la municipalité veut s'attaquer dans le domaine de la gestion des déchets touche la récupération à la source des matières putrescibles. La Régie Verte a réalisé des études au cours des dernières années sur les possibilités que présente la bio-méthanisation pour la valorisation des déchets putrescibles. Mais en raison des faibles quantités disponibles, elle aurait opté pour des solutions de compostage. Toutefois, cette possibilité de valorisation des déchets organiques de la municipalité sera considérée dans le cadre de l'évaluation de la faisabilité de l'implantation d'une usine de bio-méthanisation des résidus agricoles à Saint-Ubalde. Une telle orientation permettrait à la municipalité de réduire ses coûts liés à l'enlèvement des ordures ménagères, tout en ayant un impact sur la réduction des émissions des gaz à effets de serre occasionnés par leur transport sur de grandes distances.

De la même façon, et toujours dans le but de réduire la circulation des véhicules de collecte des ordures, et ainsi, leur consommation de carburants, l'idée d'implanter des centres de dépôts regroupés dans les quartiers a aussi été évoquée. Toutefois, cette approche devra être mieux évaluée auprès des résidents des zones résidentielles touchées avant d'être implantée. En effet, s'il est facile pour un citoyen de passer par un poste regroupé de boîtes de courrier pour y prendre son courrier, il peut-être plus compliqué de transporter ses ordures jusqu'à un lieu de dépôt d'ordures situé à 50 ou 100 mètres de sa résidence.

Des bacs à déchets améliorés

Toujours dans le but de réduire les volumes de déchets et en vue d'améliorer l'aspect esthétique des lieux, la municipalité a expérimenté en 2011, en collaboration avec la Régie régionale, l'implantation d'un site de dépôt des déchets domestiques et recyclables au lac Perreault. Cinq bacs semi-enfouis de type « Molock » y ont été installés sur une base expérimentale. Ce type de bacs a une apparence plus esthétique que les bacs traditionnels comme le montrent les photos ci-dessous. De plus, en raison de leur positionnement plus en profondeur dans le sol, la température y est moins élevée et la décomposition des déchets y est moins rapide ce qui diminue les possibilités de dégagement d'odeurs indésirables. Dans une région qui vise à développer l'accueil et les activités touristiques, l'implantation éventuelle de ce type de bacs sur les territoires des lacs pourrait représenter une amélioration importante.

14.3 Entretien routier, déplacement des résidants et transport (Chemins forestiers)

La municipalité doit entretenir plus de 75 km **de chemins publics**. Plus de 50 % de ces chemins sont asphaltés (50 % asphalte économique, 10 ans), alors qu'un autre 50°% doit être entretenu à l'aide de niveleuses. Ce travail d'entretien de la surface de roulement des chemins gravelés est confié à contrat. L'érosion est assez limitée sur les chemins, sauf lors d'épisodes de fortes pluies ou de fonte des neiges exceptionnelles qui se produiront de plus en plus souvent avec l'incidence des changements climatiques. Afin d'éviter la détérioration des chemins et les problèmes d'érosion et de sédimentation qui en découlent, la municipalité a déjà réalisé un inventaire détaillé des zones les plus susceptibles à l'érosion et a élaboré un programme d'investissement sur 20 ans visant à apporter progressivement les correctifs nécessaires et à remettre l'ensemble des chemins publics aux normes.

14.3.1 Programme de réfection du réseau routier

Les principaux travaux à envisager sont liés à la réfection des ponceaux et des fossés pour favoriser l'écoulement des eaux, principale source de détérioration des chemins. De plus, des sommes importantes devront également être investies pour reconstruire l'infrastructure et la surface de roulement de plusieurs sections de chemins. Tout retard dans la mise en application de ce programme de réfection du réseau routier risque de se traduire par des détériorations majeures qui, dans certains cas, pourraient occasionner des dépenses de reconstruction beaucoup plus importantes que les coûts liés à l'adoption d'un programme préventif d'entretien.

14.3.2 Brise-vents et réduction des coûts d'entretien d'hiver

Certaines mesures particulières peu coûteuses pourraient être prises par la municipalité pour réduire les frais annuels d'entretien des chemins, en particulier pendant la période hivernale. Par exemple, tel qu'évoqué précédemment, l'implantation de brise-vents le long de certaines portions des chemins particulièrement exposées aux vents d'hiver

pourraient réduire la fréquence des passages des déblayeuses et ainsi les coûts de ces activités d'entretien d'hiver.

14.3.3 L'utilisation des VTT sur les chemins publics.

L'accroissement de l'utilisation des véhicules tout terrain (motos et VTT) sur le territoire de la municipalité peut aussi avoir une incidence importante sur les coûts d'entretien d'été du réseau de chemins. En effet, que ce soit pour circuler localement entre les résidences ou encore pour se rendre sur des sentiers utilisés par ce type de véhicules, les demandes se font de plus en plus pressantes de la part de groupes de résidents pour obtenir l'autorisation de circuler sur les chemins publics. Dans ses prises de décisions à cet égard, la municipalité devra prendre en compte l'impact de la circulation de ces véhicules sur la détérioration accéléré des chemins gravelés. En effet, la circulation répétée de ces véhicules sur les chemins a pour effet de creuser des ornières qui deviennent des voies d'écoulement de l'eau sur la surface de roulement, ce qui favorise l'érosion. Il faut considérer également les questions de sécurité sur ces chemins publics. La vitesse parfois excessive de ces véhicules lorsqu'ils sont utilisés comme des véhicules d'amusement pourrait provoquer des accidents malheureux.

14.3.4 Programme d'amélioration des chemins privés

On retrouve aussi sur le territoire de Saint-Ubalde de nombreux chemins privés donnant accès à des secteurs de villégiature regroupant plusieurs résidences ou chalets. Il serait utile que la municipalité dispose d'un inventaire précis de ces chemins avec une évaluation périodique de leur état afin de s'assurer que les problèmes d'érosion et de sédimentation des cours d'eau qui en découlent y sont bien contrôlés. Les associations des lacs pourraient jouer un rôle très important à ce chapitre. L'objectif d'une telle orientation devrait alors être d'amener les propriétaires des chemins présentant des problèmes majeurs au niveau de l'infrastructure à investir dans la remise aux normes de leur chemin ou encore dans sa relocalisation dans une zone moins sensible.

Depuis quelques années, la municipalité a dégagé des sommes qu'elle distribue aux groupes de riverains par l'entremise des associations des riverains pour les aider à défrayer en partie les coûts d'entretien annuels de chemins privés. L'expérience des dernières années a démontré que ces sommes n'ont pas toujours été dépensées au meilleur escient puisqu'elles ne servent souvent qu'à payer une partie des coûts annuels d'entretien de routine du chemin. Aussi, en raison du défi majeur que pose l'entretien et la remise aux normes des seuls chemins publics de la municipalité, tout le budget disponible à ce chapitre devrait être dirigé vers ceux-ci.

Toutefois, si la municipalité décidait, pour diverses raisons, de contribuer à l'amélioration des chemins privés, ses efforts devraient être dirigés prioritairement sur l'inventaire et l'évaluation périodique de ces chemins en termes « d'état de l'infrastructure » et d'établir en collaboration avec les associations de propriétaires, les correctifs à apporter à l'infrastructure du chemin afin d'éviter sa détérioration.

Advenant la décision de la municipalité de consacrer des sommes au financement de travaux sur des chemins privés, ces sommes ne devrait constituer qu'un incitatif à un investissement par les propriétaires en vue de corriger des lacunes majeures sur le plan de l'infrastructure provoquant des problèmes d'érosion et ayant des incidences sur la qualité des plans d'eau. Ces projets de réfection pourraient être présentés à la municipalité par les groupes de riverains, par l'entremise de leurs associations. Les projets retenus devraient alors être choisis en fonction de leur impact positif sur la réduction à long terme des problèmes d'érosion et de sédimentation des cours d'eau qui s'ensuivent.

14.3.5 Programme de transport collectif et de covoiturage

La municipalité participe au programme de la « Corporation de transport de Portneuf » qui met en lien les demandes et les offres de trajets en transport collectifs et en co-voiturage des gens de la région. Ce service est disponible pour les gens de Saint-Ubalde et un stationnement visant à favoriser cette pratique a été aménagé au centre du village afin de favoriser l'utilisation de ce service.

Le nombre de véhicules qui sont régulièrement stationnés à cet endroit permet de croire que ce service est assez utilisé à Saint-Ubalde. Toutefois, la municipalité ne dispose d'aucune données réelles sur l'achalandage.

15. Plan d'actions thématiques

Afin de faciliter la mise en application des différentes actions présentées tout au long du texte principal qui précède, nous les avons regroupées dans un tableau en fonction des principales thématiques retenues. Ce tableau du Plan d'actions thématiques, présenté sous un couvert séparé pour en faciliter la consultation, reprend, pour chaque thématique, les différentes problématiques rencontrées, les objectifs poursuivis, les principales actions identifiées et le ou les organismes responsable de sa mise en application. La plupart de ces actions ont déjà été décrites plus en détails dans le texte principal. Pour un repérage plus facile dans le texte, ces passages sont soulignés.

Comme la municipalité de Saint-Ubalde a déjà posé, depuis de nombreuses années, plusieurs gestes qui vont dans le sens des actions proposées, le tableau est complété par une échelle qui permet de constater le degré d'avancement de la mise en application de chacune de ces actions. La mise à jour périodique de cette échelle d'avancement permettra de mesurer régulièrement la progression de la municipalité de Saint-Ubalde dans la mise en application de son plan de développement durable.

Il est important de souligner ici qu'un Plan de développement durable se doit d'être dynamique et mis à jour régulièrement. Les dirigeants de la municipalité doivent demeurer vigilants, tant en ce qui concerne les nouvelles problématiques qui peuvent survenir qu'en ce qui a trait aux nouvelles technologies qui permettraient d'améliorer le bilan de la municipalité en termes de développement durable, que ce soit sur le plan social, économique ou environnemental.

ANNEXES

Liste des Annexes

ANNEXE 1 : Carte des affectations du territoire de Saint-Ubalde 88

ANNEXE 2 : Guide des bonnes pratiques agro-environnementales 89

ANNEXE 3 : Guide terrain, Saines pratiques d'intervention en forêt privée 91

ANNEXE 4 : Guide de reconnaissance des types écologiques. Région écologique 3 c. Hautes collines du Bas Saint-Maurice 92

ANNEXE 5 : Exemple d'engagements individuels de propriétaires représentant un Plan de protection du lac. . 93

ANNEXE 6 : Exemple de règlements adoptés par l'Association des riverains du lac Émeraude 95

ANNEXE 7 : Informations sur les types de bâtiments, leur localisation, leurs systèmes d'approvisionnement en eau potable et les systèmes sanitaires 97

ANNEXE 8: Liste des documents « Guides d'intervention » à placer à la Bibliothèque municipale et à la bibliothèque de l'école La Morelle 98

ANNEXE 1 : Carte des affectations du territoire de Saint-Ubalde

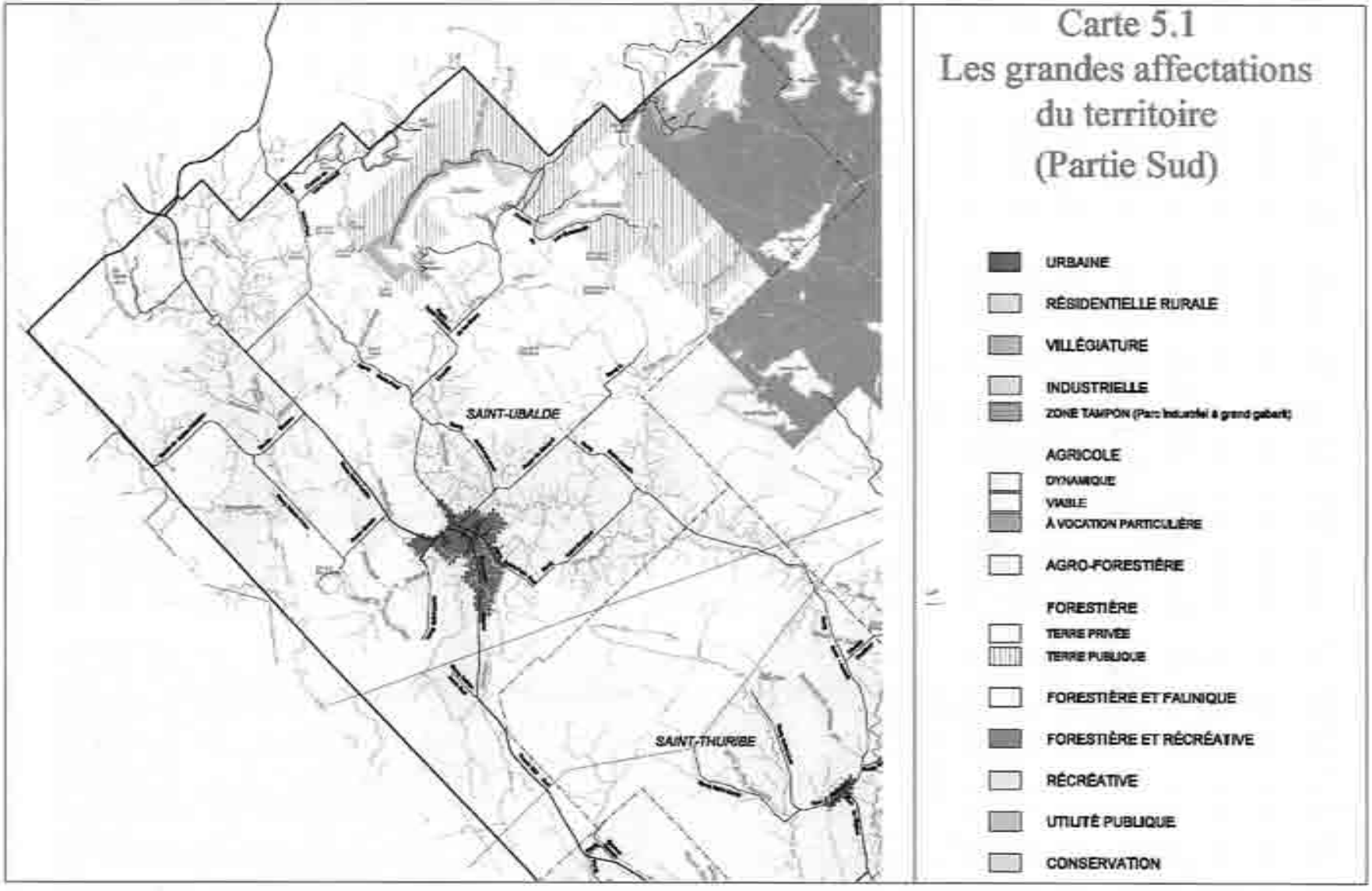

ANNEXE 2 : Guide des bonnes pratiques agro-environnementales

UNE DÉMARCHE PROPOSÉE

Vingt-six bonnes pratiques sont présentées selon quatre axes prioritaires d'intervention en agroenvironnement, soit la gestion des fumiers, la gestion de la fertilisation, la conservation des sols et la protection des cours d'eau ainsi que la gestion des ennemis des cultures.

Les bonnes pratiques doivent s'insérer dans le système d'exploitation de votre entreprise selon une démarche de planification qui peut exiger, au préalable, un diagnostic à la ferme.

Une démarche de planification intégrée est nécessaire puisqu'un changement dans les pratiques peut avoir une influence sur les activités de la ferme. Par exemple, certaines bonnes pratiques culturales, mises en place pour prévenir l'érosion et améliorer la qualité de l'eau, peuvent exiger des ajustements dans les façons de réaliser les opérations de fertilisation et de lutte phytosanitaire. Il est donc préférable de prévoir les ajustements nécessaires pour assurer les performances de l'entreprise.

Les conseillers professionnels, présents partout sur le territoire agricole, sont des atouts précieux. Ils vous aideront à réaliser le diagnostic de votre ferme et à mieux planifier son développement durable en vous guidant dans l'adoption des bonnes pratiques proposées dans les pages qui suivent. N'hésitez surtout pas à recourir à leurs services.

DE BONNES PRATIQUES

GESTION DES FUMIERS

1. Ouvrages de stockage des fumiers
2. Réduction des rejets fertilisants (N et P)
3. Diminution des odeurs
4. Aménagement et gestion des cours d'exercice étanches
5. Aménagement et gestion des enclos d'hivernage
6. Réduction des volumes de fumiers
7. Gestion des surplus de fumiers à la ferme

GESTION DE LA FERTILISATION

8. Identification des ressources à protéger
9. Optimisation des apports fertilisants
10. Modes d'épandage
11. Périodes d'épandage
12. Fractionnement des applications
13. Réglage des équipements d'épandage

CONSERVATION DES SOLS ET PROTECTION DES COURS D'EAU

14. Travail réduit et semis direct
15. Rotation des cultures
16. Engrais verts et cultures intercalaires
17. Brise-vents naturels
18. Bandes de protection riveraine
19. Sites ou aires d'abreuvement
20. Réduction de la compaction du sol
21. Avaloirs
22. Régie intensive des pâturages
23. Voies d'eau engazonnées

GESTION DES ENNEMIS DES CULTURES

24. Gestion intégrée des ennemis des cultures
25. Gestion des pesticides
26. Registre des interventions phytosanitaires

ANNEXE 3 : Guide terrain, Saines pratiques d'intervention en forêt privée

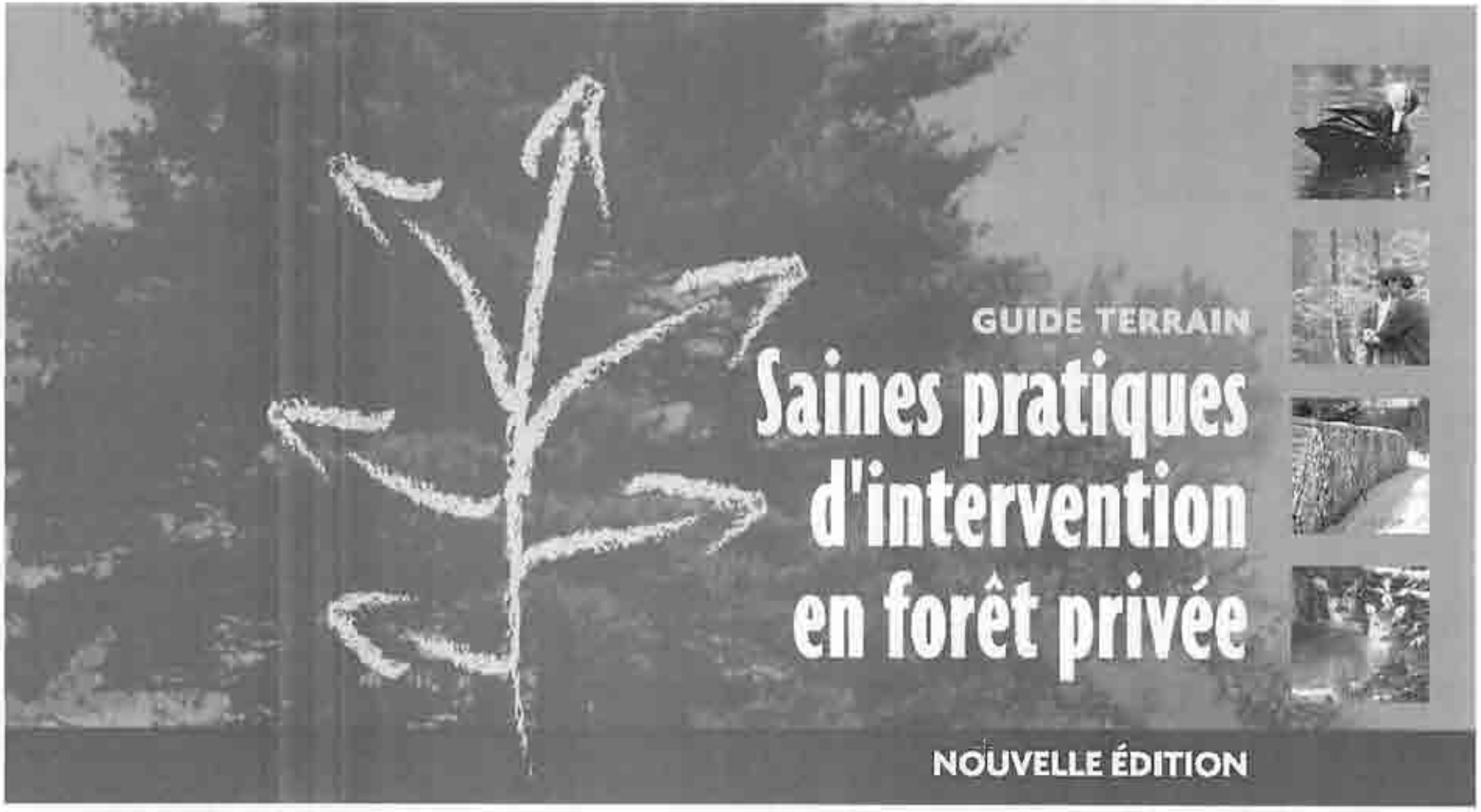

ANNEXE 4 : Guide de reconnaissance des types écologiques. Région écologique 3 c. Hautes collines du Bas Saint-Maurice

ANNEXE 5 : Exemple d'engagements individuels de propriétaires représentant un Plan de protection du lac. Source : Guide du riverain, Lac Blanc, CAPSA.

3.3 Plan de protection du lac Blanc

☐ **1- ADHÉRER au Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature du Québec (RSV-Lacs).** Et assurer ainsi le suivi de la qualité de l'eau de votre lac.

☑ **2-S'ENTRAIDER entre riverains et riveraines afin de résoudre les divers problèmes reliés au lac.** Consolider les forces de chacun des intervenants pour le bien de votre lac.

☐ **3-MAINTENIR la qualité visuelle des paysages.** Au moment de la planification des travaux et après leur réalisation.

☐ **4-RESPECTER la quiétude des lieux.** Les résidents permanents et saisonniers ont un but commun : profiter de ce coin de paradis.

☐ **5-FAVORISER la conservation de la végétation riveraine.** Le lac aura une protection optimale contre l'*érosion*, le transport des sédiments et l'accumulation de chaleur. **(section 4.5 et 4.8.2)**

☐ **6-REVÉGÉTALISER les sections de bande riveraine dont le sol est à nu.** Assurer les fonctions de filtre, de frein et de fraîcheur en périphérie du lac. **(section 4.5)**

☐ **7a-S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ de chaque installation septique.** Remplacer les installations non-conformes **(section 4.8.7)**

☐ **7b- S'ASSURER que l'entretien et la vidange de chaque installation septique soient faits régulièrement et adéquatement** (résidence permanente aux **2 ans** et résidence saisonnière aux **4 ans**). Pour prolonger la durée de vie d'une installation et conserver son efficacité. **(section 4.8.7)**

☐ **8- ABOLIR l'utilisation d'engrais chimiques et de produits fertilisants à l'intérieur de la zone de villégiature[1].** Au besoin utiliser des quantités limitées de compost. **(section 4.6)**

[1] Ces deux éléments contribuent à la prolifération excessive des plantes aquatiques et des algues.

☐ **9- FAVORISER l'usage des moteurs électriques.** Si l'usage de moteurs à essence reste permis, encadrer leur utilisation[2]. **(section 4.3)**

☑ **10-FAVORISER les activités nautiques de faibles impacts.** Telles que le canot, le kayak, la planche à voile, le pédalo, la baignade, etc. **(section 4.3)**

☐ **11-INSPECTER le réseau routier (chemins, ponts, ponceaux et fossés reliés au lac) sur une base régulière, par une personne compétente en ce domaine.** Apporter les correctifs nécessaires à la protection du lac. **(section 4.8)**

☐ **12-PRIVILÉGIER la méthode du « tiers inférieur » au moment de l'entretien des fossés. (section 4.8.7)**

☐ **13-LAVER vos embarcations nautiques adéquatement si elles ont séjourné sur d'autres plans d'eau.**
Afin d'éviter des introductions accidentelles. **(section 4.3.6)**

☐ **14-PRIORISER l'utilisation de produits nettoyants sans phosphate et facilement biodégradables. (annexe 4)**

☐ **15-ENRAYER l'utilisation de pesticides à l'intérieur de la zone de villégiature.** Ils nuisent aux organismes aquatiques en perturbant leur développement et leur reproduction. **(section 4.6)**

☐ **16-ÉVITER de nourrir les canards.** Pour le bien de ces oiseaux et pour votre bien, contentez-vous de les observer. **(section 4.4)**

☐ **17-UTILISER des matériaux non traités (ex. : pruche et cèdre) pour la construction de votre quai.** Évitez de le peinturer ou de le vernir ou engagez-vous à utiliser du bois non traité lors des prochaines réfections.

[2] Exemple : réglementer la distance de navigation de la berge pour diminuer l'érosion, favoriser les moteurs 4-temps plutôt que 2-temps, etc.

ANNEXE 6 : Exemple de règlements adoptés par l'Association des riverains du lac Émeraude

Règlements au lac

1- Accessibilité des embarcations motorisées

(décision entérinée par les propriétaires le 5 août 2005).

Seuls les propriétaires au lac Émeraude ont le droit d'utiliser une embarcation motorisée sur le lac. Ce règlement a pour but de protéger notre lac contre toutes formes de polluants transportés par des embarcations de l'extérieur.

Nous sollicitons la collaboration des propriétaires qui possèdent une descente de bateau de voir à faire respecter ce règlement

2- Méthode de lavage des embarcations

(décision entérinée par les propriétaires le 5 août 2005)

Inspectez votre bateau et sa remorque ainsi que l'équipement du bateau (ancres, dérive, rouleaux, essieux) et **enlevez** toutes les plantes et les animaux visibles **avant** de quitter **tout** plan d'eau.

Drainez l'eau du moteur, du vivier, du fond de cale et du puits d'arcasse une fois sur terre, **avant** de quitter **tout** plan d'eau.

Videz votre seau de poisson-appâts sur la terre, loin du plan d'eau, **avant** de quitter le plan d'eau.

Ne jamais relâcher de poissons-appâts vivants dans le plan d'eau, **ni transporter** des animaux aquatiques ou de l'eau d'un plan d'eau à un autre. Respectez les règlements applicables aux poissons-appâts.

Lavez et séchez le bateau, le matériel de pêche (épuisette, canne à pêche), la remorque et autres équipements nautiques pour tuer les espèces nuisibles qui ne sont pas visibles lorsque sur la rampe de mise à l'eau. Ceci peut être fait lorsque vous retournez chez vous ou une fois à la maison. Certaines espèces aquatiques nuisibles peuvent survivre plusieurs jours hors de l'eau, il est donc important de :

- **rincer** le bateau et les équipements avec de l'eau chaude du robinet (plus de 40o C);
- **arroser** le bateau et la remorque avec un jet d'eau à haute pression (250 lb/po2);
- **laisser sécher** le bateau et les équipements pendant au moins cinq jours avant de naviguer dans un autre cours d'eau.

Utilisez **une station de lavage**, lorsqu'elle existe, avant la mise à l'eau de votre embarcation dans un nouveau lac.

Provenant du *Guide de prévention de la dispersion du Gouvernement du Québec*, Ministère de l'Environnement et de la Faune

3- Limite de vitesse sur le lac

(décision entérinée par les propriétaires le 23 juin 2007)

Pour protéger notre lac contre la dégradation des rives par l'érosion provoquée par le brassage de l'eau et des vagues, la limite de vitesse est de 5 kmh pour les embarcations motorisées dans les 60 premiers mètres (200pieds) du littoral.

Une exception s'applique lors de la pratique de ski nautique ou de wake board afin de permettre aux skieurs de partir et d'arriver à un quai.

4- Recommandations
(décision entérinée par les propriétaires le 23 juin 2007).
Pour les nouvelles constructions et/ou réfection de quai, Il est interdit de peindre, de teindre ou d'utiliser tout autre produit sur les quais, pour éviter que les produits se retrouvent dans l'eau du lac.
Prioriser l'utilisation de **produits nettoyants sans phosphate**, facilement biodégradables.
Favoriser les moteurs 4 temps plutôt que 2 temps pour les embarcations motorisées

5-Pêche de l'omble de fontaine au lac Émeraude
(Règlement entériné par les propriétaires le 25 juin 2011)
Dans le cadre du projet de développement du potentiel faunique du lac qui suggère la conception de nouvelles frayères et l'ensemencement d'ombles de fontaine.
Les résidents du lac Émeraude ont adopté le règlement suivant lors de l'assemblée annuelle tenue le 25 juin 2011.

Dans le but d'augmenter le nombre d'ombles de fontaine, il est interdit de pêcher l'omble de fontaine dans le lac Émeraude durant les années 2011, 2012, 1013.
Toute autre espèce de poisson pourra être pêchée selon les règles gouvernementales.
Si un omble de fontaine est pêché, il doit être remis à l'eau dans les meilleures conditions.
Il devra être décroché dans l'eau si possible ou manipulés le moins longtemps possible et dans tous les cas avec support humide (mains, épuisette).
Lorsqu'un résident loue son chalet, le locataire est assujetti aux mêmes règles qu'un propriétaire ; ce dernier devra annexer les règlements du lac au contrat de location.

ANNEXE 7 : Informations sur les types de bâtiments, leur localisation, leurs systèmes d'approvisionnement en eau potable et les systèmes sanitaires

Informations sur les types de bâtiments, leur localisation, les systèmes d'approvisionnement en eau potable et les systèmes sanitaires
Municipalité de Saint-Ubald

		TOTAL Perm.	TOTAL Sais.		Approvisionnement en eau potable: Aqueduc	Puits artésien	Puits ensablé	Eau du lac		Installations sanitaires: Égoût collecteur	Fosses septiques	Traitement primaire: Puisard	Vidange	Habité	Traitement secondaire: Puits absorbant	Hors sol	Étendue	Autre	Aucun
En zone urbanisée																			
Institutionnel																			
Commerce																			
Industriel manufacturier																			
Industriel agricole																			
Ferme familiale																			
Résidence permanente																			
Dans les rangs																			
Industriel manufacturier																			
Industriel agricole																			
Ferme familiale																			
Résidence permanente		156			71	53	47	5	7		177	5	1	182	21	10		26	6
Résidence villégiature saisonnière			17	183				cours d'eau											
	Rapp 2008			35	45	18	13	1	15		84	8	2	76	3	5		4	0
	Total			273	120	71	60Q	6	22		261	13	3	258	24	25	0	30	6
										273			277						271
Zones de villégiature																			
Lac Blanc	Permanent	27			14	37	11	66	20	148	111	25	7	50	12	36	13	13	24
	Saisonnier		133	166						18									
Lac Perreault	Permanent	16				22	4	36	4	64	54	2	13	47	3	1		5	3
	Saisonnier		43	57						1									
Lac Émeraude	Permanent	17				7	7	57	4	75	33	35		65	13		1	32	9
	Saisonnier		72	89						14									
Lac Ste-Anne	Permanent	3				2		17	2	21	14	7		13	2	3		5	1
	Saisonnier		27	30						9									
Lac Perchoude	Permanent	2						4	3	7	4			1		3			
	Saisonnier		5	7						0									
Lac Carlon	Permanent	2			1	14	4	1	4	21	22	1		9	1	11		5	3
	Saisonnier		22	24						0									
Lac à la Roche	Permanent	0						4											
	Saisonnier		4	4															
Lac Fin	Permanent	1				2		4			5			4	1	1			
	Saisonnier		5	6															
Lac Perron	Permanent	0						10			6	2		6	2				2
	Saisonnier		10	10															
Total villégiature		70	333	403	15	84	26	198	37										
										354			351						354
Fermes familiales										-49	Représente les nouvelles construction								
Résidence permanente				273						qui n'ont pas fait l'objet des études Hémisphères									
Résidence villégiature saisonnière				403						Lac Blanc, Émeraude, Ste-Anne									
				682						633			628						629
						633 investigations par Hémisphères				-49									

ANNEXE 8: Liste des documents « Guides d'intervention » à placer à la Bibliothèque municipale et à la bibliothèque de l'école La Morelle

Nom du document	Disponibilité
Normes d'interventions en milieu forestier	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Guide terrain « Saines pratiques en forêt privée »	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Guide de reconnaissance des types écologiques	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Guide des Bonnes pratiques agro-environnementales	Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation
Guides des lacs	Association des riverains des lacs
Lac Émeraude	
Lac Perreault	
Lac Blanc	
Lac Sainte-Anne	
Plan de développement durable de la municipalité de Saint-Ubalde	Municipalité de Saint-Ubalde

« © 2012, Municipalité de Saint-Ubalde. Tous droits réservés.
La préparation de ce plan de développement durable de la collectivité a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un Fonds financer par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités, ni celle du gouvernement du Canada. »